

# TRÉGOR

*mémoire vivante*

N° 4



Revue de la

« FÉDÉRATION TRÉGOR PATRIMOINES »

# TRÉGOR

*mémoire vivante*

N° 4

1<sup>er</sup> semestre 1993

Revue de la " Fédération Trégor Patrimoines "

1.

Claude Berger  
Yvonne Jouan  
Françoise Loisel

## UNE SEMAINE DE L'HIVER 1793, AU RELAIS DE POSTE DE LANNION.

### Lundi

La tempête souffle, la pluie vient encore assombrir cette journée du 4 novembre 1793.

Lannion, constituée essentiellement de maisons au toit de chaume et à pans de bois garnis de torchis, essaye de rénover sa voirie pour faciliter le passage des coches et des voitures de poste, en supprimant les balcons :

*"Par ordre de la municipalité, les toits de chaume seront remplacés par des toits d'ardoise avant l'année 1800, faute de quoi elle sera autorisée à faire des remplacements aux frais des propriétaires"*. Les rues étroites sont dégagées de tout ce qui peut être nuisible ou dangereux, le centre ville est pavé et un système d'égout institué. Lannion, c'est la ville ! Encore faut-il y arriver ! Les routes qui désenclavent la région sont rares et dans un état lamentable : chemins tortueux et "monticuleux", coupés par des rivières, et l'automne pluvieux isole la ville du reste du pays.

Depuis janvier, le pont de Kermaria s'est écroulé, les deux extrémités sont barrées. Bientôt il ne sera plus possible de passer avec voiture et chevaux sans *"risque imminent pour les voyageurs, les conducteurs et les passants dans ces rues dégradées"*.

En ce lundi 14 brumaire an II, la malle-poste venant de Guingamp pénètre dans la cour du relais à l'auberge de la Porte de France. Elle transporte - outre le courrier et les dépêches - deux voyageurs. Le postillon a repéré le relais : une lampe toujours allumée près de l'enseigne au-dessus de la porte cochère en granit du pays l'a conduit dans la cour. Il fait nuit ; nos deux passagers descendent, éreintés : depuis Guingamp pas un arrêt ! Les chevaux ont galopé sur ces routes défoncées, caillouteuses, ruisselantes de boue, et Lannion n'est qu'une étape sur la route qui les mène de Paris à Brest... Il faut pourtant sauter rapidement de cette voiture à deux roues car nos deux chevaux, fatigués (l'un boîte), ont senti l'étape et frétilent en hennissant et reniflant, narines grandes ouvertes, le picotin d'avoine qui les attend.

**Ce numéro de Trégor Mémoire Vivante  
a été publié avec le concours du  
Conseil général des Côtes d'Armor.**

Nos deux voyageurs découvrent une grande bâtisse en pierre bien taillée ; à droite se situe la forge, le forgeron s'affaire auprès de sa cheminée. Le postillon conduit ses chevaux au puits situé à gauche dans la cour. Auparavant, il a transféré sa lanterne au bras de fer forgé, terminé par un anneau, sur le pilier droit de l'écurie ; la cour est ainsi mieux éclairée ; il accroche son fouet sur l'autre pilier, ses gestes sont précis ; il connaît ce relais quoique attaché à celui de Guingamp comme en témoigne l'écusson qu'il porte au bras gauche. Fier dans son uniforme bleu aux revers écarlates, à présent il ne cherche plus à plaire aux belles Lannionnaises comme il y a plusieurs années mais flaire plutôt quelque affaire à réaliser. Un coup d'œil par la fenêtre étroite de la forge lui laisse deviner que, ce soir, il pourra peut-être sècher pantalon et veste à boutons dorés au feu de l'énorme cheminée, avant de monter au grenier à foin pour y passer la nuit. Demain il regagnera Guingamp, y ramènera ses chevaux, tout au moins "Mignonne" car le genou de "Mouton" l'inquiète. Son collègue de Lannion le relaiera pour continuer la route jusqu'à Plestin avec ses deux malliers bien reposés qu'il attèle déjà... Il ne faut pas perdre de temps. Les voyageurs peuvent s'arrêter mais pas la Poste !

La lourde porte de chêne s'ouvre et laisse deviner l'activité de la grande maison. Trois clients sont à table, deux femmes servent à boire, une odeur de soupe aux choux ravive les narines de nos deux gens d'armes. Le Maître de Poste veille à tout. Il a belle allure notre sieur Juste, descendant de gondolier : tout juste 46 ans, les yeux bleus, bien moulé dans son uniforme. Il reçoit ses hôtes un cahier à la main.

- "Bonsoir citoyens amis ! Contrôle d'identité s'il vous plaît. D'où venez-vous ? Où allez-vous ?"

Tout est en règle. Le sieur Juste inscrit ses hôtes sur les grandes feuilles du registre où chaque arrivée est notée soigneusement. Il rend les passeports à ses convives et les invite à s'asseoir. Bien sûr, ils coucheront là-haut au premier étage mais avant, comme il sera bon de remplir un estomac bien secoué durant toute la journée !

Déjà la soubrette s'est éclipsée pour une courte rencontre avec notre postillon. Sa tante l'a remarquée et jette un coup d'œil complice à nos deux gens d'armes.

... A table, les langues vont bon train mais "mezzo voce". L'on se méfie de ces deux nouveaux arrivés qui paraissent bien connaître le Maître de Poste. En effet, Jean-Baptiste Juste qui remplit ce rôle a été étapier de la gendarmerie et collecteur du rôle des vingtièmes. Désormais il règne en maître suprême à l'auberge de la Porte de France avec sa femme, sa fille, deux servantes, un postillon et un homme à tout faire. Il est parmi les plus forts contribuables de la commune. Sa caution pour l'établissement des certificats de résidence est très recherchée en cette période troublée. Il a déjà reçu les remerciements et les félicitations du Conseil général pour

avoir rempli "avec exactitude et rectitude" la mission qui lui avait été confiée, à savoir le dépôt du procès-verbal de l'Assemblée à la Convention nationale.

Or en ce moment tout est suspect. Quelles nouvelles apportent ces nouveaux venus en tenue ?

- Peut-être viennent-ils pour l'affaire de Plougrescant ! ...

- Laquelle ?

- Rappelez-vous : le commissaire qui, sous prétexte de rechercher des émigrés et des réfractaires, a défoncé la porte du maire.

- De Pierre Daniel ?

- Tout juste, mais Pierre ne se laisse pas faire. Il demande qu'on lui rende l'argenterie et les armes qui ont été trouvées chez lui.

- Ne faut-il pas plutôt s'attendre à une perquisition dans les greniers ?

A cet instant rentre le maire de Lannion accompagné des citoyens Despoirier et Le Bricquier. Ces derniers font partie du "Comité de correspondance" chargé spécialement de la correspondance des députés à la Convention nationale. Un silence pesant règne.

- Avez-vous résolu le problème du logement de la gendarmerie pour le citoyen Maille ? demande le maire au gendarme le plus âgé.

En effet le "citoyen Maille, maître d'escrime ne peut trouver un local commode pour instruire les citoyens, tous considérés comme soldats. Il leur faut apprendre à se servir de l'arme qu'ils font profession et de pouvoir ainsi combattre les ennemis de la patrie et défendre la liberté."

Le maire répond par une autre question :

- Et vous, quelles nouvelles apportez-vous de la route ?

- A Langouhède, le maître de poste Pierre Glinet se plaint toujours. Ordre lui a été donné de continuer son service alors que depuis plusieurs mois il clame son impossibilité de desservir plus longtemps cette poste et demande son remplacement.

- Oui, mais les nouvelles nationales ? ... (silence).

Toute parole est suspecte, la consigne est "défiance". A la ville comme à la campagne et surtout en ce lieu d'habitude si favorable à l'échange des nouvelles, on craint d'être suspecté, dénoncé et inculpé rapidement.

Pendant ce temps, nos trois villageois attablés échangent à mi-voix les "rumeurs" circulant à Lannion : "Il est question de débaptiser les rues ; le pont Ste-Anne pourrait s'appeler le "pont des Sans-Culottes" ; la rue de Kermaria, la rue de la Subsistance et la rue dite "des Capucins" à partir de



Mardi

Le lendemain en fin de matinée dans la grande salle commune règne une certaine fièvre. Voyageurs et gens du pays ont rempli la pièce. On y commente la crise qui sévit : tout vient à manquer et les idées fusent pour trouver des solutions :

“Il faudrait recenser chez les marchands les tabacs, l’acier, le fer, le savon, le suif et les chandelles.

- Mais aussi les beurres et autres comestibles de première nécessité.

- Pourquoi ne pas réquisitionner le cuir du marchand Le Saux ? On pourrait le lui payer et le distribuer aux cordonniers pour faire des souliers pour l’armée ?

- Il faudrait aussi réquisitionner au moins 500 livres de fer et 10 livres d’acier pour la République.”



## RÈGLEMENT

Pour les Postillons

DES POSTES AUX CHEVAUX.

Du deux Janvier mil sept cent quatre-vingt-deux.

Nous Président du Directoire des Postes ;  
Relais & Messageries de France.

### ARTICLE PREMIER.

Ordonnons à nos Postillons de service, de porter une veste uniforme bleu-de-Roi, pourment & collet écarlate, de ne monter à cheval qu’en bottes fortes, & de porter sur le bras gauche l’Écuffon aux Armes du Roi, pareil au modèle qui leur a été présenté par le Conseiller Provincial des Postes.

### ART. II.

Les Postillons obtiennent non-seulement à leurs Maîtres, mais encore aux Maîtres des Postes où ils relâchent, lesquels répondront de leur conduite pendant le temps qu’ils y relâchent, & nous donneront avis, sur le champ, des constations qui pourront y arriver.

### ART. III.

Tout Postillon qui charge des Courriers pour les guides, un prix plus fort que celui porté par l’Ordonnance du Roi, ou qui n’aura pas le plus grand égard pour les voyageurs, sera mis pendant trois jours à pied, pour la première fois, quinze jours pour la seconde, & chassé à la troisième sans certifier.

### ART. IV.

Lorsque les Postillons seront chargés de la conduite des Mailles, & qu’elles passeront pendant la nuit dans les Postes auxquelles ils sont attachés, ils auront soin de régler habillés & d’être prêts à relayer les Courriers, afin que ceux-ci n’éprouvent aucun retard dans leur marche. Conformément au Règlement du Directeur des Postes, en date du 1<sup>er</sup> Octobre 1791.

### ART. V.

Enjoignons aux Postillons de ménager les chevaux qu’ils conduisent, d’en avoir le plus grand soin après leur course, & de ne point s’arrêter dans les cabarets ni sur la chemin, & de ne laisser monter aucun Particulier sur leurs chevaux, à leur retour. En cas de conversation de leur part, ordonnons aux Maîtres de Poste de nous en donner avis sur le champ, pour y être pourvu, & la punition à infliger, par nous prononcée.

FAIT à Paris, le deux Janvier mil sept cent quatre-vingt-deux.

Signé DE RICHEBOURG.

Au relais du sieur Juste le ton monte. Des fermiers, des domaniers se plaignent des dévastations que font les corbeaux dans leurs semences. Il est urgent d’y remédier.

- La commune devra prendre des décisions !

- Y-a-t-il encore du blé au grenier de subsistance ? Lance l’un d’eux. Il ne s’agit pas de laisser les personnes agir comme Marguerite Le Roux, l’épouse du citoyen Perrin.

- Qu’a-t-elle fait ?

- Toute riche marchande qu’elle est, elle s’est servie au printemps dernier de personnes indigentes pour lui procurer du blé dans ce grenier : 3 boisseaux 1/2 ! Et elle l’a distribué ensuite aux ouvriers pauvres à raison de onze livres le boisseau ! Heureusement elle a été dénoncée !

- A Lamballe, le Maître de Poste a bien dénoncé sa propre femme ! murmure Guillaume Gallais.

Un bon gros “curiste” qui rentre dans l’auberge n’en croit pas ses yeux ni ses oreilles. Quel charivari ! Lui, le bourgeois bien pourvu, est venu se soigner à la fontaine ferrugineuse située sur le quai. Il a suivi les conseils de son chirurgien, s’est rendu à Lannion pour profiter des bienfaits de son eau minérale réputée dont a déjà bénéficié le duc d’Aiguillon et, bien auparavant, Duguay-Trouin. Mais n’est-ce pas trop tard pour notre pensionnaire de l’auberge de la Porte de France. Souffrant visiblement d’ascite, il a l’abdomen gonflé et ne peut fermer son manteau. Hier soir il s’est couché très tôt, et ce matin, à jeun, il s’est rendu à la fontaine. Après avoir avalé de nombreuses pintes d’eau à l’odeur de soufre et à laquelle il a ajouté des sels, il s’est promené longuement dans les rues de la ville. Il rentre dans la grande salle où il espère se faire servir des œufs bien frais dans un calme serein comme les jours passés et voici qu’un brouhaha épouvantable l’accueille.

\*\*\*

*Mercredi\**

Le jour n'est pas encore levé que Marie-Anne, la servante de l'auberge, déjà debout dans sa soupenne allume son bougeoir. La grosse cloche de St-Jean du Baly égrène l'Angélus. Il est 6 h du matin ce mercredi 6 novembre 1793, ou plutôt, comme il faut le dire depuis un mois, le sextidi 16 Brumaire an II. Vidant le broc d'eau dans sa cuvette, elle entreprend une toilette sommaire, quitte sa grosse chemise de toile et revêt ses habits de jour.

C'est qu'elle a devant elle une grande journée de labeur. En fin de matinée, la poste de Brest et de Morlaix arrivera de Plestin, de chez Fabien Adam, son pays. Pourtant si Fabien avait voulu, ce serait elle qui, aujourd'hui, tiendrait la grande maison de l'Hospital à Plestin... Enfin n'y pensons plus, et au travail ! Combien seront-ils au repas de midi ? Que va me demander Maîtresse Marie-Louise aujourd'hui ? Au fait, quel temps fait-il ? Il pleut ! Crachin de novembre, froidure des "miziou-du" (mois noirs). Tiens ! Joseph, déjà debout, s'active auprès des chevaux.

"Bonjour Jobic ! As-tu bien dormi ? Je vais chauffer la soupe. A tout à l'heure !"

Un peu avant midi, la cloche du Baly n'avait pas encore tinté, la carriole de Plestin, tirée par deux chevaux, se présente devant l'auberge de la Porte de France, rue des Capucins. Passant sous la porte charretière, elle pénètre dans la cour du relais. Les chevaux arrêtés, Jean-Marie se hâte de descendre les bagages des passagers et porte la sacoche du courrier au Maître de Poste. En ces temps troublés où la libre circulation des personnes n'existe plus, les voyageurs sont peu nombreux : un commerçant de Morlaix et un officier de marine de Brest accompagné d'un maître canonier en tournée d'inspection des ports. Marie-Louise, la femme de l'aubergiste, arrivée dans la cour s'enquiert du gîte et du couvert de ces citoyens ; le capitaine de corvette prendra pension tandis que le négociant ira en ville chez un ami. Le sieur Juste fait décliner leurs identités, remplit ses registres : l'officier logera dans la grande chambre. Marie-Anne va lui indiquer l'endroit et veiller à son installation ; tous deux empruntent le vaste escalier de pierre.

Midi et demi ! Tout le monde se retrouve dans la grande salle du relais pour le repas, et les conversations vont bon train :

"Oui, assure le capitaine de corvette, la traversée de la Lieue de Grève ce matin a été bonne quoique avec le crachin et le brouillard, c'est à peine si l'on distinguait la croix de Mi-lieue, "Croaz Hanter Lew", sur la gauche et le sommet du Grand Rocher à droite. La montée vers St-Jean Brezhan a été rude et l'on a dû descendre de la voiture pour faciliter la tâche des deux vaillants bidets.

- Alors, Commandant, interroge le sieur Juste, l'assemblée de Plestin craint-elle toujours que l'ennemi ne vienne voler le bétail et le grain des moissons, l'entrée du Douron jusqu'à Toul an Hery n'étant pas bien défendue ?

- Eh bien, l'on parle de réarmer les deux corps de garde de Ste-Barbe et de St-Efflam et de loger la troupe chez des particuliers ; mais pour l'instant, aucun accord n'est trouvé.

- Mais, au fait, citoyens, qu'en est-il du port de Lannion ? La Garde nationale est-elle bien entraînée ? Comment sont organisées les liaisons entre les batteries de Bihit, du Dourven et du Yaudet qui commandent l'entrée de la rivière de Lannion ?..."

- Au retour de Perros, après-demain, j'irai rencontrer le capitaine commandant Marzin au corps de garde.

Et le sieur Juste de préciser :

"Il est vrai qu'il a fallu batailler pour faire accepter par la population les préparatifs nécessités par l'état de guerre que nous avons avec les Anglais et les Hollandais depuis le 1er février et avec les Espagnols depuis le début mars."

Depuis le 31 mai :

"1°) Tous les citoyens de 16 à 50 ans doivent apprendre le maniement des armes et des évolutions militaires.

2°) Un rôle de leur état et aisance est établi pour les lundi, mercredi, vendredi et samedi.

3°) Les indigents ne sont tenus de se présenter que les dimanches et fêtes sous peines de sanctions diverses et de prison."

Au début, pas de terrain de manœuvre pour la Garde nationale ; le quai est encombré par les cochons qui divaguent et par les cordes que les blanchisseuses ont l'habitude d'y tendre pour sécher le linge ; si bien que le 23 mai, le Conseil général a dû arrêter que "sous aucun prétexte, il ne pourra à l'avenir, pendant les mois d'été, être tendu des cordes et du linge à sécher sur le quai, à peine de confiscation des cordes et de plus grande peine en cas de récidive."

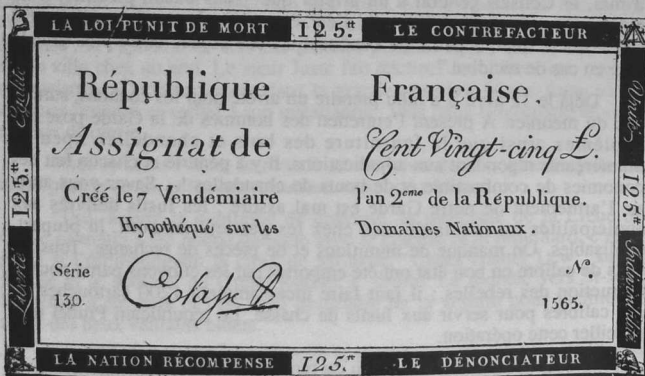
Déjà le 12 avril il a fallu prendre un arrêté pour les cochons, surtout ceux du meunier. A présent l'entretien des hommes de la Garde pose des problèmes ainsi que la fourniture des bois et chandelles : peu de commerçants répondent aux adjudications. Il y a pénurie et chacun fait des économies de combustible et de bouts de chandelles !... Savez-vous aussi que l'armement de notre Garde est mal assuré ; les fusils délivrés aux municipalités ou réquisitionnés chez les particuliers sont, la plupart, inutilisables. On manque de munitions et de pièces de rechange. Tous les fusils de calibre en bon état ont été emportés par les citoyens partis pour la destruction des rebelles ; il faut faire incessamment 1200 cartouches de tous calibres pour servir aux fusils de chasse. Le républicain Prunel doit surveiller cette opération.

Alors en septembre, il y a eu du remue-ménage autour de l'église de St-Jean du Baly. L'arrêté municipal disait : "Considérant que la commune de Lannion est privée de canons de fonte et de calibre, quoiqu'elle en ait

sollicité depuis longtemps, considérant que la loi du 23 février 1793 autorise toutes les communes de la République à faire convertir en canons une partie de leurs cloches, considérant qu'une loi postérieure ordonne qu'il ne sera conservé qu'une seule cloche dans chaque paroisse... Arrête que des quatre cloches subsistant encore dans l'église de la paroisse de St-Jean, la plus grosse seulement sera conservée et les trois autres incessamment descendues pour être converties en canons ; charge Geffroy et Chauvel d'y vaquer, les faire casser sur place en prenant les précautions convenables."

Toutes ces mesures ne sont pas populaires, personne ne comprend que le pouvoir central mette sur le pied de guerre, intérieure et extérieure, une ville malgré tout tranquille bien qu'aux prises avec des difficultés de subsistance. Alors pourquoi encore en rajouter ?

"Mais ça n'est pas tout ça, reprend le commandant, je dois me rendre à Perros cet après-midi pour établir un rapport sur le port et il va me falloir deux chevaux. Maître Jean-Baptiste, pouvez-vous m'arranger cela ? Je sais qu'en principe, depuis mars de cette année, il faut une autorisation de la municipalité pour louer un cheval, mais je compte sur vous et vos relations n'est-ce pas ? Je vous paierai trente sols par jour, prix affiché."



Assignat de 1793 - Collection F. Racine

#### Jeudi

C'est jour de grande animation à Lannion. Des environs, pérégrinent vers le marché piétons, cavaliers, charrettes. En ce mois de novembre 93, tout se raréfie ; on commence à manquer de denrées de base, le marché est surveillé, les prix doivent être affichés. Un prix maximum est fixé, mais cela n'accroît pas les quantités présentes sur les étals. Si les blés, avoine, orge, beurre, œufs, sucre, café, suif sont taxés et rationnés, manquent aussi le savon, les chandelles, les sabots. Le tabac en carotte et à fumer est taxé, mais la loi est muette sur le tabac en poudre. Y en a-t-il d'ailleurs assez pour chacun de ceux qui le désirent puisse priser ? Restent les produits des fermes d'alentour, choux, navets, carottes, poireaux, blettes, volailles, andouilles, "chair-cuiteries" et les commerces d'habits, de toiles, de quincaillerie et de sellerie. Malgré la morosité ambiante, le marché bat son plein. C'est l'occasion d'échanger les nouvelles des alentours.

A l'auberge de la Porte de France, pour le repas de midi se trouvent rassemblés plusieurs négociants et l'on fait le point sur la situation locale. Depuis plus de deux ans, les assignats sont en circulation, ainsi que les billets de confiance émis par la municipalité, petites coupures de 1 ou 2 sols, mais certains citoyens répugnent à les accepter. Pourtant la loi est formelle. Il ne peut y avoir un prix en argent et un prix en assignat. Les assignats et billets de confiance de Lannion doivent être acceptés pour tous paiements. Cela c'est la loi et la loi est affichée en permanence, mais en un seul endroit, puisqu'on ne reçoit du département qu'un seul exemplaire de la dite loi (10 août 1793). Il faut aussi savoir que depuis juillet, un exemplaire de l'Acte Constitutionnel et de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen est déposé sur un bureau dans l'église des Augustines (actuellement allée du Tribunal) pour que "les citoyens puissent en prendre lecture et les méditer depuis 8 H du matin jusqu'à midy et depuis 4 H jusqu'à 7 heures de relevée". Mais cela n'attire pas les foules qui n'en vivent que les conséquences à très court terme ; surtout les tracasseries, car il y a des obligations de toutes sortes : obligation de faire la déclaration des grains et des farines ; obligation pour les boulangers de n'acheter des grains au marché qu'après 11 heures ; surveillance des stocks des principaux commerçants par les commissaires ad hoc. Des visites domiciliaires se renouvellent toutes les fois que les commissaires le jugent bon. Il y a aussi la publication et l'affichage des taxes sur les salaires, gages, main d'œuvre et journées de travail.

"Récemment, commente l'un des négociants, le citoyen Ganat a réclamé au Conseil que la taxe des meuniers soit fixée au 1/16 du prix des diverses espèces de grains moulus." Le minimum vital est évalué à 15 sols par jour : c'est le prix de 4 livres de pain. A titre indicatif, en octobre ; la blanchisseuse et buandière, nourrie, gagne 10 sols par jour ; le tailleur, nourri : 15 sols ; le jardinier et le scieur de bois : 30 sols ; le piqueur de pierre : 45 sols, la journée. Ces salaires sont en augmentation du tiers sur ce qu'ils étaient en 1790. Et l'autre négociant d'ajouter :

"Pénuries, renchérissement du coût de la vie, rareté de la monnaie métallique y compris la monnaie de billon, tout cela ne facilite pas le commerce. Chacun fait le gros dos. Les prix grimpent, le mécontentement est profond. De plus le Comité de Salut public préconise des changements dans l'usage des poids et mesures : unification décrétée au niveau central et étudiée par plusieurs "savants" parisiens !

- Rappelez-vous qu'une mission conduite par Prieur de la Côte d'Or avec Defermon et le marquis de Rochebrune a parcouru le pays breton du 31 janvier au 3 avril. Il sont allés de Morlaix à St-Brieuc et sont passés en Normandie par Dinan.

- Alors vont-ils nous faire changer la mesure de notre aune, le volume de notre boisseau, le poids de notre livre ? Déjà le système décimal est institué depuis le 1<sup>er</sup> août. Il paraît même que de nouveaux noms de mesures, issus de l'ancien celtique sont proposés à Pontreux : *hir* pour l'unité de longueur, *dounn* pour l'unité de volume, *pounerr* pour l'unité de poids."

- De toutes façons, si l'on veut éviter les risques de fraudes et les montagnes de procès engendrés par le système actuel où chaque ville a ses étalons, il faudra bien s'entendre sur un système national et même international."

Voilà qui promet encore beaucoup de discussions, et l'eau du Léguer n'en finira pas de dévaler vers la mer avant que cela n'arrive.

Vendredi

Aux huit coups de la cloche de St-Jean du Baly, notre marchand de Guingamp descend le large escalier à vis de l'auberge, traverse la grande salle et sort prendre l'air, frais et humide, dans la cour pavée. Il admire l'auberge avec ses allures d'hôtel particulier, sa façade de pierre, percée, à chaque étage de quatre fenêtres à la française, puis pénètre dans l'écurie. Les lanternes bien garnies en chandelles, éclairent les murs blanchis à la chaux. Là sont accrochés les guides, bricoles, colliers reluisants et cousus à la main, forçant l'admiration de tous. Au-dessus des râteliers bien remplis, une étagère étale ses réserves de fioles d'eau-de-vie, excellent remède pour guérir les abcès buccaux des chevaux et pour prévenir les refroidissements... du postillon.

"Une écurie si bien tenue, c'est la fierté d'une ville qui gouverne un pays d'éleveurs de chevaux. Les voisins ne peuvent s'en plaindre !"

Entre les bats-flancs, le palefrenier change les litières qu'occupent un bidet, deux malliers dont l'un, tout blanc, a la jambe bandée.. ". Sans doute *Mouton*, du relais de Guingamp, suppose le marchand. Chez la veuve Le Deuc, Maîtresse de Poste à Guingamp, encore un cheval inapte au travail la semaine dernière ! Pas étonnant qu'on la dise "complètement ruinée et incapable d'assurer le travail". Faut dire qu'avec la hausse du prix des fourrages, la perte des chevaux (35 en 1785), par maladie ou épuisement, ses chevaux courent parfois la poste jusqu'à Belle-Isle en Terre par manque de chevaux au Ponthou. Elle a bien du tracés !...

Le jour se lève. Par souci d'économie, on mouche les chandelles de l'écurie. Notre marchand retrouve la salle des invités où sont disposés, sur la grande table de chêne, une soupière de bouillon, un pot de grès rempli de beurre salé. Un luxe par ces temps de disette !

Le marchand de Guingamp s'attable face à un fabricant de cidre de La Roche Derrien, il engage la conversation :

"Ce relais est bien tenu tant en provision qu'en chevaux..."

- Ce sont de belles montures. Pas surprenant que la municipalité ait nommé le sieur Juste commissaire pour trouver six bons chevaux dans le canton. Il a fait vite et bien. Les chevaux étaient rendus à Rennes pour le 1<sup>er</sup> novembre comme l'exigeait le Ministre de la guerre."

La conversation se fait à mi-voix car voici le sieur Juste qui remonte de la cave. Il tient un pichet ventru marqué au nom de l'auberge. Du vin ! Du Bordeaux, bien conservé en barriques dans ses caves sombres et voûtées !

"La maison a de belles réserves !

- Juste est riche. L'année dernière, il a vu augmenter sa contribution au don patriotique. Il a versé 120 livres.

- Tant mieux ! Autant de gagné pour fabriquer des souliers pour nos volontaires.

- Tiens ! du bruit dans la cour."

Est-ce l'arrivée du courrier de Guingamp ou déjà celui de Brest ? Tous deux sont attendus ce matin. Quelles nouvelles apportent-ils ? La porte s'ouvre. Entrent les deux officiers municipaux : Despoirier et Bobony, fidèles au rendez-vous quotidien de neuf heures chez Juste et ... à la chopine de vin. Vérification du registre des hôtes, rappel de l'interdiction de servir à boire aux soldats après 18 heures.

"Ce sera tout pour aujourd'hui."

Le citoyen Bobony ne s'attarde pas, fatigué de sa permanence de nuit au Conseil général ; en effet tous les efforts sont nécessaires pour la surveillance des suspects et la sûreté publique.

Despoirier rappelle à son collègue leur mission commune à 17 heures à la mairie : vérification des passeports des suspects :

"Tiens, j'en ai encore attrapé un hier. Il cachait trois fusils dans son grenier. Avec ceux que le département nous a envoyés en mars et que Jean-Marie Sébille a réparés, plus quelques autres, cela nous fera une bonne cinquantaine... Il nous manque encore de la poudre, du suif, un corps de garde moins humide ; mais avec nos deux pièces de campagne, notre petite coulevrine, notre artillerie entraînée tous les jours, cela fait du bruit. Les campagnes environnantes savent que nous possédons des canons et que nous savons nous en servir ; depuis le temps qu'on les réclamait au

gouvernement pour repousser l'ennemi qui peut descendre sur nos côtes et trouver des appuis chez les suspects...

- Il faut être vigilant aussi et surtout avec les femmes. Elles sont effrontées ! Pense donc que l'une, Jeanne Julienne Le Bouloing, assignée à résidence à Lannion, veut l'autorisation de retourner à Tréguier sous prétexte de chercher son lit et d'acheter des étoffes à meilleur marché là-bas.

- Ruse de femme !

- Une autre, Joséphine Berlingant, veut l'autorisation de s'éloigner d'un quart de lieue de Lannion pour des raisons de santé.

- Toutes des intrigantes ! Comme celles du Forlach, Catherine Marie Emilie Dubreuil, veuve Rogon et Françoise Charlotte Caillé qui osent venir nous réclamer la caisse que nous avons saisie et qu'elles exhumaient la nuit. Elle était pleine d'argenterie et contenait 1090 livres. Il y avait même une statue pédestre du Roi. Méchantes intentions !"

Despoirer se ressent un dernier coup de vin avant d'affronter la pluie. Les deux marchands ressassent leur triste journée d'hier, jour de marché à Lannion.

"C'était vide, pas de mouvement.

- Les paysans gardent leurs grains après les deux dernières mauvaises récoltes. Et puis, des bruits circulent. On les obligerait bientôt à planter des pommes de terre."

Le maître des lieux intervient :

"Cela ne peut plus durer. Dès le printemps, le prix du grain s'élevait à un taux désolant malgré l'ouverture du grenier de pourvoyance. Nos citoyens, quoique patients, ne peuvent supporter plus longtemps cette position disetteuse. On va ouvrir un grenier de subsistance avec des grains pour tenir jusqu'à la St-Michel prochaine. Il nous a fallu en nourrir, des mangeurs de pain : les 578 volontaires du district de Rostrenen casernés aux Ursulines. A leur arrivée, ils ont tâté notre "bon pain froment" et ensuite ils ont fait la fine bouche devant "notre pain de trois grains", appelé gros bled, que nous leur procurions.

- Ils sont bien exigeants ici, à Lannion, car chez eux, ces Cornouaillais mangent un pain dont nos clients ne voudraient même pas."

Autre problème : l'état sanitaire de Lannion. Les étrangers malades sont parfois priés d'en sortir. L'administrateur de l'hôpital, Joseph Solier, a constaté lors d'une visite récente qu'"il s'y trouve un homme de Plestin affecté de maladie incurable. Il y est entré sur un simple billet de l'administration du district sans qu'il en ait été informé. Son aspect est le plus affreux pour les malades en ce qu'il a au côté gauche du visage un cancer qui lui a détruit et dévoré toute la joue et qu'il répand un air de miasmes putrides et infectes qui nuit à la guérison des malades. Or

*l'hôpital est si petit qu'il n'y a plus un seul lit pour les hommes malades de la commune de Lannion. Le citoyen Solier est dans la nécessité de faire sortir cet homme attaqué d'une maladie incurable et capable d'infecter et de faire trouver la mort à ceux qui viennent chercher la santé."*

Déjà, au début de l'année, le Conseil général, de concert avec l'administration du district a pris des mesures pour transférer "dans la maison des cy-devant Ursulines une partie des détenus présentement dans les prisons de la ville. Plusieurs sont malades, tous souffrent prodigieusement par la mauvaise qualité de l'air méphétérique occasionné par l'insalubrité du local et augmenté par le grand nombre de personnes qui l'occupent dans ce moment..."

Tous sont "convaincus que le premier des devoirs est de secourir l'humanité souffrante".

Samedi

Midi ! L'officier de marine franchit le porche de l'auberge. Il est descendu de son cheval, harassé et crotté et de mauvaise humeur. Ses rhumatismes se sont rappelés à son souvenir dans les embruns de Perros et le citoyen Brichet qu'il avait convoqué n'est pas là. Au printemps, Brichet avait accompagné le commissaire enquêteur Prigent sur les côtes. Il aurait dû faire le point avec lui. Sa colère retombe quand il apprend que Brichet est parti combattre les rebelles de la Vendée il y a une quinzaine de jours.

La servante :

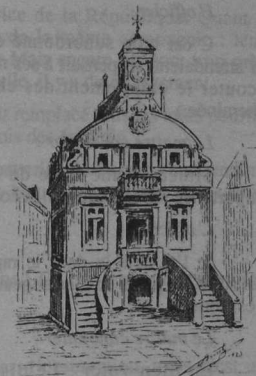
Vous l'auriez vu en mai, notre Brichet, chef de la Légion à la tête de notre Garde nationale. Quelle allure !

L'officier :

Passons ! C'est vous, Pittas. Vous remplacez Brichet à la trésorerie. Vous lui rapporterez nos propos." Vous avez ici de bons patriotes. Voyez Le Coat !

Un Lannionais :

Ah oui ! C'était notre secrétaire de la Société de la Liberté et de l'Egalité. Il s'est porté volontaire pour remplacer au fort des Sept-Iles, le commandant "en état d'imbécillité."



L'Auditoire, construit au XVIII<sup>e</sup> siècle, abrita sous la Révolution le tribunal criminel du district de Lannion. C'est là que fut jugée et condamnée à mort la femme Taupin, coupable d'avoir recueilli chez elle des prêtres non constitutionnels.

Dessin de R. Bissot d'après un croquis au crayon conservé à la Chambre littéraire de Lannion.

*L'officier :*

C'est mon subordonné qui a fait la traversée, d'autres missions m'attendaient. (Il pensait à ses rhumatismes et c'était bon d'être au chaud à écouter le crépitement des châtaignes dans la braise rougeâtre de la cheminée.)

*Le maître canonnier :*

Situées à une lieue de la côte, les Sept-Iles sont d'une grande importance stratégique ; elles commandent l'estuaire de plusieurs rivières.

*L'officier :*

Je l'ai déjà lu dans le rapport de Prigent et Brichet et, à Brest, j'ai consulté les plans de Garrangeau dressés, il y a bien cinquante ans. Allons à l'essentiel.

*Le maître canonnier :*

Eh bien voici : Le district de Lannion a envoyé à Perros 15 volontaires de la Garde nationale ainsi qu'un officier d'artillerie qui a réussi à remettre en état douze canons. Le chirurgien Le Coat est souffrant et l'ancienne garnison du fort compte sept invalides presque sexagénaires. En résumé, corps de garde, guérites et fort sont réparés ; quatre batteries et le poste aux signaux sont opérationnels.

*L'officier :*

Perros, quelle rade pour le mouillage des convois et frégates ! Hier matin, j'ai passé l'inspection à la batterie du Baillou. C'est elle qui défend la passe nord-ouest entre l'île Thomé et la pointe du Château. Elle est commandée par Jean Le Poulain qui a huit hommes sous ses ordres. J'ai reçu leur serment et leur ai rappelé les consignes :

- 1°) Empêcher toute correspondance avec les émigrés.
- 2°) Arrêter toute personne sans passeport.
- 3°) Exiger des pêcheurs et bûcherons des certificats de civisme.
- 4°) Ne laisser partir aucun bateau de pêche avant le jour et sans vérification.

Et pourtant au printemps, ils se sont laissés abuser par une chaloupe anglaise qui a pris, dans la rade, la patache de la douane et la barque *Sainte-Marie* chargée de cidre à destination de Brest. J'ai ensuite visité la batterie de Costennou, plus proche du mouillage et celle de Trélévern qui protège, à l'est, l'entrée de la rade. A propos, notez : je souscris fortement à la proposition de Brichet : il faudrait fortifier l'île Thomé, elle a une plateforme naturelle. D'autre part, j'ai entendu les récriminations des volontaires : manque d'ustensiles de cuisine, de bois, faiblesse et retard dans le paiement de la solde (15 sols pour un canonnière). Certains se

plaignent d'user leurs vêtements au service de la République. Quant à l'uniforme, ils se le prêteront entre gens de la même compagnie ; leur période de service n'est que de trois mois. Mais encore, ils sont trop près de leurs foyers, de leur activité professionnelle, il y a du relâchement.

J'ai constaté que la municipalité avait remplacé tous les mâts pourris avec du bois pris dans les forêts et sur les bois des émigrés.

J'ai encouragé le commandant des batteries de Perros à reconnaître les nouveaux pavillons de trois couleurs : bleu, blanc, rouge et les trois flammes.

*Le maître canonnier :*

Mais cela fait trente sept combinaisons ! Un peu compliqué pour les gardes nationaux.

*L'officier :*

J'en conviens ; il faudrait des lunettes d'observation, mais c'est un article à trois livres ; les municipalités ont déjà assez de mal à armer les hommes, entretenir le matériel. Pittas, je compte sur vous pour transmettre ces faits à Brichet à son retour."

Arrive alors le sieur Juste de retour de l'Auditoire où siègent le corps municipal et le tribunal du district. Il a été appelé par le maire Pierre Daniel. Ce dernier vient de lui confier un courrier urgent pour la municipalité de Plouaret. Il y a grande agitation à la sortie de Conseil général.

Sur la place du Marché au sel, il est question de nouvelles "levées" pour la défense de la République ! Il paraît qu'une troupe de "Vendéens" marche sur Dinan.

"Encore bien des misères à venir !"

Triste semaine à Lannion.

La récolte n'a pas été bonne, le prix des denrées a augmenté, les chemins alentours sont peu sûrs, la levée en masse décidée par l'Assemblée générale a déjà secoué la Garde nationale, de nombreuses arrestations ont eu lieu et l'on parle de la vente des biens des émigrés, la chouannerie va se développer. D'autres demandes de "volontaires républicains" vont encore se produire, cette fois pour la défense de Rennes, Fougères, et Vitry.

La ville de Lannion s'affrontera-t-elle à la campagne environnante ?

L'avenir reste très incertain et chacun se renferme sur lui même.

Claude BERGER,  
Yvonne JOUAN,  
et Françoise LOISEL  
(Université du Temps Libre de Lannion)

## BIBLIOGRAPHIE

*Histoire de Lannion des origines au XIX<sup>ème</sup> siècle*, par Pierre de La Haye et Yves Briand. Imprim, 1986.

*La Révolution dans le Trégor*, collectif Trégor 89 sous la direction de Hervé Le Goff. Presses Bretonnes, 1988.

*Les Bleus, les Blancs et les Autres...*, collectif Trégor 89 sous la direction de Hervé Le Goff. Presses Bretonnes, 1991.

*La Poste aux chevaux en Côtes d'Armor*, collectif UTL. Presses Bretonnes, 1991.

*La Mer et la Révolution dans les Côtes-du-Nord*, par Guy de Sallier Dupin. Presse Bretonnes, 1992

Délibérations du Conseil Municipal de Lannion de janvier à novembre 1793.

N. D. L. R. pour les curieux. Ils pourront trouver la suite de l'affaire de Plouaret dans le livre *La Révolution dans le Trégor*, sous la signature d'Emmanuel Mazé, page 347.

## 2.

Pierre Merret

## LE CHEMIN DE ST-JULIEN

“ **Q**uand une pluie miraculeuse eut permis de sauver du brasier allumé par Julien l'Apostat, l'index avec lequel saint-Jean-Baptiste, décapité sur la demande d'Hérodiade, avait désigné l'Agnus Dei, le patriarche de Jérusalem recueillit et conserva la précieuse relique. Elle fut ensuite apportée dans son pays... à l'époque des croisades par Thècle, la vierge normande, qui fit bâtir près de Saint-Lô, l'église de Saint-Jean-du-Daye où le doigt du Précurseur fut conservé pendant plusieurs siècles et honoré par la foule des pèlerins. Mais un miracle insigne devait en déposséder la Normandie. Tous les Bretons connaissent la légendaire aventure qui leur valut le précieux dépôt. Rappelons-là brièvement :

Il n'y avait en ce temps-là que quelques chaumières groupées autour d'une pauvre chapelle dédiée à saint Mériadec qui fut évêque de Vannes. Or, vers l'an 1418, un archer originaire du pays était attaché à l'un des gentilhommes du duc Jean V. Passant près de Saint-Lô, il vint s'agenouiller dans le sanctuaire où l'on conservait les reliques de Saint Jean.

A la vue de ces restes précieux, le soldat, rempli de ferveur, fut tenté de s'en emparer pour les apporter à Saint-Mériadec où leur protection s'étendrait sur les fruits de la terre et sur les marins qui affrontent la colère des flots. Mais il n'osa point saisir les phalanges desséchées, craignant sans doute de commettre un sacrilège, et comme le temps pressait, il s'en fut.

Tandis qu'il marchait, ressentant une allégresse dont il ne devinait pas la cause, il entendit un carillon. Il traversait à ce moment une petite cité dont les habitants accoururent, le prenant pour un sorcier, car les cordes pendaient au creux des tours et sans que personne ne les touchât les cloches s'agitaient dans les combles aux poutres énormes.

On emprisonna le pauvre garçon ; mais confiant en Providence, il s'endormit, car il avait un cœur pur. Lorsqu'il se réveilla, il eut la douce surprise de se retrouver au pays natal, près d'une fontaine qu'il connaissait bien. Il reconnut la maison de son père parmi le feuillage des ormes et, devant qu'il était l'objet d'un grand miracle, il se dirigea vers

le chaume qui abrita son enfance. Les arbres se courbaient, le saluant à leur manière avec un friselis de feuilles, et lorsqu'il fut agenouillé dans la chapelle, les cierges s'allumèrent et la relique, qu'il avait rapportée à son insu, "en la jointure de la main droite avec le bras, entre la peau et la chair" vint se placer sur l'autel.

Le duc Jean V ayant appris l'événement fit une enquête en Normandie, et quand il fut certain du prodige, il se mit en route pour Saint-Mériadec et ce fut un grand honneur de recevoir ce souverain qui fut, de tous, le plus cher aux Bretons. Il pria devant la relique et lui offrit (en 1429) un étui d'or. Ainsi en atteste le compte tenu par Jean Mauléon, trésorier, qui porte en dépense, deux marcs d'argent.

L'exemple du duc fut si bien suivi que les pèlerins affluèrent en nombre croissant et que la chapelle devint trop étroite. Le 1er août 1440, fut posée la première pierre d'une grande église."

Ainsi Jean de Trigon, érudit morlaisien, relate-t-il l'événement en 1947 d'après ce qu'en écrivit Albert Le Grand dans sa *Vie des Saints*.

Et les pèlerins de toutes conditions vinrent par milliers de toute la province, de tous les terroirs. Ceux qui ne pouvaient se déplacer faisaient faire le pèlerinage par des "professionnels" qui se mettaient en route avant Pâques pour achever leur Tro Breiz fin septembre. Il y avait ainsi tout un village en marche suivant un itinéraire bien précis avec son cortège de mendiants. A Saint-Jean, il en venait plus de 200<sup>1</sup>

Or, il advint que le 23 juin 1884, à l'aube, des dizaines de barques venues de l'île de Batz, Roscoff et Saint-Pol, furent prises dans une épouvantable tempête en vue de la pointe de Primel. Plusieurs pèlerins furent engloutis. Dès lors plus personne ne prit la mer pour accomplir le pèlerinage. On décida donc d'un rendez-vous au lieu-dit Saint-Julien en Locquénoilé. De là, des barques abondamment décorées traversaient le chenal, environ 500m, jusqu'à Bel-Air, aujourd'hui Le Dourduff-en-Mer, là où le pont joint Ploujean à Plouézoc'h.

Nos léonards commençaient alors une randonnée pédestre d'une dizaine de kilomètres, en habits de fête, généralement sous un soleil à faire les foins. Ils escaladaient la côte, évitaient le bourg (les tentations étaient grandes) se dirigeaient vers Keristin puis franchissaient le premier "ouvrage d'art" : une auge de granit de plus de deux mètres, écrêtée de ses bords et jetée en travers du Corniou<sup>2</sup>. Quelle délectation, à Rosludu, de se rafraîchir à la fontaine monumentale, et peut-être de se baigner les pieds, déjà échauffés par les premiers kilomètres, dans le douet !

1- Le pardon de Saint-Jean-du-Doigt a été évoqué par Anatole Le Braz (*Au pays des pardons*). Le texte est bien connu. Une note du *Guide Bleu* indique une autre description, celle de l'anglais Thomas Adolphus Trollope qui visita la Bretagne en 1839. Il serait intéressant de retrouver ce texte. (note de Franck Choquet)

2 - Rivière qui sépare les communes de Plougasnou et Plouézoc'h.



Mme Loussot photographée dans sa centième année. Son témoignage a confirmé une page léonarde de l'histoire de Saint-Jean.

La halte terminée, la coutume voulait que l'on traverse les champs d'une pierre bleue à l'autre, bômes bien en vue dans les talus. Les chemins étaient ravinés et surtout rallongeaient l'itinéraire tant ils étaient tortueux.

Kermorgat était bientôt en vue. C'est là, au pied du calvaire, que Madame Loussot voyait passer les pèlerins par centaines. Quand elle était jeune, pour elle c'était une vraie fête<sup>2</sup>.

Puis le lien direct avec Saint-Jean se précisait : le cortège filait en direction de Goas-Mériadec (Saint-Jean s'appelait autrefois Traon Mériadec) puis joignait Feunteun Mélar, fontaine dédiée à un autre saint vénéré à Saint-Jean. Autre halte, sans doute pour se mettre sous la protection des saints. Encore quelques pas et voilà Poudou Dern (déformation probable de *pont derv*, le pont de chêne)<sup>3</sup>. C'est le second ouvrage d'art, et quelle architecture ! Les pèlerins découvraient une dalle de granit fichée dans le fût d'un chêne qui se sépare en deux troncs pour laisser le passage aux voyageurs mais pas aux bêtes à cornes. Toujours à travers champs, ils laissaient Kerdalidec et Kervoeret pour découvrir, dans la première pente, la fontaine de Saint-Mériadec et la flèche élançée de l'église but elle du voyage.

Les tambours et la fanfare de Plougasnou étaient déjà là quand nos Léonards franchissaient Pont-ar-Gler. De toute part, il en arrivait, sollicités par les estaminets et les crêpières en plein air, les diseuses de bonne aventure et les montreurs d'ours... Pas question pourtant de s'y intéresser avant d'avoir accompli ses dévotions ni d'avoir assisté au lever de bannière, bien lestée par ces roublards de Trégorois quand le candidat était léonard et fanfaron<sup>4</sup>.

Et c'était la tête pleine de souvenirs que tout ce petit monde reprenait le chemin de Saint-Julien<sup>5</sup>.

Pierre Merret.

2 - Mme Loussot réside à la maison de retraite de Lanmeur. Elle est le seul témoin encore en vie de cet épisode de l'histoire des grands pardons de Bretagne. Elle a donc confirmé ce que l'on avait découvert à travers des documents épars (cartes postales anciennes, monographies de Jean de Trigon, souvenirs oraux transmis par Jean L'Hénoret de Kerdinoï qui les tenait de sa grand-mère).

3 - Ce pont a été victime de la tempête d'octobre 1987. La dalle gît pour moitié dans les eaux de la rivière de Pontplaincoat. Les abords du pont sont dallés d'un bord et de l'autre du cours d'eau.

4 - Témoignage de Monik Léon de Donnant, aujourd'hui disparue.

5 - Le pèlerinage à pied des Léonards prit fin après la Grande guerre quand on construisit le petit train... qui reliait Morlaix à Primel-Trégastel en passant par Saint-Jean.

3.

Nicole Chouteau

## UN FIEF DES TOURNEMINE EN TRÉGOR

BOTLOI-LEZARDRE

**L**e nom de la Hunaudaye qui blasonne celui de Tournemine du prestige de ses cinq puissantes tours a souvent masqué de plus anciennes racines trégoroises que ce puissant lignage, issu d'Angleterre, planta dans la terre de Bretagne au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle grâce à une péri-pétie de l'histoire.

A sa mort en 1148, le Duc Conan III de Bretagne laissait un fils, Hoël, qu'il avait désavoué, et une fille, Berthe, veuve d'Alain Le Noir de Penthièvre, dont elle avait un fils, Conan. Berthe se remaria avec Eudon de Porhoët qui sera duc de 1148 à 1156, mais la mésentente s'installa entre le jeune Conan et son beau-père. Pour tenir tête à Eudon, Conan appela à son aide son suzerain, le roi d'Angleterre, dont il était vassal pour le Comté de Richmond, hérité de son père Alain de Penthièvre. Henri II Plantagenêt s'empressa de lui envoyer moult gens d'armes et chevaliers, parmi eux un certain Guillaume Tournemine. La victoire resta à Conan qui fut proclamé duc de Bretagne mais eut toutefois à reconnaître ses dettes envers ses alliés.

Henri II Plantagenêt reçut, pour son troisième fils Geffroy II Plantagenêt, la main de Constance, fille de Conan, ce qui revenait à remettre le duché entre les mains de l'Angleterre puisque, sous la pression du roi Henry, Conan finit par abdiquer en faveur de celui-ci qui garda le trône ducal jusqu'à sa mort en 1171.

Quant à Guillaume, le chevalier venu batailler aux côtés de Conan, il s'ancre dans notre région. En 1192, son petit-fils Geffroy épouse Edie de Penthièvre et on le trouve en 1208 sénéchal de Penthièvre, seigneur de Botloi, Lézardré et Kermilin.

La terre de Botloi (à Pleudaniel) serait donc le berceau des Tournemine sur le sol de Bretagne. La seigneurie de Lézardré pose toutefois un problème, car en 1225, Gautier qui possède encore son sceau, laisse aux moines de Lehon sa dime de Lanleff, et Alain de Lézardré sera évêque de Tréguier de 1262 à 1275. Il existait donc encore des membres de cette

famille jusqu'à cette date. Fut-elle dépossédée de sa seigneurie en faveur des Tournemine ? Quant à Kermilin ou Kermelin à Botmel, c'était au XVI<sup>e</sup> siècle une annexe de la seigneurie de Kergadou (Plusquellec). En 1637, l'on verra toujours dans la chapelle Notre-Dame de Botmel les armes de Tournemine (écartelé d'or et d'azur) en alliance avec des armes portant un canton d'argent semé d'hermines et au-dessous d'azur à trois mâcles d'or ou encore party d'azur à 6 mâcle d'or au chef de Bretagne.

Comment la seigneurie de Botloï était-elle venue aux mains des Tournemine qui à cette époque ne possédaient pas encore la Hunaudaye ? Était-ce une récompense pour ses loyaux services au moment de la guerre entre Conan IV et Eudon de Porhoët, ou une conséquence du mariage entre Geoffroy et Edie de Penthièvre ou encore d'un mariage entre Guillaume de Tournemine, fondateur de la lignée et l'héritière de Botloï, en s'engageant à relever le nom des Botloï comme c'était souvent la coutume en l'absence d'héritiers mâles, ce qui expliquerait pourquoi la famille est appelée quelquefois Botloï, mais le plus souvent garde son nom de Tournemine.

La famille de Botloï, citée aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, était fort puissante puisqu'elle avait érigé, surplombant le Trieux, un solide donjon rectangulaire, vraisemblablement l'une des premières place-fortes élevées le long de l'estuaire<sup>1</sup>.

Dès l'origine le château possédait sa chapelle puisque en 1163 l'église de Botloï est citée dans une bulle papale au nombre des possessions de l'abbaye de saint-Jacut à qui elle avait été donnée par l'évêque de Tréguier, Godefroy<sup>2</sup>. Le relevé de cadastre de 1832 montre que la structure du donjon est encore indiquée alors qu'elle a disparu en 1952. Actuellement en effet, seule une grosse touffe de ronces montre encore l'emplacement de la construction.

Mais un donjon ne nourrit pas son seigneur. Le fief de Botloï étendait son bailliage sur trente et une paroisses. De l'Île Verte à Brélidy, de Hengoat à Quemperven, il emportait presque toute la seigneurie de Guingamp dont il était vassal, sans compter l'accumulation des privilèges féodaux. De plus l'importante seigneurie de Launay-Botloï à Pleumeur-Gauthier, d'après un aveu de 1691, "auroit sorti par cy-devant en juveigneurie de la terre et seigneurie de Botloy-Lézardré, de laquelle le seigneur de Bron-Plusquellec de précédé les deux siècles, voulait tenir ladite terre en lignage et ramage...".

1 - "Motte du château de Botloï, bâti sur un promontoire surplombant le trieux, dans une position très escarpée, à plus de 30 mètres au-dessus de la rivière. sur cette motte de neuf mètres de haut, donjon escarpé, de 7 mètres de large et 8 de longueur dont les murs ont un mètre d'épaisseur. En avant vers le nord, et au-delà d'une circonvallation, débris d'une construction dans laquelle entre ainsi que dans le jonjon un ciment mêlé de coquillages pulvérisés" (A. L. Harmois, S. E. tome 50- année 1912, *Inventaire des découvertes archéologiques*).

2 - Un café se trouvait à son emplacement et en effectuant des travaux dans cet établissement on retrouva un fragment d'un magnifique vitrail.

D'après le même aveu, la seigneurie de Launay-Botloï consistait "en manoir principal, bois de décoration, issues, rabines, franchises, domaines prées et prairies, terres arables, non arables, pasturaux et viviers, le tout cerné de deux enceintes de murailles anciennes et fort caducques, desquelles néanmoins paraissent encore les vestiges, buttes et mottes de terre élevées d'une hauteur extraordinaire en intersigne de seigneurie". D'après un autre aveu les vassaux de Lézardrieux apportaient des sacs de terre au seigneur de Launay pour former la motte (Lézardrieux était à cette époque une trêve de Pleumeur-Gauthier).

Parmi les seigneurs bretons qui en 1294 reconnaissaient devoir à l'ost du duc, chevaliers, écuyers ou archers, "Monsieur Pierre de Tournemine doit deux chevaliers de son fié de Bolloy et Tréguier" alors que le seigneur de la Roche-Jagu n'en doit qu'un demi.

A une date inconnue, Botloï absorbera la seigneurie de Lézardré (ou Lézardrieux).

Tout comme la famille de Lézardré avait donné un évêque de Tréguier au XIII<sup>e</sup> siècle, les Tournemine verront un des leurs, Geoffroy, promu au siège épiscopal de Tréguier en 1296. Il le conservera jusqu'en 1317. Il était l'ami de Saint Yves qu'il amena souvent au logis paternel. Durant le procès de canonisation de Saint Yves, le témoin 174, Guillaume Tournemine, fils de feu le seigneur Geoffroy Tournemine, chevalier décédé du diocèse de Saint-Brieuc, âgé de 28 ans et plus raconte comment sa mère "Jeanne de Beuc Manier" fut guérie par un miracle de Saint Yves. Cette Jeanne de Beuc Manier ne peut être que Jeanne de Beaumanoir mariée en 1276 à Geoffroy Tournemine lequel on le voit était "du diocèse de Saint-Brieuc".

On peut donc penser qu'à cette époque Geoffroy de Tournemine et son épouse ne résidaient plus à Botloï qu'occasionnellement. En effet, vers 1220, les Tournemine par la faveur de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, avaient ajouté à leurs fiefs du Trégor, les fiefs de Pléhérel, Landebia et la forêt de Lanmur où ils élèveront, dès 1220, la forteresse de la Hunaudaye.

\*\*\*

## BLOIS contre MONFORT : Les Tournemine dans le clan des Penthièvre.

Puis vint la guerre de succession (1341-1364). Fidèles à leurs alliances héréditaires, les Tournemine se rangent aux côtés des Blois-Penthièvre soutenus par le parti français. La guerre s'approchait de nos murs. La bataille qui eut lieu en 1346 à la Roche-Derrien reste un des épisodes les plus sanglants de son histoire.

A cette époque Geoffroy de Tournemine Botloï, capitaine de Guingamp, prit une initiative qui allait tourner au désastre. "Averti par les habitants de la Roche-Derrien que les Anglais avaient momentanément quitté cette ville qui était entre leurs mains pour aller attaquer Lannion", Geoffroy de Tournemine voulut profiter de cette occasion pour reprendre la Roche-Derrien mais, dit Le Baud cité par dom Morice, "les Anglais avertis fort à propos passèrent la petite rivière du Jaudy par le gué au Provost et allèrent se poster entre Tournemine et la Roche-Derrien. Il y eut en cet endroit un rude combat entre les deux garnisons et une perte assez considérable de part et d'autre, mais le terrain demeura aux Anglais".

Le seigneur de Tournemine va payer sa défaite par la destruction de ses deux châteaux de Botloï (appelé ici Tournemine) et Lézardré. La chapelle elle-même en souffrit puisqu'en 1389 le pape accorde une bulle d'indulgence en faveur de cette chapelle construite sur les terres du sieur de Tournemine, fils de Jeanne de Craon, et endommagée par les guerres. Mais les Tournemine possèdent d'autres manoirs dans la même paroisse : *Pen an coat*, et surtout *Kerdéozzer* où la famille va trouver refuge.

L'année suivante, Charles de Blois lui-même voulut venir reprendre la Roche-Derrien. Cette bataille, au cours de laquelle il fut blessé et emprisonné, fut aussi désastreuse que la première. Cette nuit là périt, entre autres braves, Geoffroy de Tournemine. Ses descendants, toujours blottis à Kerdreuzer, vont entrer au début du 15<sup>ème</sup> siècle dans la grande croisade de reconstruction qui s'empara de ce coin du Trégor. Combien de tombereaux et de charrois se croisèrent alors sur les routes ?

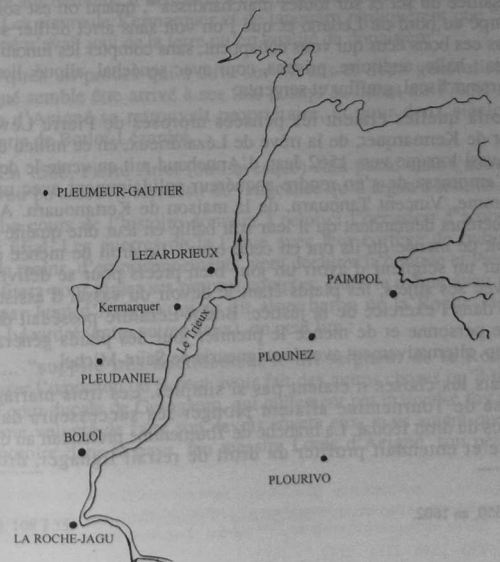
En 1405, Catherine de Troguindy réédifie la Roche-Jagu sur ses anciens remparts. Suivant son exemple, les Botloï, en 1418, entreprennent à quelques pas de leur demeure la construction d'un nouveau logis : "L'an 1418, le seigneur de Botloï a fait cette œuvre. Que dieu leur fasse paix" indique une inscription gravée en lettres gothiques sur le linteau d'une cheminée du premier étage. Toutefois ils conservent la première construction : "A côté du manoir et de l'hostel neuf de Kerdreuzer avec ses jardins et appartenances, le manoir et vieil hostel appelé Kerdreuzer coz" (Kerdreuzer Coz subsistera jusqu'en 1843). A un quart de lieue de là, les Kernech'hriou

3 - A.D.E. 1008, actes de 1441 - 1482 - 1556.

construisent le manoir qui porte leur nom, et ces deux logis coiffent leurs toitures de très décoratives cheminées polygonales copiées sur celles de la Roche-Jagu.

La haute silhouette de la Roche-Jagu, dominant le Trieux de ses dix neuf souches de cheminées ne faisait-elle pas de l'ombre à la sobre demeure des Tournemine, logis sévère et sans décoration ? Le processus est-il déjà en marche qui fera un jour passer tous les biens des Tournemine, le long du Trieux, aux mains des d'Acigné, nouveaux propriétaires de la Roche-Jagu ? Mais Kerdéozzer n'était plus pour les Tournemine qu'une résidence secondaire et sera au cours du même siècle la dot d'une fille qui épousera un Kernech'hriou, son voisin.

Bien qu'ils aient pris pour résidence habituelle le château de la Hunaudaye, les Tournemine ne se désintéressent pas de leur fief trégorois. Par un acte signé au château de la Hunaudaye, en date du 10 avril 1434, Gilles de Tournemine fonde à l'Île Verte (une île de l'archipel bréhatin qui lui appartient) le couvent des frères mineurs de l'observance. Cette branche de l'ordre des franciscains avait décidé de s'établir "dans les fles marines et lieux circonvoisins de la mer aux parties de Bretagne, Angleterre et Normandie". Ce couvent, reconstruit sur les ruines d'un monastère celtique, jouira d'un grand prestige dans la région durant tout l'Ancien Régime, et ne disparaîtra qu'à la Révolution.



A la Hunaudaye, la famille de Tournemine va connaître des événements dramatiques. A la mort de Gilles de Tournemine, en 1474, sa veuve, Marie du Hommet, se remarie avec Jehan Eder de Beaumanoir. Voilà qui ne plaît guère aux fils du premier mariage qui en 1476 attirent leur beau-père à une partie de chasse où ils le font assassiner. Georges Tournemine, l'un des protagonistes de ce drame, mourut laissant de son second mariage avec Anne de Montejean une fille, Françoise. Anne de Montejean avait reçu comme douaire la terre de Botloï.

En 1521, Françoise, veuve de son premier mari Guy de Laval, épouse l'amiral de Montejean et, en 3<sup>ème</sup> noces, Claude d'Annebaud, Maréchal de France. Leur fils, Jean d'Annebaud, va entreprendre, le démantèlement des terres de Botloï, qui ne se fera pas sans de nombreux rebondissements.

Le fief des Botloï suscitait de nombreuses convoitises. Comment ne pas convoiter un fief qui possédait un double droit de chatellenie, Botloï et Lézardré, lorsque soi-même, chevalier d'antique noblesse descendant d'un brave du combat des Trente, on se voit contester ce même droit. Comment renoncer d'un cœur léger aux "quatre deniers que devait chaque navire pour son ancrage dans la rivière et quatre deniers aussi sur chaque tonneau de vin qui passe les endroits des paroisses de Lannmodez, Pleudaniel, le chateau de Lézardré et celui de Botloï, et autant sur chaque fardeau de drap et sur chaque tonneau de froment, et deux deniers pour le gros bled, et aussi cinq deniers pour le portage du sel et un minot de sel sur toute la charge pour chaque saillée de sel et sur toutes marchandises"<sup>4</sup>, quand on est soi-même bien campé au bord du Ledano et que l'on voit sans arrêt défilier sous ses yeux tous ces bons écus qui vous échappent, sans compter les innombrables privilèges : halle, auditoire, prisons, cour avec senéchal, alloué, lieutenant et gouverneur fiscal, greffier et sergents.

Voilà quelles étaient les pensées moroses de Pierre Levesque, chevalier de Kermarquer, de la trêve de Lézardrieux, en ce milieu du 16<sup>ème</sup> siècle. Aussi lorsque vers 1562 Jean d'Annebaud mit en vente le domaine, Pierre s'empessa de s'en rendre acquéreur solidairement avec un autre gentilhomme, Vincent Tanouarn, de la maison de Kertanouarn. Aussitôt "les acquéreurs demandent qu'il leur soit baillé en leur dite qualité congé, pour droit de menée qu'ils ont en cette cour". Le droit de menée était le droit pour un seigneur d'avoir un jour bien précis pour se délivrer aux plaids avec ses sujets, les plaids étant le devoir du vassal d'assister son suzerain dans l'exercice de la justice. Botloï-Lézardré possédait droit de congé de personne et de menée le premier jour des plaids généraux de Guingamp, alternativement avec la seigneurie de Saint-Michel.

Mais les choses n'étaient pas si simples. Les trois mariages de Françoise de Tournemine allaient plonger ses successeurs dans les imbroglios du droit féodal. La branche de Tournemine prétendait au droit de prémesse et entendait profiter du droit de retrait lignager, droit qui

4 - A.D.E. 1550, an 1602.

permettait aux héritiers de second rang de racheter le bien familial au prix où l'acheteur l'avait acquis sans que celui-ci puisse s'y opposer (Botloï et la Hunaudaye étaient retournés aux mains d'une branche cadette des Tournemine après le décès sans héritier de Jean d'Annebaud et de sa sœur Madeleine).

C'était compter sans les d'Acigné qui depuis 1494 étaient seigneurs de la Roche-Jagu, et entendaient bien, patiemment, étendre leur hégémonie sur toutes les rives du Trieux. Louis d'Acigné n'avait-il pas déjà échangé sa seigneurie de la Balue à Bazouges-sous-Pérouse contre Frynaudour, la forteresse qui s'élevait sur la rive droite au confluent du Leff et verrouillait, avec la Roche-Jagu, le port de Pontrieux.

Louis d'Acigné fut d'abord acquéreur : "Louis d'Acigné fut refusé à la foi parce que la terre avait été saisie sur lui pendant le procès qu'il avait au sujet de cet acquêt avec le fils du seigneur de la Hunaudaye sur qui elle avait été vendue". Puis devient ensuite héritier présomptif par son mariage avec Anne de Montejean, mère de Françoise de Tournemine.

Dès 1559, il s'ensuivit un procès triangulaire entre Jean de Tournemine, Louis d'Acigné puis son fils Jean et Pierre Levesque puis son fils François<sup>5</sup>. "Haut et puissant Jean, sire d'Acigné, baron de cœtmen, s'opposa formellement au congé demandé, lorsqu'il était seigneur de Botloï Lézardré comme fils et héritier de feu dame Anne de Montejean, dame d'Acigné, laquelle avait joui paisiblement de cette terre pendant les quarante ans demiers. Il demanda à être maintenu dans la propriété de cette terre". Les sieurs de Kermarquer et de tanouarn répliquèrent que "la dame d'Acigné n'avait joui de la terre qu'en qualité de douairière".

Après un procès qui s'étira sur 40 ans et deux générations, Jean d'Acigné semble être arrivé à ses fins puisqu'au début du 17<sup>ème</sup> siècle la famille d'Acigné se retrouvait propriétaire, et pour deux siècles, de la seigneurie de Botloï-Lézardré.

En 1588, Pierre Arrel (ou Levesque) était passé dans l'autre monde sans avoir pu assouvir son désir de vengeance qu'il légua à son fils.

Le cours de l'histoire donnera à celui-ci l'occasion d'accomplir ce devoir filial. Les guerres de la Ligue avec leur cortège de trahisons, de coup de mains, d'emprisonnements, vont déchirer la contrée et Pierre Arrel en profitera pour régler ses propres comptes. Dans le même aveu rendu en 1602 par Jean d'Acigné qui se dit alors baron de la Roche-Jagu et de Botloï-Lézardré (entre autres lieux), on peut lire :

... "supplie très humblement le dit seigneur de la Roche-Jagu d'excuser l'omission qu'il peut avoir fait des autres choses qu'il tient sous la dite cour ducale de Guingamp, qui nullement par mauvaise foy ou faute de bonne volonté de faire son devoir envers eux, mais autant que comme c'est notoire dans le pays, feu messire Louis d'Acigné, son père, ni luy

5 - A.D. 108 J 35.

n'ont jamais tenu leurs hommages desdites seigneuries de Botloï venues en leur maison par acquet de retrait lignager, fait d'icelles terres sur ceux qui les avaient acquises d'avec feu le seigneur amiral d'Annebaud, sire de la Hunaudaye, desquelles terres est encore le procès pendant entre les seigneurs baron de la Hunaudaye et le dit seigneur de la Roche-Jagu, que ni lui ni feu son père n'ont jamais pu recouvrer aucuns titres ni enseignements valables des dites seigneuries d'avec les seigneurs de la Hunaudaye ou autres, le peu desquels titres ils avaient furent pris et volés dedans le château de la Roche-Jagu à la prise d'ycelui, comme chacun du pays n'en ignore point... "

Un aveu rendu par la dame d'Acigné en 1703 confirme que " les chatellenies de Botloï et Lézardré vinrent aux mains de messire Louis d'Acigné par retrait lignager sur Pierre Levesque, sieur de Kermarquer<sup>6</sup>. Le successeur dudit sieur de Kermarquer, en haine de ce retrait lignager, l'an 1590, facilita dans le temps des guerres de la Ligue, l'enlèvement et l'emprisonnement de Monsieur Jean d'Acigné. "

Jean d'Acigné eut en effet à s'acquitter d'une rançon de 20 000 écus qu'on lui avait extorqués pour recouvrer la liberté, alors que des soldats occupaient sa maison de la Roche-Jagu.

La famille Arrel de Kermarquer s'était consolée en acquérant sur les bords du Trieux dans la paroisse de Lézardrieux "le vieux chateau avec ses douves, bois, taillis et emplacements de vieux moulins appelés le vieux chateau et bois de Coetmen." Ce château de Coetmen qui formait un maillon de la chaîne défensive du Trieux a donné son nom à la rade de Coatmen déformé aujourd'hui en *Coatmer*, mais qui sur les cartes anciennes porte bien le nom de Coatmen. Il devait son nom à la famille qui l'avait édifié de même que le donjon qui existe encore sur les bords du Leff, famille que l'on retrouvera à Tonquédec et à la Roche-Jagu.

Le fief de Botloï-Lézardré suivra dès lors le destin de la Roche-Jagu et ne s'en séparera qu'en 1773, lorsque le maréchal de Richelieu, héritier des d'Acigné par sa mère, dispersera son héritage breton pour payer ses créanciers et vendra Botloï à la famille Le Prestre de Chateaugiron. En rejoignant la Hunaudaye, la branche aînée de Toumemine emporta avec elle son patronyme. Les branches cadettes essayèrent dans le Trégor sous le nom de Botloï.

Nicole Chouteau.

#### BIBLIOGRAPHIE :

Alain Raison du Cleuziou : *La Bretagne des Origines à la Réunion* Ed. Prud'homme Saint-Brieuc - J. Le Patourel : *Henri II Plangagenêt et la Bretagne* (S.H.A.B), 1981. Pierre Halna du Fretay : *Ceux qui on possédé la Hunaudaye*. Association du Château de la Hunaudaye. - Max Courtecuisse : *Tables capitulaires des frères Mineurs de l'Observance et des Recollets de Bretagne*, Paris 1930.

6 - Sur la postérité de ce personnage voir dans n° 2 "Trégor - Patrimoines", un article de A. Y. Bourges : "Deux historiens trégorois au 17<sup>ème</sup> siècles : Yves Arrel et Guy Le Borgne".

5 - A. D., E. 930 - 1540 - 2115 - 2192.

4.

Yves Briand

## GUILLAUME SALAÛN DE BRÉLÉVENEZ OU DE SAINT-MARC À LA VILLE BLANCHE.

La lecture occasionnelle des anciens "Répertoires des archives Départementales des Côtes du Nord", nous a permis de découvrir, sous la cote V986, une mention de la chapelle Saint-Marc en Buhulien et nous a entraîné à demander la photocopie du passage en cause. Il s'agit d'une lettre du 13 prairial au 12 (13 mai 1804) du Sous-préfet de Lannion à son supérieur hiérarchique, ainsi libellée :

"La chapelle de St-Marc et une maison y attenante située en la commune de Buhulien ont été vendues en l'an 6 ou en l'an 7 (vers 1797-1799) au nommé Guillaume Salaün de Brélévenez. Cet acquéreur n'a point payé le prix de son adjudication. Le maire de Buhulien, voulant tirer parti de cette chapelle et de ses dépendances, presque en ruines, en a publié la ferme et se dispose à l'adjudger au profit de la fabrique<sup>1</sup>. Le bien ayant été vendu ne pourrait pas strictement parlant, retourner à la fabrique. Mais l'objet est si peu conséquent que le maire ne pourrait être blâmé d'en retirer quelque chose. Je vous prie de me donner une décision à ce sujet.

J'ai l'honneur de vous saluer.

(signé) Le Grontec."

Au bas de la même feuille, mais d'une écriture différente : "rep. le 27". Cette addition nous a très longtemps intrigués, même égarés, puisque ce "rep." que nous lisions "réponse" semble plutôt être lu "répertorié".

1 - Il serait intéressant de retrouver une trace matérielle de ces documents.

2 - Archives départementales des Côtes d'Armor, 3 Z 14.

Mais cet impécunieux Guillaume Salaün de Brélévenez, n'est-ce pas le dénonciateur de la triste affaire Taupin qui amena la guillotine à Lannion puis à Tréguier les 3 et 4 mai 1795 pour l'exécution des abbés Lageat et Le Gall et de la femme Taupin ? La question peut se poser en effet sans grande assurance de certitude formelle, tant ces noms et prénoms ne sont pas rares dans la région. Notre ami Christian Kermaol que l'histoire de Brélévenez et de ses habitants intéresse particulièrement, nous a signalé aussi qu'"une plaque apposée sur l'ossuaire de Brélévenez" rappelle les noms de Jean Salaün, maire pendant 45 ans (1838-1893) époux de Marie Jeanne Prat (1816-1890), d'Emile Salaün, maire pendant 5 ans (1844-1900) et pour le même temps d'Yves Salaün (1849-1915) et de commenter : "S'il y a un lien entre Guillaume et Jean, il y aurait là un tout premier intérêt !"

N'est-ce pas enfin ce G. Salaün qui, selon notre informateur, au vu d'une délibération municipale de Brélévenez en date du 23 fructidor an 10 (10 septembre 1802) apparaît encore comme adjudicataire de l'"issue ou placître de la Ville Blanche" pour 3 francs 25, le 20 août 1793 ? Curieux et passionnant à la fois, tout ce fatras regroupés autour du même nom !

De la chapelle de Saint-Marc citée dès le début de notre propos, disons maintenant quelques mots. Car ces ruines révèlent encore une importante architecture. Mais saluons avant tout le dévouement de l'habile artisan de Ploumilliau qui, ces dernières années, récupérant les pierres tombées à terre, en a relevé les murs, ou plus précisément a fort intelligemment consolidé et restauré les lieux pour leur meilleur état actuel possible ; que M. Philippe de Parscau en soit félicité !

Ces vieilles pierres sont des dépendances du château voisin de Keryvon qui de temps immémorial appartient à la famille Rogon de Carcaradec ; de même l'enclos les entourant, appelé "cimetière" ainsi qu'il est dit en général des alentours immédiats des lieux de culte en Bretagne.

Le sanctuaire a, somme toute, bien résisté à l'épreuve du temps. Plus intéressante que l'inscription "L. Mengy - 1695" qui se lit sur le linteau extérieur de la porte de la seule aile, c'est l'espèce d'auge-bénitier traversant le mur d'en face, qui doit retenir l'attention et qui est la grande curiosité du monument ; les autres détails subsistants : autels en granit, crédences vides de statues sont d'un intérêt courant. Car, en bref, il ne subsiste plus rien en bois ; ce qui a résisté, c'est la pierre !

La dédicace à Saint-Marc pose problème : ce n'est pas un saint breton classique, encore qu'il patronne aussi l'Île-Grande, sise non loin de là en Pleumeur-Bodou et que sa fête, le 25 avril, soit encore curieusement célébrée en l'église terrienne de Ploumilliau<sup>3</sup>.

3 - Ne peut-on y voir un lointain souvenir de la guerre de Succession de Bretagne, animée par les Anglais auxquels s'associaient sûrement quelques Ecosseis ?

Autre chose aussi : l'aura négative qui jusqu'à nos jours hanta ce lieu et qui sûrement en retarda la résurgence. Peut-être faut-il lier cette réputation à la tradition rapportée par les très contestés anonymes auteurs du "Diocèse de Saint-Brieuc pendant la Révolution" ; selon leurs dires (t.II, p. 33-34), lors de la Terreur un abbé Pierre Louis Briand<sup>4</sup>, réfractaire, gracié en 1800 après arrestation, rencontra dans le voisinage de St-Marc, un apostat qu'il reconnut par la suite et fit corriger. Peut-être est-ce à cet incident que Saint-Marc a dû cette réputation de lieu maudit.

Contrastant avec un St-Marc restauré dans ses ruines, passons à la chapelle de la Ville-Blanche, sur la route de Lannion à Tréguier, à l'extrême pointe Nord-Ouest de la commune de Rospez, très proche des petites communes de Lanmérin et de Trézény, qui parfois se la disputaient. Une ordonnance de Mgr. Le Groing de la Romagère, en date du 28 août 1830, mit les parties d'accord, et, suivant en cela le cadastre civil napoléonien, la fixa définitivement en Rospez. Là c'est en effet la fraîcheur de bonne santé des lieux qui vous accueille et aussi l'intérêt très divers du mobilier intérieur. Dès le seuil, les premiers pas se portent sur deux dalles à croix de Malte (des traces de lettres se lisaient au bord de l'une d'elles en 1936 encore), puis une autre ornée d'une équerre. En face, à hauteur d'homme, cavité qui jadis par intermittence sans doute, renferma un crâne, cavité qu'il eût été intéressant, à notre avis, de clore d'un léger grillage avec l'ossement apparent.

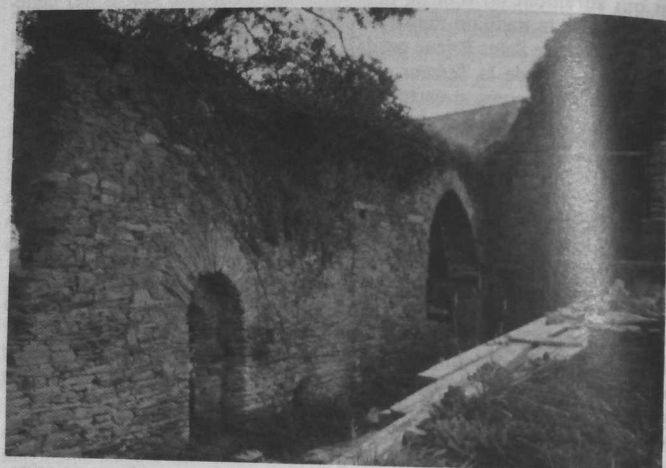
4 - Le nom de l'abbé Pierre-Louis Briand, mentionné ici un peu par hasard, nous a mené à nous interroger sur son cas. Le chanoine Le Masson se contente de citer dans son *Manuel "Pierre-Louis Briand de Tonquédec"*. Mais les Archives départementales sous la cote 1Q484 offrent un dossier, peu épais il est vrai, sur ce nom ; l'on y relève dans une lettre du 8 germinal an V, à l'adresse des Administrateurs du département, quelques précisions, non dénuées d'intérêt :

"Je ne crus pas en 1790 devoir me soumettre à la Constitution Civile du clergé et me retirai en conséquence dans ma commune natale, Plounévez-Moëdec, où je demeurai jusqu'à l'arrêté d'exil lancé contre tous les prêtres indistinctement, par le Département des Côtes du Nord.

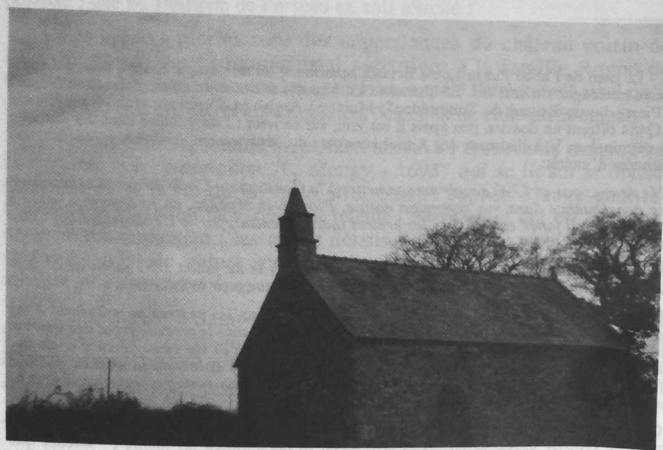
"Alors, je me rendis à Tréguier et y demeurai depuis le 22 juillet 1791 jusqu'au 23 août 1792, que nous fûmes tous saisis par la force armée venue pour le fait même.

Les poursuites continuelles qui l'on faisait contre tous les prêtres m'obligèrent à me soustraire aux poursuites et à la violence ainsi que le prouvait le procès-verbal des témoins, fait au sujet de ma radiation sur la liste des émigrés où j'ai été employé sans doute par erreur. J'ai vécu depuis dans l'obscurité, le silence, l'oubli et la paix jusqu'à ce que l'on (me) confonde avec un autre ecclésiastique portant le même nom que moi. Je me suis vu dénoncé par une similitude de nom avec ce confrère..."

Ces dernières lignes posent en effet une question d'homonymie concernant du moins un nom de famille assez usuel, peut-être aussi le personnage lui-même ; - encore que l'association de ces deux prénoms puisse être, à notre avis, peu courante ; en résumé, y eut-il deux abbés Briand, prénommés Pierre-Louis ?



Chapelle St-Marc - Le bas-côté Nord en cours de restauration (nov. 86).



Chapelle de la Ville-Blanche.

Cette chapelle qui, selon le grand expert que fut M. René Couffon, présente des restes du XV<sup>ème</sup> siècle, est dédiée à Notre-Dame et à Saint-André dont les veilles statues encadrent l'autel ; celle de St-Sébastien est fixée au mur en face de la porte, juste au-dessus de la cavité-ossuaire.

Saint-André...! Curieux aussi ce saint en terre celtique, mais c'est à lui que fut consacrée la première cathédrale de Tréguier. Et, par ailleurs, la coqueluche se disant en breton "an dréo", l'on ne s'étonnera pas que jadis les enfants atteints de cette maladie y aient été conduits en pèlerinage. Dans un aveu rendu au roi le 15 juin 1628, on apprend que les armes du sieur de Boisguezenc ornaient "au plus hault la grande et maistresse vitre en la chapelle de la Ville-Blanche en la paroisse de Trézény" <sup>3</sup>

L'histoire récente de ce monument est intéressante. Vers 1935, pour le sauver d'une ruine imminente, l'abbé Conan, alors recteur de Rospez, le fit raccourcir de trois mètres environ, et en profita pour supprimer le clocher probablement trop lourd. Dans le cimetière qui l'entoure un modeste calvaire n'a d'autre intérêt que son nom "Kroas ar bered ar Saozon", croix du cimetière des Anglais. Ajoutons que cette chapelle est dans le voisinage relatif en direction de Tréguier, d'un lieu-dit *l'Hopital*, et que le pardon s'y célèbre toujours le dernier dimanche de septembre.

En conclusion, qu'il nous soit permis de formuler un vœu : que les deux édifices soient le plus tôt possible inscrits au nombre des Monuments Historiques du Trégor, le premier, Saint-Marc, en raison de son antiquité et de l'auge-bénitier qui traverse le mur, le second, Saint-André de la Ville-Blanche, afin de sauvegarder les trésors qu'il renferme grâce à son bon état de conservation.

Yves Briand.

#### BIBLIOGRAPHIE

Sur Saint-Marc, une communication illustrée d'un plan et de quelques photos dans le bulletin de l'ARSSAT ( Association de Recherche et de Sauvegarde des Sites Anciens du Trégor) de 1990, p. 20-26.

Sur la Ville-Blanche : *A la recherche du tombeau de Geoffroy de Pontblanc*, d'après une communication de P. de la Haye, dans le numéro du *Télégramme*, du 31 juillet 1970 - "La Ville-Blanche en Rospez, une chapelle pleine de mystères", par A. Sonneck, dans *Le Trégor*, du 6 octobre 1984 ; - et aussi dans une édition locale d'*Ouest-France*, de novembre - décembre 1953, texte illustré d'une photo où l'on voit encore le clocher.

Nous nous devons de remercier, outre M. Kermaol et de Parscau, cités ici, Mr J. Roignant pour l'aide qu'il nous apporte en toutes circonstances.

## 5. Francis Guillou

DE PLEUBIAN à AUSTERLITZ :  
SANTIAGO DE TROBRIAND

**S**elon Mme Solange d'Argœuvres, agrégée de l'Université, issue elle-même des Denis de Kéréderm de Trobriand, son plus lointain ancêtre était Myles-Denis, sujet irlandais qui, au XIV<sup>ème</sup> siècle, s'était mis au service du roi d'Angleterre pour soutenir Jean III de Montfort contre Charles de Blois, lors de la guerre de succession du duché de Bretagne. Après la victoire, Myles-Denis fut anobli par Jean IV, le nouveau duc de Bretagne, qui lui donna les fiefs de Kéréderm en Ploujean et de Trobriand en Plougasnou.

Nous retrouverons dans sa descendance François Denis de Kéréderm de Trobriand, né à Plouigneau le 25 avril 1741 (Fils de Jean-Elie et de Françoise Corentine Le Traouec, dame de Kéréderm) qui a retenu particulièrement notre attention.

En effet, compromis dans la rébellion du Parlement de Bretagne contre le duc d'Aiguillon, il s'enfuit en Espagne où il s'engagea dans la marine, ce qui le conduira en Amérique du Sud.

Il y épousera une Espagnole, Anna Maria Térésa de Maza y Leunda, native de Guipuzcoa, province de Pampelune en Espagne, et fille du gouverneur de Caracas, au Venezuela.

Rentré en France, François Marie Denis sera affecté à la défense littorale du Trégor. Il résidera d'abord à Lézardrieux où leur second fils Joseph Vincent (futur père de Régis) naîtra le 23 janvier 1773, puis à Pleubian où d'autres enfants verront le jour, dont Jacques (Santiago) - Pierre - Romain (1780).

Joseph-Vincent, fidèle à l'Ancien Régime, s'engagea avec les émigrés dans l'Armée des Princes au service de l'Autriche et prendra ainsi part à tous les combats contre la France avant de faire allégeance à l'Empereur, après la victoire d'Austerlitz. Admis capitaine dans le régiment de La Tour d'Auvergne, il sera dorénavant de toutes les campagnes napoléoniennes. Légitimiste, il servira la Restauration, après l'abdication de l'Empereur, et terminera sa carrière militaire comme maréchal de camp.

De son mariage avec Jeanne-Rose Hachin, il aura un fils, Régis qui, après des études à Rennes et Angers, préférera émigrer en Amérique où il se mariera à la fille d'un riche banquier. Lors de la guerre de Sécession, il servira la cause des Nordistes du général Grant en 1861, sera général de brigade en 1866, et gouverneur militaire de la Louisiane en 1873.

Régis écrira une magistrale histoire de la guerre à laquelle il prit une si grande part : "Quatre ans de campagne à l'armée du Potomac". Rendu à la vie civile, Régis reviendra à Brest passer un moment auprès de sa seconde fille, mariée à M. Stears un Ecossais naturalisé Français, puis retournera aux Etats-Unis, dans l'Etat de New-York où résidait sa fille aînée Mme Caroline Post. Il y terminera ses jours à 81 ans.

Jacques (Santiago), né à Pleubian, fera lui aussi une brillante carrière militaire ; il participera notamment aux campagnes du 1er Empire, comme aide de camp du maréchal Davout qui fidèle à Napoléon durant les Cent-Jours, et ministre de la guerre, nommera Santiago, colonel du 7ème régiment de hussards.

Madame Caroline Post dans l'ouvrage qu'elle écrit en 1910, à la gloire de son père Régis, consacrera d'ailleurs un chapitre à son oncle Santiago que Mme Solange d'Argœuvres a bien voulu nous communiquer. Nous l'en remercions vivement ainsi que tous ceux, dont Madame Monique Prigent, présidente de l'Association de Lanmeur, qui nous ont apporté leur concours. En voici des extraits :

"Santiago de Trobriand s'engagea à l'âge de 9 ans comme volontaire sur la frégate commandée par François son frère aîné<sup>1</sup>. Il combattit sous ses ordres durant cinq années.

Fait prisonnier par les Anglais, il eut l'honneur d'être échangé contre un consul hollandais.

Las d'être du côté des perdants, ainsi qu'il l'a dit, il rejoignit les forces terrestres victorieuses sur le Rhin et s'engagea dans les hussards de Chamborand, s'illustrant dans les campagnes de 1799-1800. Il passa successivement dans le 5<sup>ème</sup> Hussard puis dans les Guides du premier Consul, sous les ordres du capitaine de Beauharnais. Il était dans le 11<sup>ème</sup>

1 - On ne peut aborder l'histoire de cette illustre famille sans évoquer la brillante carrière maritime du frère aîné, François de Trobriand, qui fit embarquer son jeune frère Santiago sur les navires dont il avait alors le commandement. Il participa notamment, avec d'Entrecasteaux, aux recherches en vue de retrouver La Pérouse, disparu dans les mers australes. Des groupes d'îles situées à l'est de l'Australie portent d'ailleurs les noms de d'Entrecasteaux et de de Trobriand. Le capitaine de vaisseau François de Trobriand devait trouver plus tard, une mort glorieuse dans un combat naval contre les Anglais, aux Antilles.

La famille Denis de Kéréderm de Trobriand avait bien mérité de porter leur devise :

"FLAM WAR VOR HA WAR DOUAR"

(Brillant sur mer comme sur terre)

Chasseur à cheval quand fut lancée l'opération de Saint-Domingue contre Toussaint Louverture. Parti avec le général Leclerc, il fut le premier à pénétrer dans Fort-Limbe. Cité à l'ordre du jour, il fut second lieutenant.

A partir de ce moment commença sa brillante carrière. En 1803, le maréchal Davout le choisit comme aide de camp. Il prendra part à toutes ses campagnes, participant à la gloire de celui qui deviendra duc d'Auerstadt et Prince d'Eckmühl. C'est, par exemple, Trobriand que le maréchal choisira pour porter à l'Empereur la nouvelle de l'immortelle victoire d'Auerstadt. Cette bataille, qui précéda et rendit possible la victoire d'Iéna, valut à Davout son duché.

Dans toutes les biographies du prince d'Eckmühl, il est fait grand cas du colonel Santiago de Trobriand, dont la dévotion à son chef dura toute sa vie. On le trouve partout sur les bulletins de la Grande Armée :

- A Austerlitz, où il est décoré et promu lieutenant des gardes.
- A Eylau, où, blessé, il est nommé capitaine par l'Empereur pour avoir, seul, pistolet à la main, enlevé au bivouac russe un prisonnier qui avait fait de faux rapports sur la retraite des troupes ennemies.
- A Ratisbonne où, blessé deux fois, Napoléon le fait commandant.
- A Wagram, il sera cité à l'ordre du jour.
- Pendant la campagne de France, il rejoindra le quartier général de l'Empereur, avec la 3<sup>me</sup> brigade de cavalerie.
- En 1814, il commanda le 7<sup>me</sup> Hussards jusqu'à la Restauration en 1815, date à laquelle son régiment sera dispersé.

Refusant, contrairement à son frère Joseph-Vincent, de se soumettre à la monarchie de Louis XVIII, il en subira toutes les conséquences, passant notamment à la demi-solde avec d'autres fidèles de l'Empereur.

Entre temps, sa soif d'aventure le porta vers l'Amérique du Sud où il offrit ses services à son cousin Simon Bolivar. Regagnant la France, il fut proposé pour le rang de maréchal de camp en 1827, mais fut mis à la retraite pour avoir refusé de se présenter devant le maréchal de Bourmont, ministre de la guerre de Charles X (de Bourmont, quoiqu'ayant servi quelques temps sous l'Empire, était un fidèle de l'Ancien Régime).

La révolution de 1830 ramènera Santiago de Trobriand au service actif. Brigadier-général, il fut envoyé en Normandie pour y réorganiser la Garde nationale. Nommé en Algérie, il y organisa les bataillons d'infanterie légère. Les bulletins de la nouvelle armée consignent les témoignages de son intrépide bravoure à Maison Carrée et à Boufarik.

Son mauvais état de santé le rappela en France où il assura le commandement militaire de la Haute-Vienne jusqu'en 1842.

Le vieux soldat de l'Empire fut fait grand officier de la Légion d'honneur par Napoléon III quand celui-ci rendit visite à Brest. Il mourut le 24 septembre 1867, à l'âge de 87 ans.

Francis Guillou

Association "Pleubian et son passé"

Nota : Le président et la secrétaire de l'Association ont eu le plaisir de rencontrer le 26/08/92 Mme d'Argœuvres et Me Michele Papa, avocat à Catane (Sicile), auteur d'un ouvrage sur Santiago, à l'occasion d'une visite au cimetière Saint-Martin de Brest où repose le général.

## 6. Nicole Chouteau

## LE CHÂTEAU DE KERHAM À CAMLEZ

Les habitants de Camlez attribuent le nom de leur paroisse à quelque lointain personnage nommé Le Cam, qui tenait là sa cour de justice (comme l'indique le suffixe *lez*) et dont peut-être un ancêtre, venu de la nuit des temps, était boiteux. Est-ce une simple tradition ou cela correspond-t-il à la réalité ? On peut le croire car en 1602 Jean Le Lay, seigneur de "Kerancam", achète au Chapitre de Tréguier la juridiction des Régaires. Il existait donc bien une seigneurie de Kerancam.

"Kerancam" a totalement disparu de la toponymie, mais un autre nom apparaît qui ne semble avoir de racines nulle part dans la paroisse. C'est le nom de "Kerham". Tout le monde ou presque connaît le Château de Kerham qui fut extrêmement important si l'on en croit la description faite au moment de la vente des biens nationaux. En réalité Kerham n'est qu'un nom d'emprunt, un nom importé, le nom réel de cette seigneurie est Kergrescant, nom totalement oublié aujourd'hui et qui ne figure plus sur le cadastre, mais que l'on trouve encore dans les archives<sup>1</sup>. L'actuel manoir de Kerham officiellement portait encore le nom de Kergrescant jusqu'aux dernières années de l'Ancien Régime, et dans certains actes l'on mentionnait : "Kergrescant dit Kerham". Et pourtant il s'agit bien de l'origine de deux domaines différents car en 1678, Jean-Baptiste Le Lay, seigneur de Kerham, rend aveu au roi pour la seigneurie de Kergrescant où il demeure. Dans le procès-verbal de vente des biens nationaux, il n'y a plus aucune ambiguïté puisque la mention porte "domaine de kergrescant" ou "Kerham". Peu à peu, c'est donc le nom de ses propriétaires, les Le Lay de Kerham ou Kerancam, qui a prévalu sur le nom du lieu et non l'inverse comme c'était habituellement le cas. Voilà pourquoi on ne trouve aucune liasse d'archives concernant cette importante seigneurie.

1 - A.D., E. 1954 - 55 - 56 et A 77...

Les Le Lay, une branche cadette des Le Lay de Kermabin en Plouaret, furent seigneurs de Kerham durant tout le XVII<sup>e</sup> jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est eux qui reconstruiront le château dont il reste encore, malgré la ruine des deux tiers, des parties très intéressantes. Leurs armoiries, "d'argent à une fasce d'azur surmontée de trois annelets de gueule et une aigle éployée de sable en pointe", s'y retrouvent sur des pierres réemployées, seules ou en alliance avec celles des Plusquellec, ce qui permet de dater la reconstruction entre 1634 et 1650 car en 1634, Jeanne de Coatallan, mère de Jean Le Lay, est encore dame douairière de Kerancam et propriétaire de Kergrescant.

Kergrescant était venu en la possession des Le Lay par le mariage de Jean, celui-là même qui acheta la juridiction des Régaires, avec Jeanne de Coatellan ou Coadellan (ou encore Coadalan). Ces Coadellan étaient eux-mêmes bien pourvus puisqu'ils étaient au XVI<sup>e</sup> siècle propriétaires de Kerham, de Kergrescant et de Coat Jézégou (ou Jélégou). Parmi les gentilshommes "envoyés à la garde de la coste de Port-Blanc le huitième jour d'Avril 1562," se trouve Rolland Coadalan pour son fief de kergrescant<sup>2</sup>.

Coat Jézégou donnait, d'après un acte de 1781, "du levant sur les terres de Kergrescant et sur Parc an pors et Kerguillarm appartenant à monsieur de Kergariou de Lannion." Kerguillarm était le siège de la première motte féodale<sup>3</sup>. Le château reconstruit par Jean-Baptiste Le Lay dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle était considérable. Certains éléments rappellent une forteresse en réduction. Le mur d'enceinte à créneaux peut subsister de la première construction, mais les douves (vraisemblablement des douves sèches), toutes insolites qu'elles soient à cette époque, paraissent bien avoir été modelées autour de la cour rectangulaire du dernier édifice.

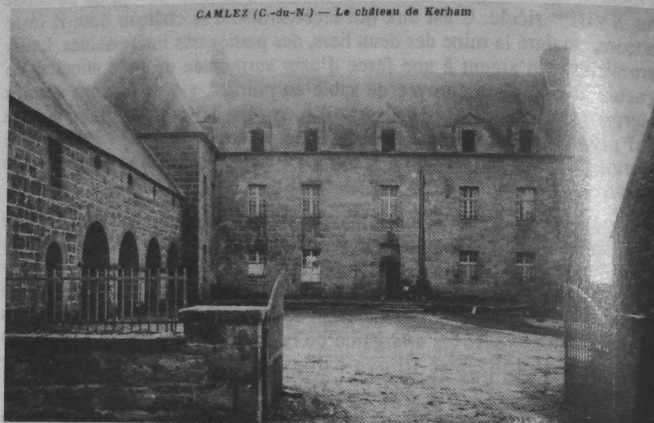
André Mussat dans son ouvrage *Arts et cultures de Bretagne*<sup>4</sup>, fait remarquer : "A partir des années 1560-1570 environ, la construction des châteaux reprend avec vigueur dans toute la Bretagne". Il cite Kerjean et la Touche-Trébry (1576-1579) sur le plan duquel Kerham semble avoir modestement voulu se calquer, mais il cite aussi Guernanchanay en Plouaret (1580). C'est à ce dernier que la partie restante de Kerham s'apparente le mieux avec sa galerie percée d'arcades. N'oublions pas que les Le Lay avaient des attaches à Plouaret et ont pu subir directement l'influence de Guernanchanay. Sur les flancs extérieurs des deux ailes de l'édifice dont il ne reste qu'une étaient ménagées des défenses qui n'étaient pas dérisoires comme on peut le voir dans les casemates qui subsistent mais qui curieusement se trouvent au niveau du fond des douves, d'où la

2 - Dom Morice Preuves Tome III, colonne 1304.

3 - voir Trégor Patrimoine n°2, page 88 - *Recherches sur les mottes féodales au pays de Tréguier*.

4 - Berger-Levrault-1979, page 189.

CAMLEZ (C.-du-N.) — Le château de Kerham



Le "château" de Kerham.

Kerham, par le V<sup>e</sup>. de la Messelière

probabilité de douves sèches. Les guerres de la Ligue n'étaient pas loin.

On ne peut trouver de meilleure description du château de Kerham que dans le procès-verbal de la vente des biens nationaux :

*"Château et Métairie de Kerham ou Kergrescant saisi sur Marbeuf, archevêque de Lyon : consistant en un château flanqué de deux pavillons ayant de longueur entre les deux pavillons 62 pieds, de largeur 20 pieds et 26 de hauteur. Chacun de ces deux pavillons ayant 50 pieds de largeur, 21 pieds de large et 26 de hauteur.*

*Ledit château est composé au rez de chaussée d'un vestibule voûté, d'une cuisine également voûtée en taille ; d'une grande salle planchée en sapin, la cheminée boisée.*

*Chaque pavillon est composé dans le bas au rez de chaussée, d'un escalier en pierre de taille, un grand appartement.*

*Le premier étage est composé d'une grande chambre au-dessus de la cuisine, d'un cabinet au-dessus du vestibule, voûté de pierre de taille dans lequel est une cache argent et autre grande chambre.*

*Au-dessus de la salle et dans chacun des pavillons, une grande chambre et au-dessus de tout sont les greniers ayant (...) de leurs combles tout en bois de sciage sous couverture d'ardoises avec corniche de pierre tout autour.*

*Dans la façade vers la cour, neuf fenêtres de taille dont partie sont bouchées de maçonnerie et dans la façade donnant sur le grand clos au couchant, 12 fenêtres de taille en majeure partie bouchées.*

*Chaque appartement a sa cheminée de taille boisée.*

*Au devant de chaque façade est un trottoir ou promenade. Celui vers la cour est élevé de 1,5 pieds, celui au couchant de 6 pieds, ayant chacun un perron de taille. Lesdits trottoirs sont en taille et piqués à la petite pointe.*

*Au-dessous de chaque escalier on a pratiqué des caves séparées du vestibule par des grilles en bois.*

*A chaque côté de la cour, il y a une remise composée de 4 arcades en taille qui ont chacune de longueur 44 pieds, largeur 16 pieds, hauteur 18 pieds.*

*Au plancher supérieur, 6 poutres et solives pour faire plancher. Les greniers éclairés chacun par 4 "œil-de-bœuf", sous ardoises. Ecurie et petit pavillon en-dehors de la cour 47 pieds.*

*Au levant de la remise, magasin voûté (47 pieds). Pour y entrer, porte en taille, chambre voûtée en taille...*

*La cour au-devant de la maison ou château dont une moitié pavée,*

contenant de plat 15 cordes. Le frontispice ou mur de la cour a de longueur 62 pieds, hauteur 12 pieds et de largeur ou épaisseur, 10 pieds. Sa plate-forme est couverte en grandes pierres de taille. Ledit frontispice est dans son parement intérieur et extérieur construit en pierre de taille piquée à la petite pointe.

Le puits étant dans la cour construit en pierre de taille piquée à la petite pointe ainsi que sa margelle.

Tous les susdits logements, château et tous les autres logements de la cour ont leurs voûtes "soutairene" dans toute leur étendue, en pierre de taille et ayant leur porte d'entrée et de communication en taille. Dans deux desquelles caves sont deux cheminées en taille.

Toute l'enceinte du château est entourée de douves ou fossés plus ou moins larges. Pour entrer dans la cour existait autrefois un pont levés au proche du grand portail d'entrée.

Les casemates au-devant de la cour et à gauche en entrant présentent un front de 60 pieds et un flanc de 24 pieds le tout avec double casemates ou flanc bas. Le tout couvert et ayant leur porte de communication et leur meurtrière, le tout en taille et composé de 16 casemate tant hautes que basses.

Au midy du château, il existe également cinq casemates voûtées tout en taille, ayant chacune une petite cheminée. A la suite de ces casemates et sur le même alignement est la maison à four aussi voûtée en taille, mais en majeure partie en ruine.

La maison à four et les casemates ont de long, ensemble 80 pieds et de hauteur 8 pieds, de largeur 10 pieds.

L'enclos au couchant ou château, contenant de plat compris le fond sous les édifices et douves ou fossés 512 cordes. Ledit clos cerné de murs de tous les côtés formant un carré long c'est-à-dire que chaque côté a 600 pieds de long, et de largeur aussi de chaque côté 492 pieds, ce qui donne au total 2184 pieds de longueur de murs et 7 pieds de hauteur.

A chaque coin dudit mur on y avait construit des donjons dont en partie sont en ruine.

La chapelle au proche du château, au nord de l'enclos, bout au levant en ruine."

Comme on le voit, au moment de la Révolution la famille Le Lay était éteinte et leurs biens étaient passés par alliance dans la famille de Kerousy (Plouguiel). En 1721, le seigneur de Kerousy est mari de dame Anne Gabrielle Le Lay. La famille de Kerousy s'éteignit elle aussi et sa dernière héritière épousa un Marbeuf. Leur fils, qui était au moment de la Révolution archevêque de Lyon, hérita de tous leurs biens et émigra.

### LA CHAPELLE SAINT-NICOLAS

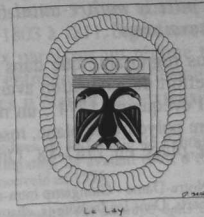
Un aveu de 1781 stipule qu'une partie des terres de Coat-Jéléguo donne sur le chemin menant de la croix de Saint-Yves à la chapelle de Kervoenan. Ce n'est pas aux paroissiens de Camlez que l'on apprendra ce qu'est Kerguenan ou Kervoenan. Tout le monde sait que c'est le nom du quartier de Saint-Nicolas. Durant tout l'Ancien Régime la chapelle porte le nom de Notre-Dame de Kerguenan, car elle était à l'origine la chapelle domestique du manoir voisin appelé Kerguenan. Les deux fermes qui encadrent la chapelle portent encore les noms de *Kerguenan bras* et *Kerguenan bihan*.

Pourquoi alors ce changement de patronage ? C'est encore en examinant l'ancien cadastre (1834) que l'on peut trouver la réponse : l'allée principale qui mène à Kerham (et qui n'était pas la seule entrée autrefois) porte le nom de "entrée Saint-Nicolas". Au bout de cette allée se trouve l'emplacement de l'ancienne chapelle encore appelée à ce moment "chapelle coz". Il est donc logique de penser que les seigneurs de Kerham, plutôt que d'entretenir une chapelle isolée, difficile d'accès, ont préféré privilégier une chapelle mieux placée dans un village, sur une grande route, et ont ainsi entretenu avec les habitants Notre-Dame de Kerguenan. Il s'est alors passé le même phénomène que pour Kergrescant : un glissement de patronyme. La statue de Saint-Nicolas et les trois petits enfants dans leur saloir prennent totalement possession du lieu. La chapelle de Kerguenan avait d'ailleurs le privilège d'être certainement un lieu de culte fort ancien puisque dans son enclos se trouve une stèle gauloise. Dans un champ voisin se trouvait la fontaine.

C'est à partir de la chapelle que l'ancienne route qui menait à Penvénan quittait le tracé actuel pour suivre un tracé presque parallèle passant par Kerfiet et Kerdeval.

Lorsque commença le démantèlement de Kerham au début du siècle, les piliers armoriés qui ouvraient l'entrée de Kerham ou "entrée Saint-Nicolas" furent donnés à la paroisse afin d'orner le mur d'enceinte de l'église récemment reconstruite (1891).

Nicole Chouteau



7.

Simonne Toulet

## LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE GUINGAMP AU XIX<sup>ème</sup> SIÈCLE.

**L**orsque le Consulat rétablit officiellement le culte catholique, toutes les paroisses se trouvèrent confrontées à de graves problèmes matériels : dans quel état la période révolutionnaire avait-elle laissé les édifices religieux ? Au moindre mal, il y avait eu manque d'entretien et, au pire, du vandalisme. Qu'en était-il à Notre-Dame de Guingamp ?

Elle n'avait pas échappé aux malheurs des temps. Les premières victimes avaient été les bancs armoriés placés en 1787 : les propriétaires furent invités à les retirer, faute de quoi ils furent démontés et transportés dans le cimetière proche<sup>1</sup>. Dès 1790 aussi, toutes les armes (armoiries) avaient été effacées à l'intérieur et à l'extérieur. A partir de 1793 les dommages furent brutaux : statues brisées, y compris celle de Notre-Dame-de-Bon-Secours au portail nord, et celles des apôtres, enfus saccagés, réquisition des cloches, des vases sacrés et de tout le "trésor de Notre-Dame". Les locaux changèrent de destination ; l'église devint temple de la Raison le 19 ventôse an II, elle fut aussi dépôt de fourrages et, en même temps, des poudres furent entreposées dans une des salles de la Tour Plate munie quand même d'une porte blindée. La sacristie fut affectée au bureau municipal, le porche de N. D. devint corps de garde et le presbytère fut également "laïcisé". Il ne faut donc pas s'étonner du triste état de l'ensemble après ces années difficiles. Le bilan est fort bien résumé par le cahier de paroisse : "à part le maître-autel (et encore il faudra le "décrasser") tout est en mauvais état".

C'était d'autant plus regrettable que dans les années qui avaient précédé la Révolution un effort de rénovation avait été entrepris à la suite d'une visite pastorale de l'évêque en 1774 : un nouveau maître-autel de style "baignoire", en marbre polychrome blanc, rose et vert pâle, décoré de têtes d'angelots, avait été placé en 1787-88. On en avait profité pour

1 - Le cimetière de la paroisse de Notre-Dame - Guingamp intra-muros était situé au sud de l'église et s'étendait jusqu'aux remparts. Dans les faubourgs, chaque paroisse (La Trinité, St-Sauveur) avait son cimetière ainsi que Sainte-Croix et Saint-Michel.

réaménager le chœur dont le sol était désormais "en tuf et pierres vertes". Ces travaux avaient entraîné la découverte en sous-sol d'un caveau voûté contenant trois châsses de plomb dont on ignorait l'origine. Monsieur du Gage, propriétaire à l'époque du château des Salles, affirma qu'il s'agissait certainement de membres de sa famille, en vertu d'anciens droits d'enfeu au chœur de Notre-Dame, droits partagés entre les Penthievre<sup>2</sup> et les Du Parc de Locmaria<sup>3</sup>.

Au-dessus du nouvel autel fut suspendue une gloire en bois doré (1789-1790), on changea tous les bancs de l'église et réaménagea à grand renfort de boiseries une partie des autels secondaires. La vieille tour nord-ouest, dite de l'horloge, avait été consolidée par une "jambe de force", contrefort massif en granit gris achevant presque de masquer la base de la tour sur laquelle empiétait déjà un autre contrefort, de style Renaissance celui-ci, édifié au XVI<sup>ème</sup> siècle pour encadrer de façon symétrique le nouveau portail ouest.

Une remise en état s'avérait donc nécessaire d'autant que Notre-Dame était désormais la seule église de l'unique paroisse coïncidant avec les nouvelles limites communales de Guingamp - soit une paroisse de 4973 habitants. En effet à la paroisse Notre-Dame d'avant 1789 (Guingamp intra-muros + Montbareil + Porzanquen) ont été réunis Sainte-Croix, Saint-Sauveur, La Trinité, le quartier de Rustang dépendant jusqu'alors de Ploumagoar, et même le peuplé quartier St-Michel dont fut amputée la nouvelle paroisse de Grâces.

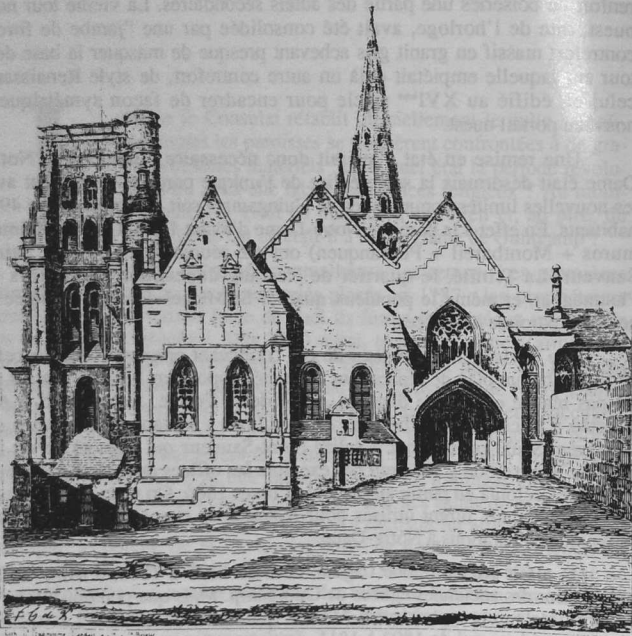
Que deviennent les églises de ces "ci-devant paroisses" ? Pour celle de St-Michel un plan de réparations avait été proposé en 1784-87 mais il ne fut pas réalisé et l'église disparut. Celle de la Trinité, fort vétuste, a été affectée à la caserne proche - les ex-Ursulines - en tant que magasin de fourrages. Seule restait donc l'église Saint-Sauveur qui pouvait servir de chapelle annexe : on y célébrait par exemple les offices en langue bretonne. Mais elle s'écroula en partie au cours de l'hiver 1806. On ne la reconstruisit pas, les matériaux furent utilisés pour restaurer la chapelle Saint-Léonard ou pour des réparations à Notre-Dame.

On a fait grief à l'abbé Lagain, curé de 1805 à 1816, d'avoir été le démolisseur des anciennes églises de Guingamp. Mais que pouvait-il faire ? Réparer, restaurer, reconstruire ? Avec quelles ressources ? Les divers décrets impériaux qui de 1803 à 1811, organisent les nouveaux Conseils de fabrique, imposaient aux paroisses un régime très strict et étroitement surveillé. Elles devaient entretenir les édifices et leurs ressources en ces périodes encore difficiles n'étaient pas extensibles. La chapelle Saint-

2 - Bien que de nombreux membres de la famille de Penthievre aient été inhumés dans la Chapelle des Cordeliers de Guingamp, ils avaient droit d'enfeu à Notre-Dame, et Jean de Brosse l'avait solennellement renouvelé en 1555.

3 - Le territoire de la ville de Guingamp fut découpé dans celui de la paroisse primitive de Ploumagoar d'où le droit d'enfeu des Seigneurs de Locmaria.

Léonard reconstruite fut donnée à la paroisse : il fallut plusieurs années de discussion avec les autorités de tutelle pour que la paroisse soit autorisée à accepter cette donation et il fallut qu'elle prouve, chiffres à l'appui, que l'entretien de la chapelle ne coûterait pas plus que ce qu'elle rapportait. Il ne fallait - sauf cas exceptionnel - attendre aucune aide ni des municipalités ni du budget des cultes.



Notre-Dame de Guingamp : la façade sud - Les maisons accolées à l'église.

#### Les premières mesures (1804 - 1846)

L'église est donc réouverte au culte et dès le 11 Thermidor an XII le Conseil de fabrique demande à la municipalité la suppression du corps de garde établi dans le portail ou chapelle Notre-Dame : "Le rétablissement de la chapelle de la Vierge dans son état primitif deviendrait très avantageux pour le trésor de la fabrique en ce que surtout il profiterait des offrandes des voyageurs de nuit et de jour qui y verraient un tronc ostensiblement placé." Les premiers travaux furent financés par la vente des matériaux des anciennes églises Saint-Sauveur et de la Trinité, celle-ci ayant été abandonnée par l'armée comme en témoigne une lettre du directeur des fortifications du 13 septembre 1807.

Le budget de la paroisse était très minutieusement établi et ne permettait guère d'investissements. Il fallait assurer ou compléter le traitement des vicaires, de tout le petit personnel de l'église : organiste, suisse, bedeau, sonneur de cloches, sacristain, chantres, enfants de chœur, lingère, gardienne de portail ; rétribuer les prédicateurs de l'Avent et du Carême ; acheter les indispensables fournitures : pain d'autel, encens, cire, vin de messe (du Grâves à 1f 20 la bouteille : 44 pour l'année 1814). Il faut peu à peu reconstituer le stock d'ornements, de vases sacrés, chandeliers, croix ; le mobilier, chaises ou bancs, confessionnaux (en sapin). Les ressources sont limitées à quelques rentes provenant d'anciennes fondations, au produit des quêtes, des tronc, aux offrandes diverses. On fait argent de tout : la vente de pierres et chevrons des anciennes églises, l'affermage de l'herbe du cimetière<sup>4</sup>. Les offrandes les plus importantes étaient celles des pèlerins et on estime que "ce sont les étrangers qui contribuent le plus à l'entretien de l'église" en particulier lors des fêtes du Pardon. La célébration en a repris très vite, et dès le Pardon de 1806 la statue de Notre-Dame, bien qu'encore incomplète après le vandalisme de 1793, fut replacée au-dessus de l'autel du porche.

Dans les premières années, il a fallu parer au plus urgent : remise en état du porche (plus de 6000 francs), réfection progressive des toitures y compris les charpentes, réparation des portes, des orgues. Sous la Restauration la situation s'améliore un peu. Il en est temps : l'évêque, en visite pastorale, menace "d'interdire" l'autel du St-Sacrement et celui du Rosaire en très mauvais état, s'ils ne sont pas remplacés dans un délai de six mois. Deux autels de bois seront rapidement peints et dorés par un peintre local, Ayrolles, et deux artisans (artistes?) de St-Brieuc : Guérin et Monnier. Une nouvelle grille est disposée autour du chœur grâce à une

4 - Progressivement les cimetières de St-Michel, St-Sauveur furent désaffectés ainsi que le cimetière St-Louis au sud de Notre-Dame. Le cimetière de la Trinité fut retenu comme seul cimetière pour toute la ville de Guingamp.

subvention de la ville. En 1824, grande décision : tout l'intérieur de l'édifice, piliers et maçonnerie, est enduit de plusieurs couches de lait de chaux - ce qui fera dire plus tard au curé Robin : "un vandalisme de propreté a achevé ce que le vandalisme révolutionnaire avait oublié".

Il ne restait plus dans la Tour Plate que la grosse cloche de 1568, sauvée de justesse sous la Terreur, et quelques petites récupérées en 1809 au dépôt de Rostrenen. En 1835 le curé Guyomard décida d'acheter deux cloches neuves, fondues à Morlaix. L'une de 1474 kilogrammes, Marie-Louise Mathias, portait les prénoms de sa marraine Louise Claudine Marie Desjars et de son parrain Mgr Mathias de la Romagère, évêque de St-Brieuc et Tréguier. L'autre, 927 kilogrammes, était parrainée par Mr Vistorte et par Mme Sauveur de la Chapelle, née Quemper de Lanascot, épouse du maire en fonction de Guingamp.

Un paratonnerre protégea la Tour pointue (la flèche) et une chaire à prêcher, neuve, fut installée en 1839.

Pour se donner quelques ressources, le Conseil de fabrique obtint l'autorisation de vendre certains immeubles dont il est propriétaire (en 1849 il en vendra pour 42 765,55 francs) et de transformer aussi un certain nombre de rentes anciennes sur des particuliers. Le tout sera transformé en rentes sur l'État dont le produit sera plus assuré.

Dès les années 1840, on voit se dessiner quelques projets plus ambitieux : refaire le pavé du chœur, le baptistère, restaurer les fenêtres, les voûtes lambrissées qui menacent ruine, mettre en place un nouveau chemin de croix... En évaluant approximativement le coût global de ces travaux on atteignait 60 000 à 80 000 francs, ce qui était considérable.

Sur quelles ressources pouvait-on compter ? Toujours sur les offrandes des particuliers, des pèlerins et surtout sur l'aide des bourgeois de la ville, des familles nobles de la région, souvent membres du Conseil de fabrique et qui mettront à son service leurs ressources et leur influence. Comme les petits ruisseaux font les grandes rivières, on ne négligeait pas pour autant les petits profits habituels : revente de la vieille cire ; vente aux enchères, après les voir lavées et repassées, des modestes offrandes des pèlerins : coiffes, mouchoirs, jupes, tabliers ; d'humbles bijoux - quelques bagues d'argent - et jusqu'aux chevelures déposées par des femmes en accomplissement de quelque vœu. Sur une facture de chandeliers, calices, et de dorures de différents vases sacrés s'élevant à 835 francs nous pouvons noter :

"Reprise d'un aigrette avec bague en argent .....	4 f
d'une tabatière et boucle d'oreille en or.....	108 f
de plusieurs bagues et boucles d'oreille.....	22 f
de 1060 grammes de vieil argent.....	217 f
<b>total .....</b>	<b>351 f</b>

qui sont déduits du total.

Ce n'était certes pas négligeable. On sent la fabrique plus "à l'aise" : elle achète des vases sacrés - à Paris chez Biais - des ornements, un habillement complet pour le bedeau (l'ancien a été déjà "retourné") : on a rejeté l'idée d'y mettre des parements rouges ce qui l'aurait fait ressembler à l'uniforme d'un sergent de ville.

A cette époque, sans doute pour égayer les murs blanchis, l'église fut abondamment décorée de tableaux. Deux toiles achetées à Paris accompagnaient les deux autres autels neufs : elles ont coûté 1500f plus 225f de cadres dorés. D'autres tableaux ou statues ont été acquis sans beaucoup de préoccupation esthétique en raison des budgets assez étriqués.

En 1841, M. Pivain, descendant d'une famille guingampaise offrit à la fabrique une *Annonciation* et un *Martyre de St-Sébastien* qu'il présente comme des copies d'œuvres de Valentin (1738 - 1805), peintre né à Guingamp au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. L'ensemble de ces toiles formait une collection assez hétéroclite que le chanoine Kermaolquin passe en revue dans son ouvrage sur Guingamp<sup>6</sup>. D'après lui, les "copies" de Valentin sont "de véritables croûtes". Dans l'*Annonciation* tout est faux : le lieu, les personnes, les choses... Les toiles achetées à Paris ne trouvent guère grâce à ses yeux : ni la pose des personnages, ni leur expression, ni les couleurs. Quant à celle qui "décore" les nouveaux fonts baptismaux, il y repère un berger à genoux : "il a une jambe plus longue que l'autre, je doute qu'il pût marcher s'il était debout" !

En effet une première transformation avait été effectuée : celle des fonts baptismaux. Probablement situés autrefois à la base de la Tour de l'horloge, ils avaient été transférés au midi en 1786 : c'était un monument sculpté en 1679 par un nommé Martinet. Les nouveaux, situés au rez de chaussée de la Tour Plate, ne manquaient pas d'allure : une cuve en marbre blanc en forme de ciboire reposant sur une dalle noire rectangulaire enchassée dans un dallage rouge et noir. La chapelle était entourée d'une grille et ornée du fameux tableau de la nativité alors que liturgiquement il y eût fallu un baptême du Christ.

Ainsi vers 1840 l'intérieur de l'église Notre-Dame était moins pauvre et moins triste que 30 ans plus tôt. Mais cela suffisait-il ? L'ensemble un peu disparate de ce qui avait été ajouté au fil des années lui donnait-il "un air de grandeur et d'art" ? "On pouvait se poser la question.

5 - Mr Le Pivain propose en vain à la municipalité, elle aussi désargentée, l'achat de toiles originales de Valentin et offrit à L'Ecole Primaire Supérieure de la ville deux petites stèles chargées de hiéroglyphes provenant de la région de Thèbes...

6 - *Etude sur les villes de Bretagne* - Etude cinquième : Guingamp.

*Le grand chantier 1846 - 1867*

De toute évidence, le nouveau curé de Guingamp, Jean-Marie Robin, se la posa tout de suite. Venu de Tréguier où il était vicaire en 1846, il va rester à Guingamp jusqu'à sa mort en 1865. Bien des choses le contrariaient : le badigeonnage qui a masqué les détails architecturaux, les énormes boiseries que "sous prétexte d'autels" on a élevé à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, la vétusté ou la pauvreté du mobilier, l'aspect hétéroclite et un peu bric-à-brac de la décoration... Mais par où commencer ? Le conseil de fabrique crée le 1<sup>er</sup> juillet 1849 une commission pour "étudier les réparations et leur donner un caractère d'unité".

Il eut immédiatement un allié dans la personne de Sigismond Ropartz, avocat, historien, homme de goût et de grande culture qui devient membre, puis plus tard secrétaire, du conseil de fabrique. Et apparaît un troisième homme : Alphonse Le Hénaff jeune peintre guingampais qui à cette époque, étudiait à Paris et y avait certainement des contacts avec les milieux artistiques. Dès 1850 la fabrique lui commande deux tableaux dont un baptême du Christ, pour les nouveaux fonts baptismaux. Il fit une maquette soumise à l'approbation de la fabrique avant de réaliser le tableau qui sera posé en 1852. C'était semble-t-il la première œuvre importante du jeune artiste<sup>7</sup>. Nous ne savons pas quel était le thème du second tableau. A partir de ce moment Le Hénaff va être partie prenante dans les travaux de décoration de l'église Notre-Dame et ses lettres prouvent qu'il est en relations constantes tant avec Didron et Darcel qu'avec d'autres artistes, maîtres verriers ou artisans employés sur d'autres chantiers, à Nantes en particulier. L'affaire fut rapidement menée. Dès le 13 novembre 1849, Ropartz recevait une lettre de Paris qui le félicitait d'être "la cause originelle et le promoteur du projet de restauration, appropriation et ameublement de l'église de Guingamp".

Cette lettre était signée Didron. Qui était-ce ? : le directeur des *Annales Archéologiques* et le secrétaire du comité historique des Arts et des Monuments. Nous étions à l'époque des grands travaux entrepris sous l'influence de Viollet-Le-Duc et les restaurations de monuments médiévaux étaient partout à l'ordre du jour. Didron, auquel l'entreprise sourit beaucoup, ne peut se charger lui-même du travail mais il s'engage à donner des conseils à l'artiste qui en sera responsable et qui devra fournir dessins et devis pour les peintures murales, les vitraux, le mobilier, les vases sacrés, etc...

7 - Voir sa description dans Ropartz. Ce tableau n'est plus dans la chapelle des fonts. Il est suspendu à droite, tout en haut, à l'entrée de la grande nef. Il y est peu visible. Il a certainement souffert de sa position au-dessus de la soufflerie du chauffage. Sa restauration est programmée.

Celui qu'il choisit est un de ses amis : A. Darcel, "un homme de talent qui a déjà un nom". Effectivement au fil des lettres échangées, pendant environ dix années, entre Darcel et la fabrique, on apprend incidemment qu'il travaille à Caen à la restauration de la chaire et des confessionnaux de l'Abbaye aux Dames, à Anneville (ou Auneville ?), à Rouen. En mai 1856, il annonce qu'il doit partir en mission à Oxford pour plusieurs mois.

Expert en architecture médiévale, il date du XIII<sup>ème</sup> et début du XIV<sup>ème</sup> siècle la plus grande partie de l'église de Guingamp. Ce sera la base de son plan de restauration. Il repère les modifications du XV<sup>ème</sup>. Il s'en tient tant pour l'architecture que pour la décoration à la fidélité au moyen-âge y compris dans les moindres détails comme les têtes des rivets des portes extérieures de l'église. Bon théoricien, il connaît aussi quelques "trucs" comme celui qui consiste, pour obtenir une peinture sans brillance, à y ajouter au moins 50% de cire. Ce qui ne l'empêche pas d'être ouvert aux techniques les plus modernes. L'un des problèmes du temps à Guingamp est d'avoir une statue de procession pour le Pardon. Si la statue du porche "sortait" avant 1789, il n'en est plus question, étant donné son état, depuis 1793. On se sert d'une petite statue en bois doré achetée à Paris pour 50f en 1823<sup>8</sup> ; ce qui ne paraît pas satisfaisant. Or il est question de placer une statue de la Vierge au-dessus de l'un des nouveaux autels. M. Darcel a vu un galvanoplasteur qui prétend pouvoir faire par son procédé une Vierge de bonne grandeur et très légère, pouvant donc être portée en procession.

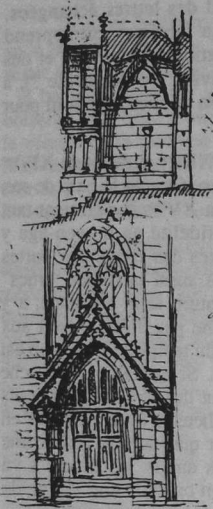
*Comment va-t-il travailler ?*

Le projet d'accord arrêté à Guingamp le 9 décembre 1849 est signé par Didron à Paris le 17 janvier 1850. Dès le printemps, Darcel est sur place et prend, assisté de plusieurs ouvriers qui viennent "aider Monsieur l'architecte", toutes les mesures nécessaires. Il va devoir en effet fournir les dessins de l'état actuel, proposer les changements à effectuer et les devis, le tout "de la façon la plus sobre et la moins dispendieuse".

*Qui fera les travaux ?*

Dans la mesure du possible, ils seront exécutés par les artisans locaux, menuisiers, serruriers, maçons, tailleurs de pierre, peintres, qui devront appliquer les plans de Darcel et suivre des directives très précises. (Nous n'avons malheureusement pas ces plans : ils n'étaient pas en double exemplaire et après avoir servi sur le chantier ils ne devaient plus être en bon état. En tout cas ils n'ont pas été conservés). Pour les travaux plus délicats, Darcel fait faire des moulages à Paris ce qui assure la fidélité de l'exécution.

8 - Voir le vitrail inférieur du fond de l'abside : on voit cette statue sur un brancard porté par les femmes. (Vitrail posé en 1857-58).



le porche du XIII<sup>e</sup> on peut mettre des  
feuilles de plomb, et surtout de  
scablier le pignon ; - Plus au lieu de  
faire le toit du porche du XV<sup>e</sup> plus bas  
que l'autre, on peut le faire couvrir le toit  
ce qui sera plus économique, mais moins  
joli.

Voici ce que serait à peu près ce porche  
restauré comme je le conçois.

Si l'on mettait le tambour antérieurement  
ce serait suivant l'aplomb  $\Delta$  qu'on le  
placerait.

Porche avec tambour

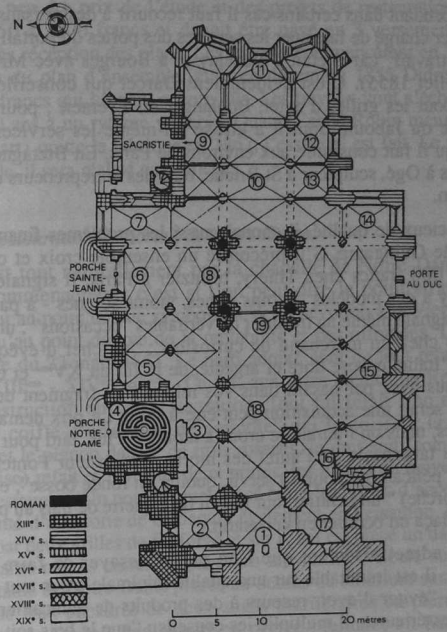
Voilà, Monsieur, bien des questions à résoudre  
et des points à éclaircir, <sup>pour lesquels</sup> j'ai vos demandes une  
décision et une réponse.

Vous demandant pardon de ma très longue lettre,  
j'ai l'honneur de vous saluer avec respectueux dévouement.

Mel

On veut se débarrasser les peintures que St  
Le Honoff a faites à l'extérieur. Elles ont un peu  
sombri, mais il y a beaucoup de style, et des figures  
d'une tournure dont peu d'artistes sont capables.

Lettre de Darcel - Projet des reaturation du porche nord :  
coupe et façade avec projet de pignon.



D'après un plan de J. Boulban.

- 1 - Portail ouest.
- 2 - A la base de la Tour du XIII<sup>e</sup> siècle, autel récent dédié à Charles de Blois.
- 3 - Plaque commémorant l'érection de l'église en basilique.
- 4 - Le labyrinthe, la Vierge Noire.
- 5 - Ancienne armoire à reliquaires.
- 6 - Vitrail relatant la vie de Françoise d'Amboise.
- 7 - Au-dessus de l'autel des défunts, une toile de Sérurier.
- 8 - Arcades romanes enchâssées dans la croisée du transept.
- 9 - Porte de la sacristie, XV<sup>e</sup> siècle.
- 10 - Chœur.
- 11 - Groupe de l'Annonciation. Vitraux de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup>. Celui du milieu, en haut, reproduit une verrière de Pierre du Moulin du XV<sup>e</sup>.
- 12 - Enfeu de Roland de Coatgoureden, sénéchal de Charles de Blois.
- 13 - Mémorial aux morts de 1914-18.

- 14 - Sanctuaire avec tabernacle de style mérovingien à l'emplacement de l'autel du St Sacrement détruit en 1944. A partir d'ici les vitraux sont de style moderne (atelier de Mr de Sainte Marie de Quintin).
- 15 - Chapelle Saint-Jacques : le buffet des orgues est du XVII<sup>e</sup> siècle. L'instrument a été refait et enrichi à différentes reprises, la dernière fois en 1976. Le grand lutrin provient de l'abbaye de Bégard.
- 16 - Porte d'accès à l'escalier de la Tour des Cloches et de la Salle haute dite aussi de l'Arsenal car on y conserva un temps les armes et les munitions de la milice bourgeoise.
- 17 - Chapelle des Fonts baptismaux, aménagement du XIX<sup>e</sup> siècle.
- 18 - Nef centrale. Chaire en bois sculpté du XIX<sup>e</sup> siècle.
- 19 - Au pied du gros pilier de droite, la statue de procession (XIX<sup>e</sup>). Celle du Porche ne sort pas.

Cependant dans certains cas il faut recourir à des artisans parisiens : un serrurier chargé de façonner les serrures des portes du portail a du retard dans son travail "car il était à Vézelay et à Bourges avec Mr Viollet-Le Duc" (juillet 1855). C'est évidemment Darcel qui conseille tel ou tel artisan : pour les grilles d'autel, Boulanger ou Everaert ; pour les autels, Fontenelle ou Jabouin dont il a utilisé lui-même les services dans une chapelle qu'il fait construire aux environs de Paris. En Bretagne même on eut recours à Ogé, sculpteur à St Brieuc, ou à des entrepreneurs de Brest ou de Lannion.

Soucieux de qualité, il connaît aussi les problèmes financiers de la fabrique de Guingamp. S'il préconise un ensemble croix et chandeliers valant 18 000 francs chez Thiery, bronzier à Paris, il signale que chez Figaret il y a des modèles - moins riches, moins soignés - à partir de 720 francs. Il signale même au trésorier de véritables "occasions" : un reliquaire qu'il a vu chez un marchand de curiosités ; "un chef d'évêque qu'il a rapporté d'Italie, encore doré et argenté, de la fin du XV<sup>ème</sup> et en fort bon état. Si vous avez par hasard dans vos reliques un fragment de tête d'un évêque ce serait une acquisition peut-être à faire. Le prix demandé est de 1000 francs, mais on l'aurait, je crois, à moins". Plus tard pour décorer le fronton du tabernacle de l'autel des morts : "Monsieur Fontenelle a un modèle de pélican qui pourrait servir, quoiqu'en ronde bosse", et il a aussi (pour le Porche) "un bénitier tout fait en belle pierre de liais au prix de 225 f". On y plaça un bénitier en kersanton.

S'il admet aisément que l'on puisse essayer de faire quelques économies, il est intraitable sur une qualité minimale. Pour tout ce qui est métallique, "éviter d'avoir recours à des produits de quincaillerie" ; pour les portes extérieures, il multiplie les conseils : "que le bois soit nettement coupé, les moulures bien évidées, que tous les assemblages se fassent à plein bois..."

#### Le financement

C'était évidemment le gros problème. Il fut résolu en partie par les offrandes et en particulier celles du Pardon. "J'espère, écrit Darcel le 3 juillet 1855, que le beau temps a favorisé votre fête et que ses résultats financiers vous permettront de faire quelque chose de nouveau cette année." Et il y eut les souscriptions : soit la souscription publique lancée par exemple pour tel vitrail, soit la souscription auprès de quelques particuliers sous forme de "prêts sans intérêts" consentis par les familles aisées de la ville et dont on retrouve dans les archives les "bons de remboursement" échelonnés sur plusieurs années. Quand on sait que les travaux au Portail dépassèrent 20 000 francs, que ce fut aussi à peu près le prix global des vitraux, on imagine l'important travail demandé pendant plusieurs décennies aux trésoriers de la fabrique. Parfois les factures

traînent un peu. Le prix de l'étude et des projets de restauration avait été fixé en 1850 à 1500 francs et devait être payé en 3 versements dont le dernier après réception des plans. Les travaux commencèrent en 1852 après acceptation du plan d'ensemble, mais en décembre 1855 Didron réclame cinq cents francs qui lui sont encore dûs. Les travaux vont s'échelonner en gros sur 30 ans à un rythme variable. Quand l'abbé Robin meurt en 1865, quand Ropartz quitte la fabrique en 1867, l'essentiel est fait. Le projet était considérable, il sera réalisé par tranches.

#### La restauration du portail de Notre-Dame

C'est tout naturellement par la chapelle de Notre-Dame que les travaux commencèrent : c'est si l'on peut dire le point stratégique de l'église tant au point de vue symbolique de la dévotion à la Vierge de Bon-Secours qu'au point de vue de la rentabilité et des offrandes. Le devis de Darcel date du 22 mars 1852. Le parti adopté était de tout refaire dans le style de XIII<sup>ème</sup> - XIV<sup>ème</sup> siècle. Ce fut, aux dires mêmes de Ropartz, plus une reconstruction qu'une restauration. Tout fut refait : on démolit "le clocheton coiffé d'une sorte de coupole" qui le coiffait, la façade fut remaniée et le pignon décoré de trois rosaces, le mur sud (communication avec l'église) refait et percé de deux portes, les niches en ogives des murs latéraux restaurées. Un nouvel autel placé entre les portes d'accès à l'église est surmonté d'une sorte de baldaquin également en kersanton. L'entrée est protégée par deux grilles de fer forgé et sur le sol est placé un dallage formé de "cinquante mètres carrés de pavés en labyrinthe." Seule surmontait du passé la statue de Notre-Dame placée au-dessus du ciborium sur un socle de granit. Elle était encadrée de deux anges thuriféraires en pierre de Caen. Au-dessus de l'autel, également en pierre blanche, en bas relief, se détachaient une *Annonciation* et un *Couronnement de la Vierge*<sup>9</sup>.

Les travaux de taille des pierres, mise en place des colonnes, de l'autel, des rosaces du pignon ont été faits sur place sous la direction d'un entrepreneur guingampais, Jouanny : il était chargé de fabriquer tous les "calibres" en bois nécessaires à la taille et à la pose. Il rectifie et adapte le plan du dallage établi par Darcel et dont les "caro" et les "panno" furent transportés de Pontrieux le 31 mai 1854. C'était le dernier stade des travaux, le porche fut inauguré au pardon de 1854. La grille d'entrée avait été réalisée par Pierre-Marie Corlay, de Guingamp selon un motif du XIV<sup>ème</sup> siècle : la plaque centrale du labyrinthe fut fondue chez Le Jamtel. Seules "les élégantes ferrures argentées" des deux portes donnant dans l'église et

9 - Reste à savoir si ce tracé en labyrinthe est une innovation où s'il reproduit le pavement ancien.

10 - Depuis que la statue de N.D. a été descendue et placée sur le petit autel, on ne fait plus que deviner ces bas-reliefs.

leurs serrures avaient été fabriquées à Paris.

Les anges et les bas-reliefs étaient l'œuvre du sculpteur Ogé de St-Brieuc. On lui fit commande aussi des douze statues des apôtres "dans le style simple et sobre du XIII<sup>ème</sup> siècle", destinées à être placées dans les niches supérieures du Porche. Elles seront livrées seulement en 1855 (coût 3600 francs). Le bord des manteaux était simplement bordé d'un filet doré. En 1860, avec l'autorisation du sculpteur elles furent peintes - ainsi que les niches - par Danguy de St-Brieuc. on peignit aussi la voûte <sup>11</sup>.

En 1859, un ancien coffre-fort fut posé sur "un châssis en fer garni d'un entourage en tôle découpée "par les soins de Pierre-Marie Corlay et placé en guise de tronc dans le Porche <sup>12</sup>.

(à suivre)  
Simonne Toulet.



Portail de Notre-Dame de Bon-Secours.

11 - Le portail de Notre-Dame conserve actuellement l'aspect général de cette restauration, à part l'emplacement de la statue de la Vierge et le fait qu'une couche grise-poussières et fumées des cierges - a recouvert l'ensemble. Faut-il nettoyer et repeindre ?

12 - Il en a été retiré il y a peu de temps.

8.

L. Le Corvaisier

## LA CHAPELLE NOTRE DAME DE PITIÉ EN BOQUEHO

*Un témoin de cinq siècles*

**L**a chapelle Notre-Dame de Pitié est un édifice imposant de 20 mètres de long, 7 mètres de large et 10 mètres de haut. Elle se compose d'une nef unique à laquelle fut ajouté un seul transept du côté nord. Près de la chapelle, se trouvait la "maison noble de Keraudren" qui fut détruite par un incendie en 1905.

### Origine

Sa fondation date du XV<sup>ème</sup> siècle. Si nous ne possédons pas encore de façon certaine le nom des fondateurs de la chapelle, nous connaissons au moins le nom de certains bienfaiteurs. La maîtresse vitre, détruite par un ouragan le 20 décembre 1884, portait d'après Geslin de Bourgogne et Barthélemy, auteurs des *Anciens Evêchés de Bretagne*, "l'écusson du Quélenec uni à celui de Rostrenen". Il s'agit des écussons de Gouyon du Quélenec, sire du Quélenec (†1472) fils de l'amiral Jean du Quélenec, Vicomte du Faou (†1485) et de Marie de Poulmic (1460) <sup>1</sup> et de sa femme Jeanne de Rostrenen (†1481) <sup>2</sup>, fille de Pierre de Rostrenen (1440) et de Jeanne de Guerneur. Un des chapiteaux de la chapelle privative portait vraisemblablement les armes des Rosmar et des La Rivière-Kersaudy. Il s'agit des armes de "Foulques de Rosmar, fils d'Alain de Rosmar, sieur de Kerasanno en Ploégat, <sup>3</sup> prévôt de Guingamp en 1457 <sup>4</sup> et de sa femme Jeanne, dame de La Rivière-Kersaudy, fille de Henry, seigneur de La

- 1 - Bibl. Nat. - Fonds français 22318 - Registre de la Chancellerie.
- 2 - " " - Cabinet d'Hozier 662 - Carré d'Hozier 520.
- 3 - Preuves pour l'histoire de Cornouailles, Georges Monot-Pont L'Abbé 1948. Renseignements fournis très aimablement par M. Le Roy à Pont L'Abbé.
- 4 - Bibl. Nat. - Fonds Français 22321 - Atlas des Réformations.
- 5 - Bibl. Nat. - Fonds Français 22318.

Rivière-Kersaudy et d'Olive Le Vicomte". Jeanne de La Rivière était veuve de Christophe Henneson, chevalier anglais, lorsqu'elle épousa Fouques de Rosmar. De son premier mariage, elle avait eu Marie, dame de Henneson, de La Rivière, de Kersaudy, épouse de Thomas de Polson (ou Porson) chevalier anglais, officier de la Maison du Roi d'Anglerre, gentilhomme de la Chambre. Marie mourut sans postérité en 1486<sup>5</sup>. Sa succession passa aux Coëtrieux, puis par mariage à Benjamin du Liscoët, enfin par succession à Charles, seigneur et marquis de La Rivière - Saint Quihouët. Charles était fils aîné de René de La Rivière - Saint Quihouët et de Marguerite de Coëtrieux. Il épousa Françoise Bernard de l'Isle Aval.

#### Architecture

La construction est en grand appareil. Les "Compagnons" tailleurs de pierres ont gravé leurs "signes" dans la maçonnerie "marquée" de cercles, losanges, triangles et nombreux autres symboles. Les fenestrages d'art gothique flamboyant, les sculptures du porche et les pinacles des portes latérales, les contreforts à double décrochement de la tour, les gargouilles représentant les péchés capitaux et appelées dans le voisinage



Chapelle Notre-Dame de Pitié

5 - Bibl. Nat. - Fonds français 22349 - Mémoires généalogiques de Bretagne (Dom Morice)  
Bibl. Nat. - Comtesse du Laz 8 LM3 24000  
Généalogie Rosmar  
Archives Nat. - Londres E36 / 206 - 207 - Public Office Record.

les "Paresse de Pitié", tout cet ensemble fait de Notre Dame de Pitié un édifice remarquable où l'harmonie s'allie à la majesté.

#### Vitraux

Un mémoire de la Société d'Emulation des Côtes du Nord (R. Couffon - T.LXVII, 1935) décrivant les verrières de Notre Dame de Pitié, considère que "par leurs très beaux coloris et la finesse de leur exécution, ces panneaux sont parmi les meilleurs des Côtes-du-Nord. Les cartons appartiennent à l'Ecole Rhénane."

Des débris récupérés, suite à la ruine de l'édifice, ont été remarquablement intégrés dans les deux vitraux du transept, en 1976, par M. Hubert de Sainte-Marie, maître verrier à Quintin.

#### Mobilier

Le mobilier se composait de purs joyaux, la plupart aujourd'hui disparus à tout jamais. Quelques fragments de rétable ont été sauvés, ainsi que les restes, très endommagés, d'un ancien jubé du XV<sup>ème</sup> siècle, se composant de panneaux en bois sculpté représentant les 12 apôtres. Traités en "document témoin du XV<sup>ème</sup> siècle", ils sont aujourd'hui fixés sur la longère sud de la chapelle.

Au nombre des statues en bois polychrome, mises à l'abri lors de la ruine, citons une très belle Piéta du XV<sup>ème</sup>, un dyptique de l'Annonciation de la fin du XVII<sup>ème</sup>, un Saint Jude et deux saints Evêques non identifiés avec précision.

#### Une longue Histoire

Nous savons que le lieu fut fréquenté par les romains au début de notre ère. Mais en l'état actuel de nos recherches, il nous est impossible de relater les heurs et malheurs de N. D. de Pitié durant les deux premiers siècles de son histoire.

Que s'est-il passé durant les guerres de la Ligue ? Une foire créée par les Templiers, sur un sommet tout proche, le Marc'hallac'h, fut transférée sur le placître de la chapelle.

Comment et par qui le culte y était-il assuré ? Nous ne possédons pas d'éléments de réponse.

Mais à dater de 1669, au moins, la chapelle "dépendante de la Paroisse de Boquého" a son chapelain. Fréquemment, jusqu'à la fin du XVII<sup>ème</sup>, mariages et sépultures y sont célébrés par le "recteur de Boquého" (Arch. Dép. Côtes d'Armor B.M.S. Boquého - 6 E 8-1).

Arrive la Révolution. Le prieur-recteur de Boquého, le chanoine Le Sage, Prémontré de Beauport, est en charge depuis 1783. Dans ses *Mémoires d'exil*<sup>6</sup> il décrit la chapelle "seconde église dépendante de la paroisse, édifice vaste et commode, jolie petite église Notre-Dame, toute bâtie de belles pierres de taille, aussi bien décorée que l'église paroissiale. On y fait l'office solennel à toutes les fêtes de la Sainte-Vierge". Pour le prieur cette "seconde église" est placée nettement avant les "cinq autres chapelles" dont il a la charge. Ayant refusé de prêter serment à "la Constitution Civile du clergé", le prieur va laisser sa maison et l'église paroissiale à son successeur constitutionnel, et il espère trouver un havre de paix, près de Notre-Dame de Pitié où il se propose "d'évangéliser l'ancienne religion à ceux qui ne voudraient pas de la nouvelle". Il exprime aussi sa gratitude "au seigneur qui possédait une jolie maison de campagne à la porte de cette seconde église" : "Le propriétaire qui l'habite rarement m'y avait accordé trois chambres et le jardin pour ma vie et sans autre loyer qu'un remerciement... Je n'y fus pas une semaine entière."

En effet, le prieur va prendre le chemin de l'exil. La chapelle sera un lieu de rassemblement pour des processions nocturnes. Le 4 prairial de l'an VII de la République, il est procédé à l'expertise de l'édifice devenu "bien national". Le 29 messidor de l'an VII, vente de la chapelle, adjugée "au citoyen Le Breton qui a déclaré agir pour le citoyen Jan-Ollivier Le Gonidec Kerhalic de Quintin."<sup>7</sup> En l'an XII (1804), M. Le Gonidec de Kerhalic prête la chapelle à la paroisse de Boquého "se réservant les droits d'une sépulture comme il l'avait autrefois, d'un chiffre à la place de ses armes, d'un banc, d'un enfeu."<sup>8</sup>

#### Lieu de rencontre et de Pèlerinage

Durant tout XIX<sup>ème</sup> siècle, on y célèbre toutes les fêtes de la Vierge, le 15 août excepté et "selon l'ancienne coutume, on pourra y chanter les vêpres, y faire le catéchisme, et y prêcher deux ou trois fois dans le carême."<sup>9</sup>(ordonnances de l'évêque de Saint-Brieuc 1802 / 1850 / 1879.)<sup>10</sup>

Les anciens de Boquého gardent encore un vif souvenir des deux pardons rassemblant les pèlerins et attirant la jeunesse qui dansait sur le placître à l'issue des Vêpres. On se rappelle, avec émotion, les processions qui, à travers champs, conduisaient les fidèles jusqu'à la fontaine, et les cavaliers traversant le "douet" avec leurs chevaux enrubannés.

6 - De la Bretagne à la Silésie, mémoires d'exil de H.J. Le Sage - Xavier Lavagne d'Ortigue p. 78 - 300 - 301. Éd. Beauchesne.

7 - "Maison noble de Keraudren", propriété en 1790 de M. Ollivier Le Gonidec de Kerhalic.

8 - Archives Dép. des Côtes d'Armor.

9 - Cahier paroissial de Boquého.

10 - Archives paroissiales de Boquého.

#### Ruine et abandon

Hélas ! L'entretien d'un tel édifice exige beaucoup de moyens divers et complémentaires.

Les deux dernières guerres mondiales, en mobilisant hommes et énergies, sacrifieront forces vives et ressources. Inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques dès 1925, elle sera "classée" le 18 mai 1946 alors que sa ruine est imminente ! Entre temps, en 1938, offices et pardons auront été supprimés pour cause de danger.

Le 25 août 1944, les hommes du quartier, une dernière fois, grimpent au clocher branlant et la cloche, à toute volée, annonce aux alentours la libération de Paris. Cette ultime sonnerie, fêtant la liberté recouvrée et exprimant la liesse de tout un peuple, sera ici le "glas" d'un Monument qui entre en agonie. Car elle va mourir la chapelle ! Et périr, avec elle, la plupart des purs bijoux qu'elle abrite et protège !

Dans les deux décennies suivantes, clocher écroulé, toiture effondrée, vestiges encombrant la nef parmi les décombres et la végétation, la belle chapelle est considérée comme irrémédiablement ruinée.

La France panse ses blessures et se relève de ses ruines. Notre-Dame de Pitié crie sa détresse, livrée au pillage, à l'assaut des saisons et de la végétation. Paradis des oiseaux, rendez-vous des gamins téméraires et des petits pâtres du voisinage, elle est victime de l'indifférence des hommes, même si, parfois, quelque voix s'élève impuissante et sans écho.

A qui la faute ? Ouest-France (9 mars 1960) nous répondra : "Ne cherchons pas de responsables. Chacun de nous porte un peu de la faute !"

#### Foi et espérance

Allons-nous perdre la mémoire de cet irremplaçable témoin de notre culture religieuse, régionale, artistique ? Laisserons-nous disparaître ce commun patrimoine historique et spirituel, tissé par cinq siècles d'amour et de générosité, de souffrances et de sacrifices, de joies et de prières ?

Ici, la Mère des Douleurs a rassemblé ses enfants, nos aînés dans la Foi.

Alors, s'il est vrai que "chacun porte un peu de la faute", il appartient à chacun d'apporter sa pierre à la renaissance de cet héritage de longue tradition bretonne et chrétienne.

De cela, une poignée d'hommes et de femmes ont pris conscience, un jour, en 1970.

Et depuis, que de chemin parcouru ensemble ! Que d'efforts conjugués, de dévouements associés, d'actions conjointes et variées pour que revive l'âme séculaire de ce lieu.

En 1992, 4000 pèlerins ou visiteurs ont découvert ou retrouvé le chemin de Pitié !

L. Le Corvaisier.  
Assoc. des Amis de la Chapelle Notre-Dame de Pitié.

N.B. : Recherches effectuées par l'actuelle propriétaire de la chapelle, Mme de Laforcade, descendante de Jan Ollivier Le Gonidec de Kerhalic. Mme de Laforcade poursuit ses investigations à la Bibl. Nationale à Paris, aux Archives départementales de Quimper et de Saint-Brieuc, aux Archives Nationales de Londres (Public Record Office).

9.

Fernand Héлары

## DEUX PAGES DE L'HISTOIRE MARITIME DU TRÉGOR

### *Les canonnières de Lannion 1803 - 1804*

Après la rupture de la Paix d'Amiens, signée en 1802 avec l'Angleterre, Bonaparte alors Premier Consul est résolu à jouer sa fortune dans la tentative d'une descente en Angleterre. "Nos légions, dit-il, ont franchi les Alpes, un détroit ne peut les arrêter pour vaincre Albion. Un jour suffit pour les porter sur ses rivages consternés..." Il concentre ses armées à Boulogne en 1805, après avoir fait construire ce qu'on appellera *la Flottille de Boulogne*. Composée de 1 200 navires, elle devait faire passer en Angleterre 150 000 hommes (soldats et marins), 10 000 chevaux et quelque 400 canons avec leurs munitions.

En fait, il n'y eut aucun départ de Boulogne, si ce n'est un simple exercice qui eut lieu le 16 août 1805. L'Angleterre ne fut pas envahie... et le 21 août de la même année, ce fut, pour la Marine française, le désastre de *Trafalgar*.

Sous l'impulsion de Bruix nommé Amiral de la Flottille, et de l'Officier du Génie Maritime Tupinier, chargés d'en assurer le commandement et la réalisation, l'entreprise de la construction de cette flottille prend vite des proportions considérables. On fait, en premier lieu, le recensement des caboteurs et des bateaux de pêche des côtes de France. Sept cents bâtiments seront retenus par la Marine. Le troisième Arrondissement Maritime de Brest se voit octroyer un crédit de 79 000 francs pour acheter aux particuliers 102 bâtiments pouvant porter 1 024 passagers, 174 chevaux et 1 707 tonneaux d'effets.

Deux bâtiments du port de Lannion seront l'objet de cette négociation : la *Marie-Anne* appartenant au citoyen Polard pour 4 000 francs, capitaine : Henri-Marie Audigou ; les *Trois Frères* appartenant au citoyen Stéphant pour 7 750 francs, capitaine : Kérinou. Ces bâtiments furent considérés comme pouvant respectivement porter 10 passagers et 11 tonneaux d'effets ; 10 passagers, 8 tonneaux d'effets et 2 chevaux.

Une lettre du Commissariat de la Marine de Brest, en date du 12 Vendémiaire an 12 (30 octobre 1803) précise d'autre part que la chasse-marée *les Six Enfants Chéris* "sera rallié, dans le port de Lannion, par le bateau plat *le Quatorzième* qui l'escortera jusqu'à sa destination" (Morlaix).

En plus de l'achat de ces bâtiments, la Marine fait construire, dans les ports et les principales rivières, une multitude de bateaux plats, à rames et à voiles, pouvant transporter la troupe prévue pour l'invasion de l'Angleterre. Les villes de Paris, Saint-Germain, voire Strasbourg et Colmar participent même à cette entreprise...

Le 9 Thermidor an 11 (28 juillet 1803), les citoyens *Faure et Montalon*, négociants à Brest, signent avec l'officier Maritime Tupinier, un contrat par lequel ils s'engagent à construire, pour le 20 Vendémiaire an 12 (13 octobre 1804), dans le port de Lannion, trois chaloupes canonnières qui porteront les n° 17, 18, 19. Les ressources du port de Lannion le permettant, deux autres canonnières, les n° 20 et 21 seront mises en chantier en janvier 1804 sous la surveillance de la canonnière *le Chameau*, ancrée dans la rivière de Lannion. En février 1804, ces deux dernières chaloupes sont armées et reçoivent, "en plus des choses nécessaires à la navigation", des munitions qui s'avèreront inutilisables...

Le 6 mars 1804, les ouvriers du port de Brest, détachés à Lannion pour la construction des dites chaloupes, rentrent dans leurs foyers et les chantiers de Lannion sont fermés.

Ces canonnières étaient généralement des bateaux à fond plat, genre *chasse-marée*, avec un seul mât, dotés de rames et armés d'un ou plusieurs canons de 24 ; longueur environ 25 mètres, largeur 5 mètres 50, creux 1 mètre 50, avec 22 taquets pour fixer les rames. Chaque canonnière avait un coût de construction, hors artillerie, de 32 000 livres.

Le règlement aux entrepreneurs se faisait de la façon suivante : un premier quart lorsque la quille, l'étrave et l'estambot étaient mis en place et le chantier approvisionné pour faire la membrure en totalité, un deuxième quart après finition de la coque, un troisième quart à la mise à l'eau du bâtiment et après approvisionnement du complément d'armement, et le solde après la "recette" définitive faite par la Marine.

Les chantiers de Lannion sont alors dirigés par un maître-charpentier des Constructions Maritimes de Brest "agissant pour les intérêts de l'Etat et aux frais de l'Administration". L'inscription Maritime de Lannion est chargée, quant à elle, de recruter des ouvriers dans son quartier, tout particulièrement des charpentiers et charrons habitués aux constructions navales. C'est ainsi qu'en janvier 1804, pour l'armement des n° 20 et 21, on recrute dans le quartier de Tréguier trente et un marins, et qu'il est

demandé, le nombre étant insuffisant, de rechercher d'autres hommes "auprès des quartiers circonvoisins". Ce recrutement n'est pas évident et on arrive à "mobiliser" des marins, à leur retour des géôles anglaises, le jour même de leur arrivée à Morlaix.

Pour chaque chaloupe, la Marine attribue aux entrepreneurs : 20 de ces charpentiers requis, chargés de "clouer le bordage au-dessus des préceintes", payés un franc vingt centimes, par jour, 6 perceurs chargés du chevillage et de "tous les détails d'armement qui les regardent ordinairement", payés un franc soixante par jour, et, en plus, 8 ouvriers du port de Brest dont la paie devra être augmentée du quart, pour frais de déplacement.

En règle générale, la main d'œuvre totale de ces ouvriers est de 3 600 francs pour chaque canonnière dont 3 000 pour les charpentiers et 600 pour les perceurs. Le calfatage n'est pas compris dans ce marché et est payé, selon l'usage, à la journée.

À Lannion, la construction des canonnières ne va pas sans certaines difficultés. En novembre 1803, les citoyens Faure et Montalon se voient reprocher par la Marine, "les constructions de Lannion n'ayant fait aucun progrès", de ne pas mettre toute l'ardeur nécessaire pour tenir leurs engagements. La Marine suspend le règlement des sommes dues aux deux entrepreneurs. Ces derniers, en 1804, s'opposent même à la Marine, lors de la vente d'une prise anglaise à Morlaix, et seront alors soupçonnés de toucher des pots de vin...

Pendant toute la période allant de juillet 1803 à mars ou avril 1804, le port de Lannion est en pleine activité. Tous ces marins "levés pour Lannion, pour la construction des chaloupes canonnières" tous ces ouvriers du port de Brest, tous les soldats des troupes de ligne appelés à être embarqués pour rejoindre Boulogne constituent une population certainement importante pour la ville de Lannion.

Les documents étudiés ne disent pas comment et où ces hommes sont logés. Seul un document d'avril 1803 indique que la Marine a fourni deux cents hamacs et cent couvertures pour la troupe qui doit être embarquée sur les trois premières canonnières et des lits pour les officiers commandants de garnison.

Cette "sur-population" pose certainement des problèmes de police. La prison, décrite quelques années plus tard par Habasque comme fort malsaine et sans préau, ne désemplit pas. Dirigée par le concierge *Durand*, elle est ravitaillée en vivres et en paille par les citoyens *Ridan et Le Caër*.

C'est sur Perlié, sous-commissaire de la Marine à Lannion, que repose la bonne marche de cette construction des canonnières. Souvent pris entre l'Administration Centrale de Brest et les entrepreneurs et fournisseurs

de la Marine, entre celle-ci et les officiers des bâtiments construits à Lannion, il se doit de parer à tout : achat de mèches à canon au citoyen Duquesne, fabricant à Lannion, stockage de ces munitions à la Corderie ; évaluation des navires achetés avec les citoyens Fromentin, Largenton et Goffic, charpentiers à Lannion. (Fromentin est maître de quai) ; paiement des soldes des marins et officiers ; rations de la troupe ; confection des rôles d'équipage et réception des rôles d'armement ; coupe, transport et stockage de bois achetés dans la région ; achat de chanvre pour la Marine.

A certains jours, il est perdu et a du mal à interpréter les instructions qu'il reçoit. En janvier 1804, tout comme son collègue de Morlaix, il se trouve privé d'appointements, les caisses de l'État étant vides. En février suivant, il reçoit l'aide du citoyen de Leuzé, envoyé de Brest pour établir la comptabilité des canonnières 20 et 21. Puis en avril, c'est le citoyen Kermel, contre-maître mâteur de Brest qui arrive à Lannion pour diriger la coupe des bois dans le domaine du citoyen Kergariou à Coatillau.

Perlié sortira vaincu de cette période. Il sera rappelé à Brest en janvier 1809 et remplacé par le sieur Babron, commissaire de la Marine de Première Classe\*.

### L'aventure de marins bretons en Espagne : 1812 - 1813

Le quatre décembre 1812, l'*Eliza* appareille, sur lest, de la baie du Yaudet. Il est quatre heures de l'après-midi et le capitaine fait arborer le drapeau prussien. Le bâtiment appartient à Hyacinthe Le Coz-Kéristiou, négociant à Lannion. A son bord se trouvent : un capitaine "prête-nom" (un nommé Erick, d'origine prussienne), un capitaine "porteur d'expédition", chargé en fait de diriger le navire (Hervé Cozic, de Perros), et cinq matelots : François Berthou, 66 ans, de Saint-Quay-Portrieux, Jean-François Thémoï, 50 ans, de la même commune, Joseph Thomas, 36 ans, de la même commune, Pierre Le Roy, 16 ans 1/2, de Lannion, employé comme "maître-coq", Joseph Silva, 33 ans, de Saint-Sébastien, marié et père de deux enfants.

C'est la pleine époque du Blocus Continental décidé par Napoléon 1<sup>er</sup> en octobre 1807. Cependant, depuis le décret du 3 juillet 1810, il est autorisé de faire entrer en France certaines denrées coloniales d'origine britannique. Le bâtiment est armé "en licence", d'après autorisation du gouvernement français, avec un "connaissance simulé et indispensable au

\* Références : correspondance du commissaire de la Marine à Brest au citoyen Perlié, service historique de la marine, Brest, 1. E. 657, 658 et 659 ; René Maine, *Nouvelle Histoire de la marine* ; Jean Randier, *La Royale*.

capitaine prussien" et part pour Bordeaux "à l'effet d'y charger pour Londres les marchandises autorisées par la licence". C'est pour faciliter l'opération et éviter la prise du bateau que l'on monte le pavillon prussien...

L'*Eliza* quitte le Yaudet, sous bonne brise, double la "Mirouenne" et se dirige sur Ouessant. On passe l'île sans encombre, avec des vents S.S.O. Le 6, les vents se renforcent et, vers 10H du matin, le capitaine est obligé de prendre des ris puis, aux approches de la nuit, d'amener les huniers et de naviguer à la cape avec la brigandine, la pouillouse et le petit foc.

Le lendemain, à huit heures du matin, le bateau prend une lame par babord : le pont est alors rasé et le bâtiment démâté. Joseph Silva tombe à l'eau et disparaît. La chambre aux vivres est défoncée, l'eau et les provisions, pain et autres nourritures, "moins quelques restes", disparaissent.

L'équipage descend dans la cale et, à force de travail, parvient à redresser le navire. On se met aux pompes, pendant sept jours et sept nuits... Le mât de la chaloupe est installé en "tape-cul" et un mât de perroquet trouvé dans la cale est monté à la place du grand mât. Deux focs réunis sont montés en voile carrée et envergués sur le bout-dehors.

Le vent pousse le navire jusqu'au 40° degré de latitude nord puis, ayant changé, "vers l'Europe"... Le 28 décembre, on est à vue des côtes d'Espagne, devant Saint-Ciprien, petit port de la province de Galice (nord-ouest de l'Espagne). L'équipage se croit sauvé mais ce n'est pas le cas... Car si les troupes de Napoléon occupent l'Espagne, les insurgés sont installés dans ce port galicien...

Cinq chaloupes armées et montées chacune par dix hommes arraisonnent l'*Eliza* et le font entrer de force dans le port. Les Espagnols garderont tout l'équipage à bord jusqu'au 24 mars.

Après enquête et sans doute suite à de nombreuses tracasseries, le capitaine prussien Erick se trouva dans l'obligation de révéler aux autorités espagnoles que l'*Eliza* était un bâtiment français. Les autorités du port décident de mettre en prison l'équipage de ce dernier.

C'est alors que le capitaine Cozic prend la décision de s'enfuir avec tout son équipage. Erick, en sa qualité de sujet prussien, croyant n'avoir rien à redouter des insurgés, décide de rester à Saint-Ciprien. Un extrait des registres du tribunal de première instance de Lannion en date du 1<sup>er</sup> juillet 1813 donne les détails de cette évasion. A la question posée aux membres de l'équipage de savoir si l'*Eliza* a bien subi une tempête et a été forcé d'entrer dans le port de St-Ciprien, Pierre Le Roy répondra, en français

1 - Les textes précisent que les rebelles de Saint-Ciprien étaient soutenus par les Anglais.

disent les minutes : "Nous nous sommes trouvés (mis d'accord) le capitaine Cozic, trois matelots et moi, sachant que les Espagnols voulaient nous mettre en prison, nous avons traversé une partie de l'Espagne et nous nous sommes échappés, en ayant soin de ne parler que l'idiome breton, inconnu des Espagnols qui nous prenaient pour tout autre que pour français". Joseph Thomas précise que, tantôt par terre tantôt par mer, ils réussirent à gagner les terres de France<sup>1</sup>. Jean-François Thémoy dit qu'ils entrèrent en France par Saint-Jean de Luz. François Berthou, quant à lui, indique que la bateau s'était rapproché de l'Espagne du fait qu'il n'y avait plus de vivres à bord.

Un premier jugement condamnera le Coz-Keristiou parce qu'il n'avait pu ramener son navire en France. Il fera appel et, le 16 novembre 1816, le Tribunal de Commerce de Brest rendra son verdict : l'abandon du navire, sans doute blâmable, l'est moins dans la circonstance périlleuse où s'est trouvé l'équipage, circonstance qui ne lui a pas permis de réfléchir qu'il commettait une faute grave en se sauvant. La perte de l'*Eliza* doit être considérée comme si elle provenait de naufrage ou de capture. Le propriétaire du bâtiment ne saurait être responsable d'un événement de force majeure dont il est la première victime, ayant perdu son navire. Il n'y a eu aucune fraude ni désir de soustraire le navire au pavillon français. Le propriétaire n'étant pas sur les lieux n'a pu s'opposer au départ de l'équipage qui n'a dû son salut qu'à la fuite.

Ce fut donc trois ans après la perte de son navire que le Coz-Keristiou fut blanchi de tout soupçon \*\*.

Fernand Héлары

\*\* Références : Service Historique de la Marine à Brest, 3. A 107.

N.B. : L'auteur Fernand Héлары est à la recherche de renseignements sur la famille Le Coz-Keristiou. Toute information à ce sujet peut être transmise à la revue.

2 - Les marins bretons entrèrent en France, le jeudi 15 avril 1813.

## 10.

André-Yves Bourgès

## AUX ORIGINES DE CHÂTELAUDREN

L'Histoire féodale du Trégor reste méconnue : ici comme ailleurs en Bretagne le déficit documentaire pour ce qui concerne les XI<sup>ème</sup>, XII<sup>ème</sup>, XIII<sup>ème</sup> siècles ne permet très rarement de déterminer comment se sont formés les fiefs territoriaux, à quelle époque se sont élevés les châteaux, qui étaient et d'où venaient les seigneurs châtelains et quelles furent les dynasties auxquelles ils donnèrent naissance.

Le cas de Châtelaudren fait peut-être exception à ce constat ; son examen nous permettra également de démontrer la nécessité d'une interrogation très serrée des rares pièces diplomatiques antérieures au XIV<sup>ème</sup> siècle conservées pour le Trégor.

Les anciens chroniqueurs de Bretagne imaginaient que Châtelaudren avait été fondé au Ve siècle par le légendaire roi Audren réputé descendant et troisième successeur du non moins légendaire Conan Mériadec. Telle était l'opinion de l'auteur (anonyme) de la *Chronique de Saint-Brieuc* lequel écrit aux alentours de l'an 1400 : *Audroenus Rex quartus a Conano. Iste fecit Castrum Audroeni prope Guingampum.* (Audren, quatrième Roi après Conan, fonda Châtelaudren près de Guingamp).<sup>1</sup>

Pierre Lebaud écrit vers l'an 1500 : *et dit l'auteur du livre des faits d'Arthur que Audroan estoit lors en un notable chastel situé en une vallée de la région de Trécorense que l'on nomme Hérile, lequel chastel le vulgair appelle encore du nom d'iceluy Roy Chastel Audroan.*<sup>2</sup>

En réalité le nom même de Châtelaudren n'apparaît que tardivement, au milieu du XII<sup>ème</sup> siècle, et encore n'est-il pas fixé définitivement à cette époque.

1 - *Chronicon Briocense-Chronique de Saint-Brieuc* - Edition Le Duc-Sterckx (1972) pp. 140-141.

2 - Pierre Le Baud, édition Charles de La Lande de Calan, Tome III (1911), P. 48. Extrait de la Seconde rédaction.

Une charte de 1148 rappelle les donations antérieurement faites -mais à une date qui n'est pas précisée- par un certain *Eudo Pontius* et son fils *Trihan* à l'abbaye de Saint-Magloire de Lehon. On rapporte à cette occasion qu'"Eudo dit Pontius" (*Eudo Pontius cognomine*) avait donné aux moines de Lehon un terrain aux abords "des portes du château d'Audren" (... *portarum Castellii Audroeni*) ainsi que "le tiers de la dîme de Plouagat" (*tertiam partem decime de Ploagac*) et "une exploitation agricole sur l'île de Bréhat" (*unam villam terre in Brihiat*) ; et qu'ensuite *Trihan* ajouta à ces donations "l'église Sainte-Marie de Lanleff" (*ecclesiam Sancte Marie de Lanlem*) avec les deux tiers des dîmes du lieu, la dîme du marché, et enfin la dîme que *Trihan* possédait dans l'église de Bréhat.<sup>3</sup>

Une autre charte qu'il convient de dater plus probablement au début du dernier quart du XIIe siècle que du milieu de ce siècle,<sup>4</sup> -charte donnée comme la précédente par le Comte Henri, fils du Comte Etienne et son héritier pour la partie occidentale (Guingamp et le Trégor) de l'apanage de Penthièvre- fait mention de "l'église Saint-Magloire de Château Trehan" (*Ecclesiam Sancti Maglorii de Castello Trehanni*)<sup>5</sup>

"Ainsi, fait remarquer judicieusement R. Couffon, nous voyons *Pontius* et son fils *Trihan*, dont Châtelaudren avait entre temps pris le nom, disposer des églises et des dîmes de diverses paroisses de Goello que nous retrouvons plus tard entre les mains des Comtes de Tréguier, c'est là un fait très important pour l'histoire féodale.<sup>6</sup> " En effet, cette transmission de la seigneurie de Châtelaudren à la Maison de Penthièvre a pu se faire par vente, échange, confiscation. Ou bien alors elle s'est faite par héritage ; et cela implique que le souscripteur de la charte de 1148 -le Comte Henri- qui renouvelle et augmente les donations faites jadis par *Pontius* et *Trihan*, est apparenté à ceux-ci, est peut-être même leur descendant. Cette dernière hypothèse est d'autant plus séduisante que nous ne savons rien d'Havoise, la mère du Comte Henri, sinon qu'elle possédait elle aussi des biens propres dans le Goello<sup>7</sup> et que la chronologie ne s'oppose pas à ce qu'elle ait été la fille de *Trihan*. En revanche nous savons positivement que cette Maison des seigneurs de Châtelaudren tenait d'assez près à celle de Penthièvre par un certain nombre de liens dont nous ne connaissons pas le détail. C'est ce qui

3 . Anciens évêchés de Bretagne-tome IV pp 358-359.

4 . Cette charte est donnée par le Comte Henri avec l'assentiment de trois de ses fils Alain, Etienne et Conan qu'on peut donc supposer en âge de consentir à une donation : or, leurs père et mère -le Comte Henri et Mahaut de Vendôme- se sont mariés en 1151. Le *terminus ad quem* de cette charte est quant à lui fourni par la présence de l'évêque de Tréguier Guillaume qui décéda en 1174.

5 . Anc. év. de Bretagne- Tome IV pp 359-360

6 . Quelques notes sur les origines de Châtelaudren... dans Mém. de la Soc. d'Emulation des Côtes-du-Nord, Tome LXV (1936) p. 147.

7 . Notamment à Plouézec et à Pordic.

ressort clairement de deux actes passés entre 1083 et 1093<sup>8</sup> lesquels ont échappé à la vigilance de R. Couffon et nous renseignent sur les immédiats successeurs de *Trihan* : il s'agit en l'occurrence de ses fils, l'un nommé *Golvredus*<sup>9</sup> alias *Gorbredus*, l'autre *Juhel* alias *Juhellus*, mentionnés tous deux en qualité de témoins dans une charte passée par le Comte Geoffroy Boterel, chef de la Maison de Penthièvre, en faveur du prieuré Saint-Martin de Lamballe<sup>10</sup>. L'autre charte rapporte que les fils de *Trihan* prétendaient être possessionnés à Meslin près de Lamballe, mais les biens concernés étaient également revendiqués par le Comte Geoffroy Boterel du chef de sa mère, la comtesse Agnès<sup>11</sup>. Nous ignorons quand et comment cette dynastie de Châtelaudren a fini. Leur *ban* seigneurial avait été transmis dès avant 1148 au Comte Henri, lequel l'avait sans doute hérité partiellement de sa mère, la Comtesse Havoise, si du moins celle-ci fut bien la sœur de *Golvredus* et de *Juhel* ; puis le Comte Henri aura souhaité renforcer sa puissance territoriale par l'achat du reste du Goello féodal ; dès lors les héritiers de *Golvredus* et de *Juhel* se seront fixés dans la partie orientale de l'apanage de Penthièvre : à Meslin, mais peut-être aussi à Saint-Aaron<sup>12</sup> et à Erquy<sup>13</sup>.

A propos du père de *Trihan*, *Eudo* surnommé *Pontius*, R. Couffon écrit que "... ce surnom ne s'appliquant vraisemblablement pas à plusieurs grands féodaux bretons de la seconde moitié du XIe siècle, l'on peut, semble-t-il, avoir la quasi-certitude que c'est le même personnage qui souscrivit, immédiatement après le Comte Budic, une charte de l'abbaye Saint-Georges de Rennes datée de 1061. Or, précisément dans cet acte, il est qualifié fils d'Audren."<sup>14</sup>

Le report à la charte en question est encore plus instructif.<sup>15</sup> Le dispositif de l'acte montre qu'il s'agit là de deux pièces distinctes datées respectivement 1040 et 1061, et relatives l'une et l'autre à la donation par la Duchesse Berthe, veuve du Duc de Bretagne Alain III, et par leur fils Conan II,<sup>16</sup> de la paroisse de Plougasnou à l'abbaye Saint-Georges de Rennes. La pièce datée de 1061 fait effectivement mention parmi les témoins d'un certain *Poncius filius Aldroni* ; mais celle datée 1040 permet de remonter encore une génération puisqu'elle cite parmi les témoins de

8 . Les actes concernent le prieuré Saint-Martin de Lamballe fondé en 1083 et sont donnés par le Comte Geoffroy Boterel (1er) décédé en 1093.

9 . On trouve aussi un *Doniou filius Gurvedi* en 1061. *Gurvedus*, *Gorbredus*, *Golvredus*, c'est tout un.

10 . Anc. Ev. de Bretagne - Tome IV pp 301-303.

11 . *Ibid* p 304.

12 . Le nom de *Trehean* était en 1144 celui d'un personnage possessionné à Saint-Aaron qui portait en outre le surnom d'Abbé (*Trehean dictus Abbas*) et qui paraît avoir été établi à Erquy.

13 . Le nom de *Juhel* était porté dès la seconde moitié du XIIe siècle à Erquy par les seigneurs du lieu. Cf. ci-dessus note 12.

14 . R. Couffon art. cité pp 147-148.

15 . *Cartulaire de Saint-Georges de Rennes*, Edition de La Bigne-Villeneuve-Charte XVIII pp 118-119.

16 . Le titre de Duc n'est pas donné à la dynastie de Rennes dans la charte dont il est question, seulement celui de Comte.

cette donation, à la suite du Comte Eudon-Eudon frère du Duc Alain, Eudon le fondateur de la Maison de Penthièvre, l'époux de la Comtesse Agnès, le père des Comtes Geoffroy Boterel et Etienne, -un personnage nommé Audren et qualifié "fils de Holedrus" (*Aldroenus filius Holedri*).

Audren est encore témoin dans une charte du Cartulaire de Saint-Georges de Rennes, charte relative à l'autre possession trégoroise de cette abbaye, à savoir la paroisse de Pleubian, et datée 1034.<sup>17</sup>

Quant à *Holedrus* son nom figure dans une charte du Cartulaire de Redon, charte "fabuleuse" car elle prétend établir qu'en l'an 804 le Comte de Rennes, Juhel Bérenger, dont les mentions assurées sont datées de la seconde moitié du Xe siècle, tenait sa cour "dans la paroisse de Lanmeur Melar" (*in plebe quae vocatur Lanmur Meler*)<sup>18</sup>. Bien évidemment, il s'agit d'une pièce apocryphe où figurent parmi les témoins non seulement *Holedrus* mais aussi un certain *Herveus Crassa Vaca*, lequel est également mentionné dans la charte datée 1040 du Cartulaire de Saint-Georges de Rennes juste devant *Aldroenus filius Holedri*. Tout cela démontre que le nom d'*Holedrus* fut celui d'un personnage d'importance, reconnu comme l'un des Barons des puissants Comtes de Rennes et probablement mis par eux en possession et saisine de nombreux biens dans les évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc après que cette Maison de Rennes eût accédé au trône ducal de Bretagne à la fin du X<sup>ème</sup> siècle.

Audren le fils de *Holedrus* est très vraisemblablement le fondateur du *Castellum* qui devait par la suite prendre son nom. La date de cette fondation ne saurait être déterminée avec exactitude mais l'archéologie confirme l'hypothèse d'une datation vers 1035-1040 proposée par R. Couffon.<sup>19</sup> Cette fondation serait alors contemporaine de la création, par le Duc Alain III pour son frère le Comte Eudon, d'un vaste apanage en Bretagne nord ; et il est extrêmement tentant de mettre en relation les deux phénomènes, de voir dans Audren un fidèle du Comte Eudon, tout comme son père *Holedrus* l'avait été, ou même un allié de la Maison naissante de Penthièvre,<sup>20</sup> alliance durable et vraisemblablement renforcée à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle.<sup>21</sup>

17 - *Cartulaire de Saint-Georges de Rennes*

Chartes XV pp112-113.

18 - *Cartulaire de Redon*

Edition de Courson-Charte CCCV pp 157-158.

19 - R. Couffon *art. cité* p 48.

20 - La femme du Comte Eudon, la Comtesse Agnès, longtemps identifiée avec une fille de la

Maison de Cornouaille, a pu appartenir à la famille d'Audren.

21 - Si tant est que la Comtesse Havoise, la femme du Comte Etienne, appartenait bien à la

famille des seigneurs de Châtelaudren.

Au terme de cette courte note, nous espérons que le lecteur ne jugera pas que nous avons fait la part trop belle aux conjectures : certes nous n'avons pas pu répondre formellement à la question des origines du ban seigneurial exercé à Châtelaudren par *Pontius* et son fils *Trihan* et à celle de la transmission de ce ban à la branche trégoroise de la Maison de Penthièvre. Mais la filiation de la dynastie des seigneurs de Châtelaudren nous paraît suffisamment avérée pour être désormais comptée au nombre des acquis de la recherche historique relative au Trégor féodal.

André-Yves Bourguès.

11.

Louis Dudoret

## AU XVIII<sup>ème</sup> À LOGUIVY-PLOUGRAS

### La Maison noble de LAGADEC de Kerroué (\*).

**L**oguivy, ancienne trêve de la paroisse primitive de Plougras, a su garder tout au long de ses chemins et sentiers de nombreux vestiges d'un passé riche et parfois oublié ! Ainsi à 2,5 Kms à l'ouest du bourg, sur la gauche de la vieille route de Plougras, le regard du promeneur sera inévitablement attiré par trois immenses souches de cheminées issant de la masse imposante d'un lierre sombre et toujours plus envahissant : c'est Kerroué et ses manoirs Renaissance, chef-lieu d'une petite seigneurie de l'Argoat, à l'origine dans la proche mouvance de Trogorre, autre seigneurie de l'est loguivien, passée dans la mouvance directe de Guingamp au début du XVI<sup>ème</sup> siècle.

Peut-être notre promeneur aura-t-il aussi remarqué, en sentinelle sur une sorte d'éperon, un petit monument tapi dans la verdure : la chapelle domestique du château ! Quoi de plus propice à la rêverie que ce modeste sanctuaire gothique ? Et le soir, au moment où les choses se déforment, à l'heure où selon Dante "le glas semble pleurer le jour près de mourir", notre visiteur ne pourra être surpris de voir surgir de l'enceinte sacrée quelque procession d'ombres, ectoplasmes fugaces en longue cohorte silencieuse d'hommes de guerre pénitents, ligueurs repentis ou autres chouans ténébreux, venus au cours des temps, en ce lieu, s'humilier et prier !

Les divers lignages qui se sont succédés sur le domaine, de la maison de Beaucours à Porée en passant par du Dresnay, Lagadec et Roquefeuil, sont assez bien connus. Toutefois, le rameau des "Lagadec de Kerroué", prolongement naturel des "Lagadec de Mézédern", a laissé peu de traces dans les diverses études de filiations et semble toujours quasiment ignoré des nobiliaires. Leurs 120 années de présence et plus à Kerroué nous ont incités à nous pencher sur cette famille, en découvrir la vie au quotidien. C'est un aspect du résultat de cette recherche que nous venons exposer ici selon le schéma suivant :

#### 1 - Origines :

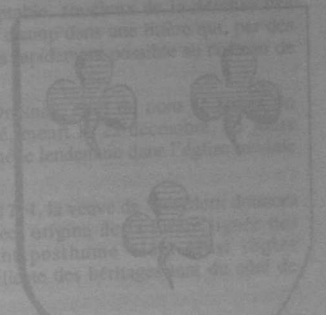
a - Ascendance paternelle : "Le Lagadec de Mézédern" et union avec la maison du Dresnay.

b - Ascendance maternelle : "Billoart de Kervaségan", une maison noble cornouaillaise.

#### 2 - Mutation "Le Lagadec" / "de Lagadec"

3 - La famille "de Lagadec" à Kerroué. (cf infra tableau synoptique des lignages)

\*\*\*

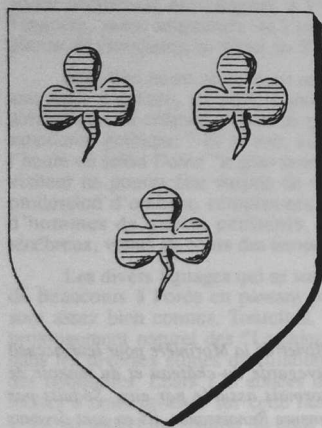


\* Nous tenons à remercier ici Mme et M. Olivier de la Morinière pour leur accueil et leur collaboration. Gageons que la sauvegarde du château et du manoir de Kerroué, en cours de classement, est désormais assurée par eux. Séduits par l'architecture remarquable de cette belle demeure Renaissance, ils en sont devenus propriétaires au printemps 1992. Favorables aux visites et sensibles à toute recherche sur la connaissance de Kerroué, ils encouragent la continuation de ce type d'étude qui devrait aboutir à un historique du domaine.

## 1a - Ascendance parternelle : Le Lagadec de Mézédern.

Les Lagadec qui blasonnaient "d'argent à 3 trèfles d'azur" étaient seigneurs de Mézédern en Plougonven où leur élégant manoir gothique se dressait en bordure du chemin de Lannéanou. Ils étaient déjà connus à la réformation de 1442 entre les nobles de Plougonven où se remarquait Even, père de Jehan, celui-là même qui sera l'un des auteurs du *Catholicon*, ce dictionnaire trilingue breton - latin - français imprimé pour la première fois à Tréguier en 1499.

En 1688, à la mort de son aïeul Jean Le Lagadec, Vincent-Hyacinthe Le Lagadec, fils aîné de Coentinn, Sr de Kerouy, et de Brigitte de Muzillac, héritier principal et noble de la branche aînée, devient seigneur de Mézédern<sup>1</sup>. Beau parti en vérité que celui de ce descendant des seigneurs du lieu que Colbert de Croissy évoque dans son Rapport de 1665 : "le seigneur de Mézédern riche de 12 à 15 000 livres de rente qui a un fils qu'on dit être bien élevé"<sup>2</sup>. Le gros des biens de Jean Le Lagadec présenté pour l'établissement de l'assiette du douaire de sa veuve Françoise de Landrein<sup>3</sup> donne une bonne appréciation de l'importance de l'héritage. Ainsi outre le manoir familial et sa métairie noble, le moulin et divers autres lieux et convenants situés sur la paroisse de Plougonven, le seigneur de Mézédern possédait des héritages en Plouigneau, Plourin, Pléber-Christ, Pleumeur-Bodou, Plounéour-Ménez, Ploubazlanec, ... etc<sup>4</sup>.



C'est à ce puissant seigneur que Marie-Anne du Dresnay, dame de Kerhuel, puînée et unique sœur du seigneur de Kerroué, allait apporter en 1692 sa modeste dot de 650 livres de rentes de biens situés tant en Plouigneau que Plougras. De cette union naîtra, en janvier 1693, Hervé-Louis Le Lagadec. En fin d'année suivante, Marie-Anne du Dresnay mettra au monde une fille, mais dans de mauvaises conditions semble-t-il, car toutes deux décéderont peu après.

En 1700, après avoir convolé avec Julienne-Thérèse de Coetlogon des Roches qui lui donnera un second fils, Claude-René, sieur de Lespont, le seigneur de Mézédern, Vincent - Joseph - Hyacinthe Le Lagadec, meurt à son tour.

Désormais seigneur de Mézédern, Hervé-Louis, orphelin de mère à 2 ans et de père à 7 ans, est placé sous la tutelle de Maître Guillaume Hamon sieur de Kerlides, de la paroisse St-Mathieu de Morlaix. A 14 ans, il passe sous la curatelle de son oncle maternel, le seigneur de Kerroué, Joseph-François du Dresnay, chez qui il va résider. En 1712 le voici héritier de l'oncle paternel Claude-René Le Lagadec, dit le Chevalier de Mézédern, mort sans "hoirs". Le 13 mai de l'année suivante, il épouse dans la chapelle du Guéodet à Quimper, paroisse Saint-Ronan, Anne-Scholastique Billoart, sixième des 12 enfants d'écuyer Guillaume Billoart et de défunte Marie-Louise de Lansullien<sup>5</sup>. Le nouveau couple s'installe alors à Morlaix et très vite le jeune marié va confier la gestion de ses biens à son beau-père, avocat à la cour.

Sept mois plus tard, le 8 décembre 1713, le seigneur de Mézédern meurt accidentellement : il n'a pas 21 ans et laisse une veuve encore plus jeune et enceinte. Le lendemain, l'héritier naturel du seigneur de Kerroué sera inhumé dans l'église paroissiale de St-Melaine en Ploujean<sup>6</sup>.

Simultanément, de Loguivy arrivent des nouvelles alarmantes et si inquiétantes d'ailleurs que la toute jeune veuve de Mézédern alors à Morlaix avertit son père, Guillaume Billoart, rentré chez lui à Quimper, de l'imminence quasi certaine du décès du sieur de Kerroué (qui n'a pas d'enfants) lui demandant "de se rendre immédiatement à Kerroet pour y faire apposer les scellés et pourvoir à la conservation des droits et intérêts de l'enfant dont elle est enceinte et qui devrait être l'unique héritière du sieur de Kerroet". Notre avocat comptable, soucieux de la défense des intérêts de l'enfant espéré, saute sur le champ dans une litière qui, par des chemins cahoteux, doit le mener le plus rapidement possible au château de Kerroué distant de plus de 22 lieues<sup>7</sup>.

De fait, Joseph-François du Dresnay, chef de nom et armes du Dresnay, dernier du Dresnay-Kerroué, meurt le 22 décembre, 15 jours après son neveu et héritier, et est inhumé le lendemain dans l'église tréviale de Loguivy.

Cinq mois plus tard, le 24 mai 1714, la veuve de Mézédern donnera le jour à une fille, Renée Le Lagadec, origine de la future lignée des Lagadec de Kerroué. Cette enfant posthume vient ainsi régler naturellement la question toujours délicate des héritages tant du côté de Mézédern que de celui de Kerroué.

*1b - Ascendance maternelle : Billoart de Kervasegan.*

Guillaume Billoart, sieur de Kervasegan en Penmarc'h, aïeul maternel, sera nommé tuteur de Renée Le Lagadec. Conseiller du Roy, magistrat au présidial de Quimper où il résidait rue Obscure, il blasonnait "d'or à la croix alésée d'azur surmontée de deux molettes de même". Il eut douze enfants, dont Guillaume l'aîné des garçons, père du futur seigneur de Kerroué, Anne Scholastique, la mère de l'héritière de Kerroué, Louis, le dernier des douze, plus connu sous le nom de Kerlerec, et qui sera gouverneur de la Louisiane de 1752 à 1763.

Le sieur de Kervasegan faisait partie de cette noblesse qui eut maille à partir avec les Réformateurs de 1670. Aussi, en 1701, préféra-t-il consolider sa position par l'achat d'un office pour "7 000 livres qui en étaient le prix... ; par la crainte de voir dans la suite supprimer toutes les lettres de noblesse, je pris un party qui était violent eu égard à la médiocrité de notre fortune... d'acheter une charge de conseiller secrétaire du Roy" <sup>9</sup>. L'acquisition d'une charge régularisait certes définitivement le statut familial, mais 7 000 livres demeuraient un fardeau énorme pour ce magistrat qui "pour subvenir aux dépenses occasionnées par douze enfants n'avait pas d'autre moyen que travailler avec assiduité" <sup>10</sup>.

Gentilhomme exemplaire de cette petite noblesse besogneuse, ce travailleur acharné et de grand courage, devenu veuf, n'hésitera pas à prendre en charge la gestion des affaires de sa petite-fille de 1713 à 1728. C'est ainsi qu'il eut à régler trois successions qui l'obligèrent "à vivre la plume à la main pour donner des ordres, payer le port des lettres reçues et de celles envoyées à Morlaix, Guerlesquin, Kerroet, Lesneven, Lannilis, Callac, Carnoët, Paris, Rennes, ..." <sup>11</sup>. Toujours sur la brèche, le voici quittant Quimper et gagnant Kerroué pour y travailler aux archives, puis passant au bourg de Loguivy pour y faire "bannir" une vente de bois. Le temps de réaliser quelques recettes sur place, il part pour Commana distant de 9 lieues pour arrêter un procès en cours. Revenu à Kerroué, il repart aussitôt pour Keranroué en Plouagat pour y recevoir le prix du bail et constater quelques dégradations... <sup>12</sup>. C'est là un exemple d'emploi du temps quasiment constant chaque fois qu'il quitte son domicile de Quimper pour Kerroué.

Fut-il à l'origine de l'union de deux de ses petits-enfants, Renée Le Lagadec, sa pupille de Kerroué, et Guillaume-Antoine enfant de son fils aîné ? Son sens des affaires et son opportunisme ne purent à n'en pas douter le laisser insensible !

\*\*\*

*2 - Le Lagadec devient de Lagadec*

Renée Le Lagadec, unique héritière des seigneurs de Mézédern et de Kerroué, placée sous la tutelle de son aïeul, comptable et gestionnaire de ses biens, va passer sa prime enfance à Kerroué sous la direction de sa mère, entre une nourrice et une demoiselle de compagnie. Son éducation sera poursuivie au couvent des Ursulines à Hennebont. En 1732, c'est la séparation d'avec une partie de l'héritage paternel : Louis-Hyacinthe Le Rouge de Guerdavid, mousquetaire noir, faisant cette année là l'acquéit du manoir ancestral de Mézédern.

Vers 1736, elle épouse son cousin germain Guillaume-Antoine Billoart, capitaine de cavalerie, fils de Guillaume et de Dame Thérèse Le Sal et petit-fils d'autre Guillaume, le comptable de Kerroué. Par lettres patentes du Roy données à Versailles le 24 décembre 1740 et enregistrées par la Chambre des Comptes à Nantes le 7 février de l'année suivante, "Antoine Billoart, écuyer, capitaine au régiment d'Heudicourt cavalerie, est autorisé à porter à l'avenir les armes pleines de Lagadec au lieu de celles qu'il a portées jusqu'à présent, et ce tout ainsi et de la même manière que ladite demoiselle de Lagadec les porte et a droit de les porter... de les peindre, graver et représenter lui, sesdits enfants et descendants comme étant leurs propres armes..., leur permettant en outre sa Majesté de porter et prendre à l'avenir en tous actes, le nom de Lagadec..." <sup>13</sup>

A dater de ce jour, l'article "Le" va peu à peu disparaître et bientôt Guillaume-Antoine Billoart ne paraîtra plus que sous l'appellation d'Antoine de Lagadec (voire de Lagadek) tandis que son épouse sera désormais Renée de Lagadec !

A la lecture d'un conte rapporté dans "Veillées Bretonnes" par le folkloriste plouarétais F. M. Luzel et intitulé "Les Finesses de Bilz", il est permis de penser que cette union dut frapper en son temps l'imagination populaire. En effet le récit nous narre les exploits d'un fripon du cru nommé Bilz qui réussit à se faire épouser par l'unique héritière de Kerroué devenue orpheline <sup>14</sup>. A n'en pas douter la venue au château de Kerroué de Guillaume-Antoine Billoart, au patronyme ordinaire et sans particule dut intriguer les colons du domaine, et les trois premières lettres du sobriquet de notre héros Bilz qui se retrouvent aussi dans Billoart ne sont pas le fait du hasard !

Aussi, pour couper court à toute rumeur déplaisante, notre jeune écuyer optera pour les noms et armes de son épouse rappelant le vieil estoc de Mézédern, et pour lever toute ambiguïté l'article "Le" sera transformé en "de" : une bonne particule aux yeux des domaniers imposant d'emblée une solide extraction ! Enfin, le premier prénom "Guillaume" qui avait sans doute une facheuse tendance à rappeler un peu trop l'aïeul, ancien gestionnaire des domaines, disparaît également dans cette mutation. Désormais Guillaume-Antoine Billoart sera Antoine de Lagadec !

## 3 - La famille de Lagadec à Kerroué.

a - Antoine de Lagadec, chef de nom et armes.

Guillaume-Antoine Billoart naît le 13 juin 1708 à Quimper, paroisse Saint-Ronan. En 1725, il est lieutenant au régiment d'infanterie d'Anjou, et capitaine en 1734 au régiment d'Heudicourt cavalerie.

Après son mariage et son changement de nom par lettres patentes de 1740, Guillaume-Antoine Billoart, devenu Antoine de Lagadec, participe avec son régiment à la guerre de succession d'Autriche. En 1741, il est en Bohême où il se distingue sous les yeux du Maréchal de Bellisle et de Mr le Comte d'Estrées qui n'ont que propos élogieux sur son comportement et son aptitude au commandement. En 1742, il est enfermé dans Prague avec les troupes françaises, où dès le mois d'août c'est la disette : "On tue et on mange les chevaux" dira Michelet ; ce qui est confirmé par l'attitude zélée du Sr de Lagadec qui fait le sacrifice de 6 de ses chevaux pour l'alimentation des troupes. A Weissembourg, à l'attaque des lignes, en l'absence de Mr d'Heudicourt fait prisonnier, du lieutenant-colonel M. de Marsay malade et du premier capitaine absent, le capitaine de Lagadec prend le commandement du régiment et s'y comporte "à la façon des généraux".

En récompense de ses services, le voici bientôt chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; en 1744, il est nommé par le roy gouverneur militaire des ville et château de Concarneau. Il sera d'ailleurs le dernier gouverneur militaire de la place puisque cette charge qu'il obtint sans bourse délier sera supprimée en 1776 et remplacée par celle de gouverneur municipal<sup>14</sup>. Toutefois il en percevra les émoluments jusqu'à son décès<sup>15</sup>.

En 1746, son régiment est en Bretagne où, depuis la déclaration de guerre à l'Angleterre en avril 1744, la surveillance des côtes a dû être renforcée ; deux escadrons sont positionnés vers Brest avec M. de Lagadec, et deux autres au sud sur Lorient. Le débarquement anglais tant redouté se produit le 30 septembre 1746 vers l'anse du Pouldu à l'ouest de Lorient. M. de Lagadec alors sous les ordres de M. de Coetmen sur une portion de Côte demeurée calme, propose spontanément de partir avec son escadron apporter son soutien à M. de Volvire, maréchal de camp et commandant les troupes dans l'évêché de Vannes où, dit-on sa présence fut très appréciée ; il fut même rapporté que le Sr de Lagadec "était un de ceux qui avaient contribué à sauver la Bretagne" !

Une telle attitude méritait quelque grâce ; toutefois elle fut suspendue par l'espérance d'un régiment que le capitaine de Lagadec sollicita alors ; il brigua en effet une commission de *Mestre de Camp* qui selon ses supérieurs ne pouvait être mieux placée d'autant qu'il était en état d'acheter cet emploi qui lui procurait un avancement mérité.

## b - Naissances, Mariages, Décès à Kerroué.

Cette présence soutenue sur les champs de batailles ou au gouvernement de Concarneau n'empêcha pas le capitaine de Lagadec de faire à Kerroué des séjours plus ou moins prolongés et parfois suivis d'effet puisque 7 naissances y ont lieu de 1743 à 1753. Trois des enfants meurent en bas âge, mais les deux filles et surtout les deux garçons restant laissés à Renée et Antoine de Lagadec une certaine tranquillité d'esprit pour la pérennité du patronyme relevé quelques années auparavant !

Le 20 octobre 1743 naît Prosper-Antoine-René qui ne surviva que 10 jours. Un an plus tard, le 11 octobre 1744, paraît Louis qui malgré la présence de La Lande, chirurgien juré du roi<sup>16</sup>, n'atteindra pas ses 6 ans. Le 7 janvier 1746 naît un troisième garçon, Hervé-Louis. Il sera baptisé le lendemain et tenu sur les fonts baptismaux par des "pauvres honteux"<sup>17</sup> au nom de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc de Penthièvre<sup>18</sup>, attention de circonstance étant donné que M. de Lagadec détient désormais outre le gouvernement de Concarneau, celui de Guingamp et du duché de Penthièvre. Le quatrième enfant des seigneur et dame de Kerroué sera une fille, Léocadie, née le 17 avril 1749 et baptisée le même jour sous le regard de son père présent pour la première fois à Kerroué en une telle circonstance.

Deux années et demie plus tard, le 24 octobre 1751, Renée de Lagadec met au monde des jumeaux avec l'assistance de la demoiselle Guion, sage-femme, fait rarissime en cette fin de première moitié de XVIII<sup>ème</sup> et qui détermine le haut niveau d'aisance du maître des lieux. La quasi inexistence des sages-femmes ne poussa-t-elle pas l'intendant de Bretagne Caze de La Bove à favoriser dès 1775 l'enseignement de Madame du Coudray "sage-femme expérimentée et professeur dans l'art d'accouchement"<sup>19</sup>? L'un des jumeaux ne laisse guère d'espoir aux parents et est immédiatement ondoyé ; 4 jours plus tard, il meurt après avoir été baptisé sans les cérémonies accoutumées par permission de l'évêché. Le second, Claude-René, est ondoyé ce même jour et ne sera baptisé que près de 2 années plus tard, le 4 août 1753, en même temps que Lucie, sa sœur cadette, née la veille.

Certes sur les 7 enfants nés au château, 3 sont déjà décédés, mais les deux garçons subsistants, Hervé-Louis et Claude-René, laissent au Sr de Lagadec de grands espoirs ! Celui-ci toujours à l'armée pense dorénavant à une retraite méritée après 25 ans de service. Une première demande demeurée sans réponse oblige le capitaine de Lagadec désormais au régiment de cavalerie de Lenoncourt à la renouveler en 1755. Sans illusion pour les grâces sollicitées antérieurement, il n'aura jamais ce régiment qu'il avait naguère entrevu, mais sollicitera quand même la nomination de son fils à sa compagnie. Certes, écrit-il alors, "il n'a que 9 ans, mais il est très

avancé, il monte à cheval, il sait passablement le latin, l'italien et l'allemand... Quant à moi, la fatalité de mon étoile a fait que je n'ai pas reçu de vous la moindre grâce jusqu'à présent, et hors ma retraite que je continue à vous demander, je ne vous en demanderai plus...<sup>23</sup>

La gestion de ses terres constituera désormais la préoccupation majeure d'Antoine de Lagadec. Mais outre ses désillusions de fin de carrière d'autres déceptions viendront perturber la quiétude des dernières années de l'honnête soldat et serviteur zélé de son roi. Par lettre du 14 avril 1778, le chevalier de Lagadec, Claude-René, officier des dragons en service à Paris avec son régiment, annonce à son père la banqueroute de l'abbé Second chez qui il possède une créance importante : 51 000 livres ; à côté d'autres créanciers comme l'intendant des finances M. Leboulogne, le receveur général du clergé M. de St Julien, ou encore le secrétaire des Maréchaux de France M. Goudet, le sieur de Kerroué, avec une créance de plus de 50 000 livres, apparaît nettement comme le plus important d'entre eux, ce qui laisse entendre que le M. de Lagadec était en possession de disponibilités conséquentes.

Le chef de nom et armes de Lagadec s'éteint en son château de Kerroué le 15 décembre 1780 sans cette commission de Mestre de Camp qu'il avait tant souhaité. Il sera inhumé le lendemain dans ses prééminences en l'église tréviale de Loguivy. Moins de six ans plus tard, le 13 mai 1786, il y sera rejoint par la dame de Kerroué, Renée de Lagadec, qui auparavant aura eu la satisfaction d'assister au mariage de ses deux filles.

En effet, le lundi de Pâques 21 avril 1783 au prône de la grand'messe à Loguivy, est faite publication d'un ban du futur mariage des deux demoiselles du château, Léocadie et Lucie, âgées respectivement de 34 et 30 ans. L'aînée, Léocadie de Lagadec, dame propriétaire de la seigneurie de Kergomar depuis 1778, doit épouser Pierre de Roquefeuil, 45 ans, capitaine des vaisseaux du Roy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Antoine-Victor, Marquis de Roquefeuil, et de Marie-Anne d'Auterive de Loupiac. Pierre de Roquefeuil est natif du Château du Bousquet dans le Rouergue et réside alors à Brest où il sert sous le comte d'Hector. Lucie, la plus jeune, va s'unir à Paul-François-Xavier du Rocheret, 46 ans, originaire de Pont-à-Mousson, Mestre de Camp des dragons de Deux-Ponts, chevalier de Saint-Louis, fils de Elie-François-Antoine, Sr de Bazoncourt, et d'Antoinette de Bussenot.

Le lundi 28 avril suivant, après les fiançailles "en face d'église", les deux couples dispensés des deux autres bans et munis de toutes les autorisations requises tant des ministères que des évêchés de Tréguier, Léon et Toul, sont unis en mariage dans la petite chapelle domestique du château par le cousin Pierre de Roquefeuil, vicaire général de l'évêché de Rennes, en présence de nombreux parents dont Adrien-Maurice de Roquefeuil, autre cousin du marié, colonel de cavalerie<sup>24</sup>, ou encore le chevalier du Larges,

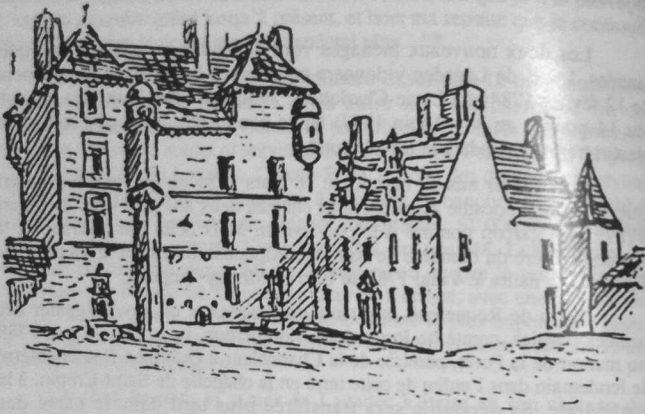
capitaine d'artillerie<sup>25</sup>, M. de Kerléan lieutenant de dragons cousin des mariées, M. Ladvenant de Kerisac avocat et sénéchal de Guerlesquin,... etc<sup>23</sup>.

Les deux nouveaux ménages vont demeurer au château quelques années. Lucie de Lagadec y donnera naissance à Louis-René du Rocheret le 12 février 1784 et à Lucie-Charlotte le 29 juillet 1786. Toutefois, un acte du 14 prairial an V (2 juin 1797) laisse penser que le couple connut un destin tragique pendant la Révolution<sup>24</sup>.

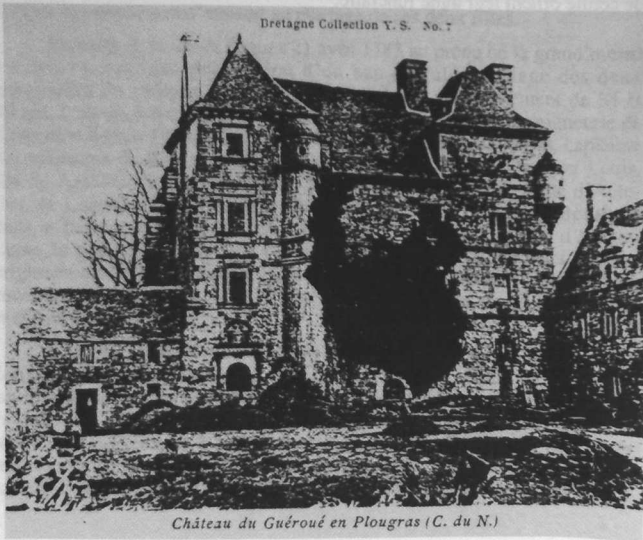
Après avoir mis au monde, le 16 mars 1785 un enfant qui ne vivra que 11 jours, Léocadie accouchera au château deux ans plus tard, le 7 mars 1787, d'un garçon nommé Adolphe-Aymar. Mais celui qui poursuivra la lignée héritière du domaine de Kerroué, Alphonse-Louis dit le vicomte de Roquefeuil, naitra le 4 mai 1788 au Bilo en Minihy-Tréguier.

Pierre de Roquefeuil, capitaine des vaisseaux du roy, brigadier des armées navales, comte de Roquefeuil-Montperoux, meurt le 16 juin 1789 au manoir de la Forêt, paroisse de la Chandeleur à Quimper. Il sera enterré le lendemain dans l'enfeu de cette terre en la chapelle de Saint-Crépin, à la cathédrale. Sa dépouille sera transférée plus tard dans le carré des Roquefeuil au cimetière de Minihy-Tréguier où sera inhumée son épouse Léocadie de Lagadec, décédée le 8 mai 1816 à Plouvorn. Deux écus accolés aux armes de Roquefeuil et de Lagadec surmontés d'une couronne de comte orment leur dalle funéraire.

Dessin du V<sup>e</sup> de la Messelière.



Manoir de Kerroué, en Loguivy-Plougras.



Château du Guéroué en Plougras (C. du N.)

c - Hervé-Louis de Lagadec.

La demande formulée par Antoine de Lagadec en 1755 pour la nomination de son fils Hervé-Louis à sa compagnie ne semble pas avoir abouti favorablement en son temps. Toutefois, moins d'une décennie plus tard, il embrassera lui aussi la carrière des armes puis deviendra chef d'escadron au régiment des chasseurs du Languedoc et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

En 1782, il succède à son père en devenant acquéreur, pour une somme de 10 000 livres, du gouvernement de Concarneau qui de militaire qu'il était aux mains du père est municipal entre les mains du fils. C'est désormais un titre sans obligations dont les émoluments consistent en appointements de 800 livres à quoi s'ajoutent "10 % sur la finance" c'est-à-dire un intérêt annuel de 10 % sur les 10 000 livres investies lors de l'acquisition de l'office de gouverneur. Vainement il réclamera, bien qu'il n'y résidât pas, les 300 livres payées à son père pour indemnité de logement : "M. Le Lagadec n'a pas recueilli le gouvernement héréditairement. Il ne l'a pas reçu du Roi en récompense de services militaires. Il en est seulement acquéreur aux conditions fixées par l'arrêt de 1766. Il n'est pas tenu à la résidence, et la ville n'a pas à payer les 300 livres puisqu'elle ne retire aucune utilité de son gouvernement" répondra l'intendant<sup>24</sup>.

En octobre 1788, il acquiert la terre et seigneurie du Scozou de Joseph-Jean des Cognets, et l'année suivante, le 14 mars 1789, il obtient de sa Majesté comme marque de satisfaction de ses services une pension de retraite de 650 livres<sup>25</sup>.

La Révolution le trouve à Kerroué où, en 1791, il s'oppose à la municipalité de Loguivy en tentant de congédier l'un de ses convenanciers, Guillaume Prigent, élu procureur de la commune le 3 mars 1790. La municipalité prenant d'emblée la défense de son procureur vote une délibération tendant à suspendre tout congément jusqu'au vote de la loi correspondante. L'affaire remontera au département qui en juillet tranchera en donnant raison au sieur de Kerroué.

Six mois plus tard, le 3 janvier 1792, il meurt en sa terre de Kerroué, sans héritiers ; il allait avoir 46 ans. Il sera inhumé le lendemain dans son enfeu de l'église de Loguivy en présence du curé constitutionnel Pierre Périou.

*d - Claude-René de Lagadec.*

Claude-René, le dernier des Lagadec, qui dans sa jeunesse signait "le chevalier Delagadek", capitaine des dragons au régiment de Languedoc et chevalier de Saint-Louis comme son frère, épousera Jeanne-Théodore de Saisy. Emigré pendant la Révolution, il est amnistié le 11 thermidor an X (30 juillet 1802). Le 2 fructidor suivant (28 août), le conseiller d'Etat ayant le Département des domaines Nationaux invite le préfet des Côtes du Nord à donner les ordres nécessaires pour que Claude-René de Lagadec puisse rentrer dans la jouissance de ses biens qui n'auraient été ni vendus ni exceptés par l'article 17 du sénatus consulte<sup>26</sup>.

Il rejoint Kerroué à son retour, et plus tard fait partie du conseil municipal de Loguivy où, dès 1812, il est nommé adjoint au maire, puis maire de 1819 à 1830, année au cours de laquelle il sera démissionnaire. Egalement membre du collège électoral, il entre au Conseil général du département en 1816 et y sera maintenu jusqu'en 1830 avec toujours des appréciations préfectorales élogieuses : "probe et capable", "attaché au gouvernement et très capable"...<sup>27</sup>.

La tradition le dépeint comme un homme très tolérant, voire effacé, totalement soumis à la dame de Kerroué, Jeanne-Théodore de Saisy, une maîtresse femme ! Sans enfants lui aussi, hanté par la disparition de ce nom à peine relevé, il pensera très souvent à une adoption toujours possible mais qui, à son grand regret, ne se fit pas !

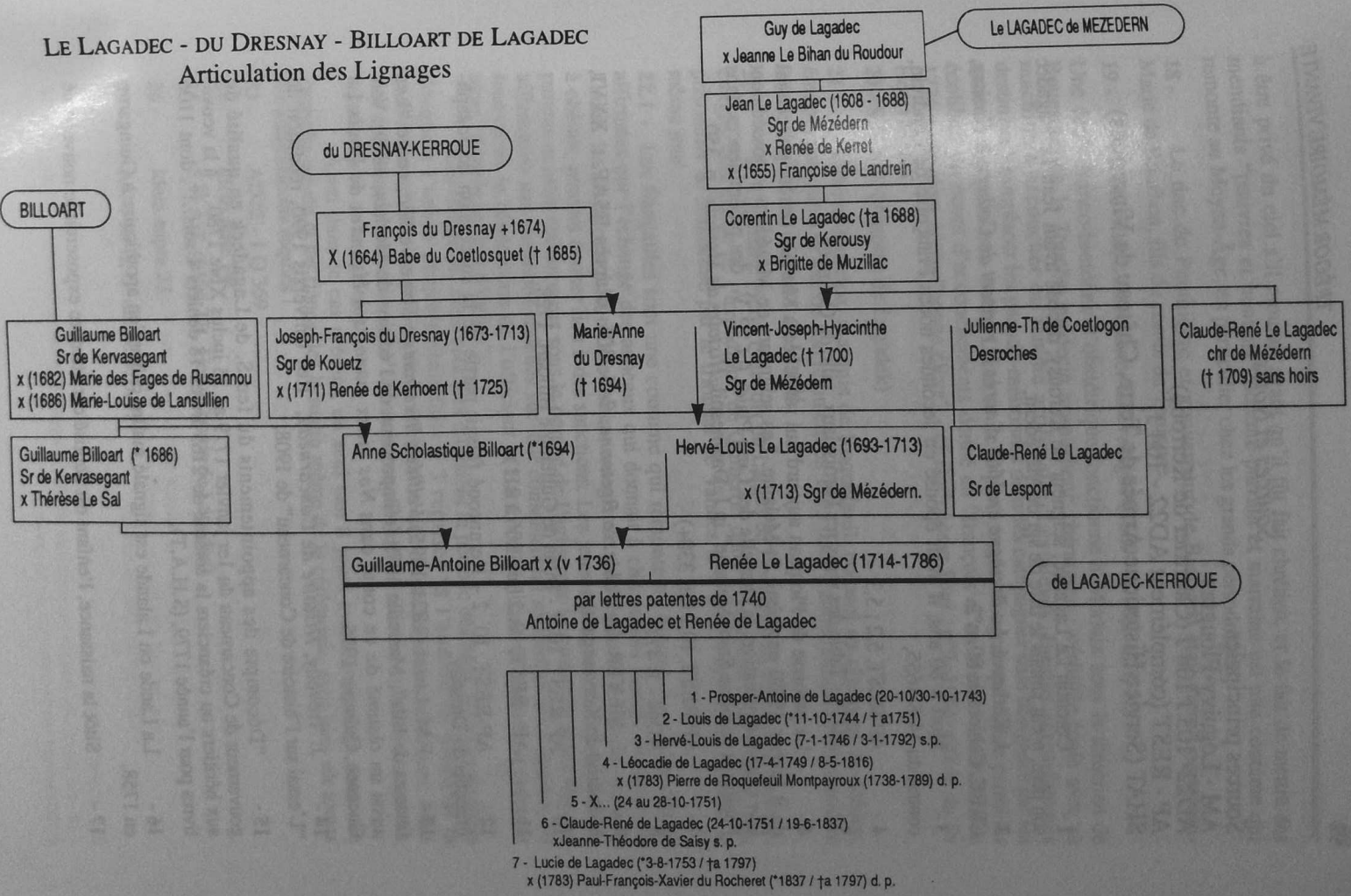
Le dernier des Lagadec de Kerroué, mort à Morlaix le 19 juin 1837 à 85 ans, sera inhumé dans la chapelle domestique du château où naguère l'on pouvait lire sur la belle dalle de marbre qui recouvrait sa dépouille :

*Ici repose du sommeil du juste Messire Claude-René de Lagadec, Chevalier de l'Ordre royal et Militaire de Saint-Louis, époux de Dame Jeanne-Théodore de Saisy, Il naquit au château de Kerroué le 24 8bre 1751 et rendit sa belle âme à Dieu le 19 juin 1837. Requiescat in pace.*

À Antony le 15 janvier 1993

Louis Dudoret.

LE LAGADEC - DU DRESNAY - BILLOART DE LAGADEC  
Articulation des Lignages



## Sources et Notes

## Sources principales :

AM - Loguivy-Plougras  
 AD22- 103 J 104 J (Chartrier de Kerroué)  
 AP - REST (complément AD22 - 104 J)  
 SHAT (Service Historique Armée de Terre, Château de Vincennes)

- 1 - Corentin Le Lagadec, seigneur de Kerousy, décédé avant Jean Le Lagadec son père, n'eut jamais le titre de sgr de Mézédern,
- 2 - J. Kerhervé, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, CRBC, Cahiers de 80, n°2
- 3 - Mort à 80 ans, il avait épousé en secondes noces Françoise de Landrein, contrat du 14-8-1655,
- 4 - AP-REST, 5,2 ; 5,3
- 5 - AD29 - Table des registres Paroissiaux, ville de Quimper,
- 6 - La paroisse de Ploujean aujourd'hui rattachée à Morlaix (arrêté préfectoral du 9 février 1959) englobait St-Melaine. Les seigneurs de Mézédern y possédaient leur chapelle privative, la chapelle des Cinq Plaies (cf "P. V. des prééminences dans l'église et paroisse Saint Melaine" in J. Daumesnil, *Histoire de Morlaix*, p. 350.
- 7 - AP-REST, 10,2 (art 330+)
- 8 - AD44 - B 471,
- 9 - J. MEYER *La Noblesse Bretonne*, 246, 305 (d'après BSAF, t. XXVI, Memorial de Kervasegant)
- 10 - AP-REST, 10, 2 - Bilan de Guillaume Billoart, 1728.
- 11 - AP - REST, 10, 2 (art. 806 à 811)
- 12 - AP-REST, 10, 2 - Keranroué faisait partie de la succession de Joseph-François du Dresnay,
- 13 - F.M. Luzel (1821-1895) *Veillées Bretonnes* ; 5ème veillée, conte "Les finesses de Bilz", Marseille 1979 (réimpression de l'édition de Morlaix, 1879). Voir aussi un résumé de ce conte dans *Nos vieux manoirs à légendes* de Louis Le Guennec, Quimper 1975.
- 14 - J. Trévédry, *Histoire de Concarneau*, Res Universis 1990, réédition de "L'essai sur l'histoire de Concarneau" de 1908.
- 15 - "Décompte des appointements du feu S. de Lagadec en qualité de gouverneur de Concarneau du 1er janvier 1779 au 15 inclus Xbre 1780... à la veuve, aux héritiers ou créanciers la somme de 2165 livres 18 deniers 4 sols..." dont 1106 livres pour l'année 1779, (S.H.A.T).
- 16 - La Lande ou Lalande est signalé maître chirurgien apothicaire à Guingamp en 1758.
- 17 - Sitôt la naissance, l'enfant est baptisé car attendre exposerait le nouveau né

à être privé du ciel s'il mourait avant qu'il fût fait chrétien, et le fait de mettre des mendians "pauvres et honteux" comme parrain et marraine est une coutume qui remonte au Moyen-Âge, en particulier chez les grands personnages.

18 - Le duc de Penthièvre et gouverneur de Bretagne était alors Louis-Jean-Marie de Bourbon, fils du comte de Toulouse.

19 - H. Fréville, *L'intendance de Bretagne* (1689 - 1790), t.III, 121.

Une école franco-bretonne d'obstétrique fonctionne à Morlaix sous la direction de Bouestard de la Touche, médecin accoucheur, chirurgien ; véritable école avec sa machine à accoucher ou femme artificielle. Les élèves, futures sages-femmes destinées à remplacer les pseudo-matronnes dans les campagnes sont désignées par les recteurs des paroisses. Barbe Laissour de la paroisse de Plougras qui figure parmi les écolières du cours d'accouchements donné en "françois et en breton" à Morlaix en 1774 y est alors notée "bonne élève" - cf *Dal' chomp Sonj*, n°9, 1984, article du Dr Henri Stroff.

20 - S.H.A.T. (Antoine de Lagadec)

21 - Adrien-Maurice, marquis de Roquefeuil, colonel au régiment de Médoc, émigré, sera tué à la tête de son régiment en 1795 dans l'armée contre-révolutionnaire créée en 1792 par le prince de Condé.

22 - Le Capitaine Pierre François du Largès de Louargat, un habitué de Kerroué, émigré, fera partie de l'expédition de Quiberon dans le régiment Du Dresnay. Fait prisonnier et condamné par le tribunal de Vannes le 2 août 1795, il sera fusillé le même jour.

22.1 - Les fiançailles sont une coutume qui remonte au Moyen Âge. Elles étaient affirmées par l'échange des anneaux qui donnait à chacun des fiancés un droit sur l'autre. La cérémonie était officiellement enregistrée par l'église et la rupture, difficile à obtenir, pouvait donner lieu à des sanctions. Les jeunes gens accompagnés de leurs parents et amis étaient reçus sous le porche de l'aglise par le curé et là, après réponse affirmative aux questions rituelles sur leur consentement réciproque de s'épouser, ils recevaient la bénédiction de l'officiant et l'acte officialisant la cérémonie précisait alors "fiancés en face d'église".

Les fiançailles ainsi conclues ouvraient la période des bans, 40 jours au cours desquels l'union projetée était faite à 3 reprises "à l'endroit du prône de la grand'messe" afin de provoquer la déclaration des empêchements canoniques. Mais ces dispositions respectées par le menu peuple étaient souvent contournées par les représentants de la noblesse.

Ainsi dans le cas présent, un seul ban 8 jours avant le mariage dans une chapelle privée et les fiançailles le matin même de la cérémonie, avec bien sûr toutes les autorisations requies !

23 - AD22 - 1 Q 369

24 - Idem note 14

25 - S.H.A.T. (6104 TR, Hervé-Louis de Lagadec)

26 - Idem supra 23

27 - AN-F1b II, C. du. N. 5, 6, 7.

## TRÉGOR MÉMOIRE VIVANTE

Revue bi-annuelle publiée par la fédération Trégor Patrimoines

Directeur de la publication : Hervé Le Goff  
 Comité de rédaction : André-Yves Bourgès, Franck Choquet,  
 Nicole Chouteau, Daniel Giraudon,  
 Simone Toulet.  
 Secrétariat : M. Claude Berger - 40, rue Duguesclin  
 22700 Perros Guirec

Prix de l'abonnement annuel (2 n°s) : **190 Frs** (port compris)

## SOMMAIRE DES NUMÉROS PARUS

N° 1 -

- *Tableaux d'une exposition - Regards sur le Patrimoine du Trégor*, par Fons de Kort - Jean Prigent et ULAMiR.
- *L'itinéraire templier dans le Trégor n'est-il qu'une mystification savante ?* par Yves Briand.
- *A propos de l'origine de Lanmeur*, par A.-Y. Bourgès.
- *Le mariage de Marguerite - Un procès au XVIII<sup>ème</sup> siècle*, par Nicole Chouteau.
- *Trébeurden au XV<sup>ème</sup> siècle d'après le rôle de la Réformation générale des feux*, par J. Roignant.
- *Voyageur d'autrefois : Charles Keranflec' h - Keregné (1827 - 1899)*, par Edmond Rébillé.
- *La chronique du fouineur*, par H. Le Goff
- *Le courrier des fureteurs.*

N° 2

- *Un aspect de la société rurale trégoroise sous l'ancien Régime St-Jean (Ploumilliau) et N.D de Pitié (Lanvellec)*, par Sylviane Le Gall.
- *Les vieilles danses au pays de Plestin*, par J. Pères et B. Lasbleiz.
- *Deux historiens trégorois au XVII<sup>ème</sup> siècle*, par A.-Y. Bourgès.
- *Le grand rocher de Plestin dans la littérature*, par Edmond Rébillé.
- *Le château de Guingamp*, par S. Toulet
- *Recherche des mottes féodales du Trégor*, par Nicole Chouteau
- *Des chapelles "tracées"*, par Fons de Kort.
- *Le courrier des fureteurs.*

N° 3

- *Le nom du Trégor et ses formes anciennes* par J.Y Le Moing.
- *Autour d'un centenaire, Renan : échos et souvenirs* par Olivier Revault d'Allonnes.
- *Mystiques des sources et fontaines* par Claude Berger.
- *Qui fut le grand-père de St-Yves ?* par André-Yves Bourgès.
- *Quelques aspects du commerce de la marée dans un petit port trégorois au début du XIX<sup>ème</sup> siècle* par Jacques Roignant
- *Deux historiens trégorois au XVII<sup>ème</sup> siècle* par André-Yves Bourgès.
- *Le diable en Trégor et Haute Cornouaille* par Edmond Rébillé.
- *Au hasard des liasses d'archives* par Hervé Le Goff.
- *Le courrier des fureteurs.*

Les exemplaires des n° 1, 2 et 3 sont encore disponibles au prix unitaire de 75F + 15F de port. Adresser commande et règlement par chèque à l'ordre de Trégor Patrimoines au secrétariat de la revue.

## PUBLICATIONS DES ASSOCIATIONS DE TRÉGOR PATRIMOINES

## Amis du Pays de Guingamp

## Bulletins.

- Le château de Guingamp. Le monument aux morts. Mémoires de Taldir Jaffrenou (début) : 15F.
- Les remparts de Guingamp. Le grand Kermin (Pabu). Mémoires de Taldir Jaffrenou (fin) : 15F
- L'église de Grâces : 15F
- Un siècle de garnisons à Guingamp. La Frérie Blanche : 15F
- Le pourpoint de Charles de Blois. Urbanisme au XVII<sup>ème</sup>. Patriotes et Jacobins à Guingamp : 20F.
- St Loup. Les Bandits de Malaunay. Etat sanitaire en 1889. L'Hôtel de Ville au XIX<sup>ème</sup> siècle : 20F
- Les sablières de l'église de Grâces. Démographie en 1789. La Trève de St-Michel : 20F.
- Urbanisme au XVIII<sup>ème</sup>. Tombeau de Pierre II. Les Orgues. Derniers seigneurs de St-Michel : 20F.
- Petit guide historique de Guingamp : 25F.
- Hors série : Ste Croix de Guingamp du X<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle : 25F.
- Vierges Noires. Sièges de Guingamp en 1591. Congrès de 1908. Misère de Plouisy au XVII<sup>ème</sup> : 20F.
- *Vivre à Guingamp au XIX<sup>ème</sup> siècle*, par Simonne Toulet, préface de Hervé Le Goff. La vie quotidienne à Guingamp de 1810 à 1913 : évolution politique, économique et sociale. (épuisé)

## ARSSAT

- Les Mégalithes de l'Arrondissement de Lannion, par Anne Marchat et Michelle Le Brozec. Patrimoine archéologique de Bretagne, 105 pages : 110F.
- Bulletins 76 à 92 : 40F pièce.

## Centre Culturel de Plestin les Grèves.

Guide des promenades au pays de Plestin les Grèves.  
 par Désiré Lucas, 59 pages, carets et illustrations photographiques : 30F.

Histoires et légendes de la Lieue de Grève  
 par Désiré Lucas, 32 pages, dessins de l'auteur : 30F.

Naître, vivre et mourir à Plestin au XVIII<sup>ème</sup> siècle par Yves Coativy et Marie Moretti, 46 pages y compris illustrations : 30F.

Les chapelles du canton de Plestin par Sylviane Le Gall, en préparation.

## Hentou Coz

Les vieilles pierres m'ont raconté Ploumilliau n°3.  
 Les chapelles de Ploumilliau, 60 pages illustrées de photos, croquis et plans : 40F.

## M.J.C. Bégard

Les cahiers du Trégor.  
 Du n° 6 au n°30 : 20F.

Marc'harit Fulup : 100F.

## Pays d'Argoat.

Revue "Pays d'Argoat" n°4, 6, 10 à 18 : 35F.  
 n° 17, Le patrimoine de l'Argoat 22, 60 pages : 35F.

**Pleubian et son Passé.**

Pleubian sous la Révolution, 152 pages : 70F.

Pleubian et la Presqu'île Sauvage, cartes postales de 1890 à 1910, 160 pages : 60F.

La Chaire-Calvaire de Pleubian, 14 pages, 11 illustrations de Francis Guillou : 20F.

**Syndicat d'Initiative de Callac.**

Le diable est mort à Burthulet, par Edmond Rébillé. Les Presses Bretonnes 1992.  
Roman. Grand Prix des Ecrivains Bretons 1992, 256 pages : 120F.

L'Argoat Secret autour de Guingamp, Coop Breiz (en cours de réédition).

Cahiers de l'Iroise, n° spécial : " Baptisons les Côtes d'Armor".

Panorama littéraire et artistique du département : 50F.

**Université du Temps Libre de Lannion.**

La Poste aux chevaux en Côtes d'Armor. Les presses Bretonnes. 1991, 288 pages, 40  
dessins, 25 photos : 95F.

**Fédérations Trégor Patrimoines.**

La Révolution dans le Trégor. Presses Bretonnes, 1988. 480 pages : 110F.

Les Bleus, les Blancs et les autres. Presses Bretonnes, 1990.

512 pages : 110F.

Revue "Trégor Mémoire vivante", n° 1, 2 et 3. Presses Bretonnes, 1992.

102 pages : 80F le n°.

Bulletins de liaisons n°1 à 5 : 5F pièce.

**ULAMiR Trégor Ouest, Lanmeur.**

Kemitron Insolite, Emile Pinçon 180 pages : 80F.

Lanmeur sous la Révolution, Emile Pinçon 85 pages : 40F.

Souvenir de St-Jean du Doigt, Camille Colleau 80 pages : 40F.

Balades en Trégor, ULAMiR : 40F.

Sabots Sabotiers, Michel Le Bourhis, 74 pages : 40F.

*Les frais d'envoi sont en sus.*

*Les auteurs sont invités à adresser leurs articles au  
secrétariat de la revue .*

*Les analyses qu'ils y formulent et les opinions qu'ils peuvent  
y exprimer n'engagent qu'eux-mêmes.*

Mise en page : ULAMiR Trégor-Ouest

«

1

1793, Lannion vit la Révolution dans une tension très forte entre la ville, où les dirigeants ont plutôt opté pour les Bleus, et la campagne environnante qui soutient les idées opposées. En cet automne 1793, le jour du marché, les rues grouillent de paysans venus vendre ou acheter, de citoyens en quête de nouvelles, de colporteurs et de chanteurs. Pendant ce temps, la justice révolutionnaire siège au tribunal du centre ville. La méfiance est quotidienne. Elle transparaît dans les conversations des usagers du Relais de Poste aux chevaux de l'hôtel de France où l'œil du Maître de Poste veille à tout.»

## Sommaire

- *Une semaine de l'hiver 1793, au Relais de Poste de Lannion.*  
(Cl. Berger, Y. Jouan, Fr. Loisel)
- *Le chemin de St-Julien*  
(Pierre Merret)
- *Un fief des Tournemine en Trégor.*  
(Nicole Chouteau)
- *Guillaume Salaün de Brélévéné ou de Saint-Marc à la Ville Blanche.*  
(Yves Briand)
- *De Pleubian à Austerlitz : Santiago de Trobriand.*  
(Francis Guillou)
- *Le Château de Kerham à Camlez.*  
(Nicole Chouteau)
- *La restauration de l'église Notre-Dame de Guingamp au XIX<sup>ème</sup> siècle.*  
(Simonne Toulet)
- *La Chapelle Notre Dame de Pitié en Boqueho.*  
(L. Le Corvaisier)
- *Deux pages de l'histoire maritime du Trégor.*  
(F. Héлары)
- *Aux origines de Chatelaudren.*  
(A. Y. Bourgès)
- *Au XVIII<sup>ème</sup> à Loguivy-Plougras.*  
(L. Dudoret)

Portrait de couverture : Façade du Relais de la Poste aux chevaux de Lannion.  
Relais de la Porte de France, actuellement rue Jean Savidan ( Dessin de Fons de Kort)